П 63
328
УНИВ. БИБЛИОТЕКА
Р И. Бр. 11220

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE A GENÈVE;

TABLEAU HISTORIQUE ET POLITIQUE DE LA CONDUITE DE LA FRANCE ENVERS LES GENEVOIS,

DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE 1792, AU MOIS DE JUILLET 1795.

Par M. D'IVERNOIS.

SECONDE ÉDITION,

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

Veluti in Speculo.

LONDRES:

Se vend chez P. ELMSLEY, Strand; J. DEBRETT, Piccadilly; J. EDWARDS, Pall-Mall; J. SEWELL, Cornhill; VERNOR & HOOD, N° 10, Birchhin-Lane; & J. DEBOFFE, Gerrard-Street, Soho.

JUILLET 1795.

INTRODUCTION.

LONDRES, ce 25 Juillet 1795.

LES trois Lettres ſuivantes furent adreſſées à un Américain, à l'époque où les émiſſaires Français prêchaient ouvertement à la République du nouveau monde les mêmes principes de ſoulèvement ſous leſquels venait de ſuccomber celle de Genève. Graces immortelles en ſoient rendues à Waſhington ! il a ſonné à temps le tocſin des loix ; les amis de la liberté ont volé au loin ſous ſes ordres. Par-tout où les Français avaient réuſſi à faire élever le ſignal de rebellion, qu'ils appellent l'*arbre de la liberté*, il a été arraché avec indignation par des ſoldats citoyens ; &, d'une extrémité de l'Amérique à l'autre, ce ſymbole de la Révolution Françaiſe n'eſt plus connu que ſous le nom d'*étendard de l'anarchie*. (*)

Puiſque le récit des malheurs révolutionnaires de Genève eſt devenu inutile aux Américains, je me ſens preſſé de l'adreſſer au parti Français de la Gironde. Qu'il y reconnaiſſe ſon ouvrage. Le plus ſûr moyen de démaſquer ſes chefs, qui rempliſſent l'Europe de leurs cris ſur la perſécution qu'ils ont eſſuyée ſous Robeſpierre, c'eſt de publier l'hiſtoire des perſécutions qu'ils ſuſcitèrent eux-mêmes dans Genève, pour nous révolutionner ; c'eſt d'apprendre à l'Europe que, dans cette petite République, pure juſqu'alors, ces mêmes Girondins ont exercé la même

(*) The Pole of Anarchy.

tyrannie qu'ils ont ſoufferte ; & qu'ils y ont fait commettre les mêmes atrocités qu'on a commiſes envers eux.

Le Général Dumourier les avait ſuivis de près, & ce ſont eux qu'il accuſe d'avoir fait *de Genève un Club, & non pas une République.* Qu'ils eſſaient, s'ils le peuvent, de rejeter cette œuvre ſur Marat & ſur Robeſpierre ; toute la France leur répondra que ces deux ſcélérats leur avaient du moins abandonné excluſivement le département des crimes extérieurs.

Ceux des Girondins qui ont ſurvécu à leur première défaite aſpirent au titre de *fondateurs* de leur République ; ils oſent s'appeler les *pères de la Liberté Françaiſe*, eux, qui dès le commencement de leur règne, ont préparé, contre la liberté du monde entier, plus d'armes & d'ennemis que tout ce qu'ils appellent les Deſpotes Couronnés de l'univers, n'auraient pu lui préparer d'adorateurs pendant des ſiècles de tyrannie ! Qu'eſt-ce qui a mis en fuite, ou réduit au ſilence, le petit nombre de Français qui tentaient d'adreſſer à la liberté le ſeul culte qu'elle puiſſe reconnaître ? N'eſt-ce pas leur conſpiration du 10 Août contre la Conſtitution balancée, dont la France entrevoyait du moins l'aurore ? Ah ! d'âge en âge, la poſtérité les appellera les *Liberticides* de leur patrie ; car il leur était réſervé d'inventer un nouveau nom pour leur doctrine empoiſonnée, & pour cette chaîne de forfaits, dont il peuvent vraiment ſe glorifier d'avoir donné le premier exemple au monde.

L'un des leurs, l'Abbé Sieyes, a prétendu faire la tableau ſuivant de la cataſtrophe de ſon parti. *La minorité régnait ; & ce renverſement de tout ordre ſocial fut l'effet de l'apparence d'une portion du peuple*

qu'on disait en insurrection, tandis qu'il n'était que le témoin d'un crime qu'il IGNORAIT.

Voilà trait pour trait le tableau de la seconde Révolution de Genève. Quant à la première (celle que les Girondins y opérèrent en 1792) celle-ci ne fut point un crime que le peuple Genevois *ignorait*, mais un crime contre lequel il se débattit long-temps avec union & avec énergie ; & la faction de la Gironde elle-même ne put réussir à le lui faire commettre que lorsqu'elle lui en eût imposé l'obligation, sous peine de se voir incorporer à l'horrible Empire qu'elle fondait alors sur le meurtre du vertueux Louis XVI, & qu'elle espère cimenter encore avec le sang de ses sujets.

Girondins! toute la Révolution de Genève est votre ouvrage : c'est vous, c'est vous seuls qui y entraînâtes irrésistiblement cette petite peuplade : c'est vous qui, après avoir employé sans succès contre elle, les attentats de la force, chargeâtes vos Plénipotentiaires de la révolutionner *par adresse* : c'est vous qui la désarmâtes par des traités, que vous n'aviez contractés qu'afin de les violer. C'est donc vous qui avez couvert Genève de tant de crimes, qui sont les vôtres bien plus encore que ceux de ses habitans. C'est vous enfin qui, après avoir paru compâtir un moment à leurs souffrances, venez de prendre ouvertement les Robespierre Genevois sous votre protection spéciale. (1) Non, jamais, jamais les annales de vos Rois, si fertiles en intrigues, n'offrirent un mélange aussi abominable de violences, d'astuce & de perfidies.

(1) Voyez p. 158 la déclaration officielle du Citoyen Desportes, Résident de France à Genève.

Eh bien ! vous aviez condamné Genève au ſuicide de ſa liberté. Vous n'avez été que trop obéi. Le crime a été commis, peut-être n'eſt-il point conſommé. Vous aviez ordonné à ſes citoyens de *naturaliſer* l'égalité abſolue dans leur ſein ; (2) hâtez-vous donc de leur notifier que vous-mêmes, vous venez de reconnaître que *cette égalité abſolue n'eſt qu'une chimère.* Dans le premier délire de votre propagandiſme, vous aviez prononcé *Que votre Révolution ſe ferait dans Genève,* ou qu'elle ſerait condamnée à *rétrograder* (3) ; s'il eſt vrai que vous vous glorifiez aujourd'hui d'avoir fait *rétrograder* cette dernière, annoncez-le donc aux Genevois. Vous les aviez entraînés dans l'abîme par votre Décret du 19 Novembre, dont vous fîtes ſur eux le premier eſſai qui effraya toute l'Europe à ſi juſte titre ; révoquez ce Décret incendiaire, qui ne l'eſt point encore, ce Décret, ſans la révocation duquel l'Europe ne poſera point les armes, & que quelques-uns des vôtres ramènent toujours ſous mille formes à vos applaudiſſemens. (4) Au lieu de permettre à ces inſenſés d'en menacer de nouveau *les rives de la Tamiſe,* (5) reportez leurs regards ſur les crimes

---

(2) Voyez le Rapport du Comité Diplomatique fait à la Convention Françaiſe, le 2 Novembre, 1792.

(3) Idem.

(4) Voyez la *Déclaration du Droit des Gens* propoſée par Grégoire, le 26 Avril dernier, & dont l'Art. 8 porte qu'il *n'y a de Gouvernement conforme au droit des gens, que ceux qui ſont fondés ſur l'égalité & la liberté.*

(5) Voyez la réponſe du Préſident Louvet aux Ambaſſadeurs Bataves, le 22 Juin 1795.

dont ce funeste Décret a inondé les bords du Lac de Genève. Les opprimés vous y dénoncent comme les artisans de tous leurs maux, les oppresseurs eux-mêmes vous y imputent tous leurs excès. Un seul mot eût suffi pour les faire cesser, ou les réparer ; & quand vous avez pris la parole, ce n'a été que pour y applaudir !...

Vous parlez de *régénérer* la France ; vous vous entretenez sans cesse des soins réparateurs que sollicitent les plaies que vous lui avez laissé faire ! (6) mais n'est-ce pas aussi un devoir que de fermer celles que la France a faites à ses voisins ? Ah ! si vous cherchez à rassurer sur votre compte les nations étrangères ; s'il est vrai que vous desiriez sincèrement vous réconcilier avec les amis de la Liberté, hâtez-vous de décréter la résurrection de Genève ; hâtez-vous de lui rendre les loix que vous lui avez ravies, & dont elle ne se montra jamais plus digne qu'à l'époque où vous la forçâtes à en faire le douloureux sacrifice. (7) Rendez-la à elle-même, pour

---

(6) *Qui réparera les ravages que nous avons exercées nous-mêmes à Nantes & à Lyon ?* Discours de Boissy d'Anglas, prononcé le 7 Nivose.

(7) Je ne saurais me résoudre à laisser dans le silence un trait bien honorable pour Genève, & qui (pour me servir du jargon du parti Girondin) prouve combien le caractère des Genevois s'était *élevé à la hauteur de la liberté*, à l'époque où Brissot les fit condamner à la perdre.

Lorsque la milice Genevoise s'assembla le 10 Octobre 1792, non-seulement pour témoigner son entière approbation à ses Magistrats, si violemment menacés par la France, mais pour prendre l'engagement de périr avec eux, ses officiers invitèrent à sortir des rangs tout individu qui ne desirerait point contracter

qu'elle puiſſe venger les attentats des monſtres que vous avez vomis ſur elle ; déclarez-lui que vous ceſſez de les protéger ; garantiſſez-lui que vous détournerez à jamais de deſſus elle vos regards déſorganiſateurs.

---

cet engagement ſolemnel. Ils eurent ſoin de promettre qu'*aucune injure, aucune provocation ne troublerait ceux qui s'y refuſeraient* ; & ils inſiſtèrent à pluſieurs repriſes ſur ce que *chacun, inſtruit de l'état des choſes, devait en juger ſelon ſes lumières*. Trois ou quatre individus ſeulement ſe ſéparèrent de leurs compatriotes ; & au milieu de l'enthouſiaſme national, & de l'exaltation patriotique (qui, dans cette aggreſſion ouverte de la France, réunit contre elle tous les Genevois) ces déſerteurs de la cauſe commune ne reçurent aucune eſpèce d'inſulte de leurs frères d'armes ; ils continuèrent même à vivre en ſécurité au ſein d'un peuple qui ſe contenta de les punir par le contraſte de ſon dévouement.

Ce trait de tolérance politique, & d'un caractère froid, au milieu du danger, me ſemble mériter une place dans les annales des peuples libres. Cependant, loin de commander le reſpect de la Convention Françaiſe, ou même de la déſarmer, ce trait ne fit que redoubler l'acharnement de Briſſot & du parti Girondin, envers les défenſeurs de Genève, dont l'union & le patriotiſme calme & réfléchi préſentaient ſans doute un contraſte trop bleſſant pour la République Françaiſe. Le Tableau hiſtorique que je préſente ici, eſt deſtiné à développer la longue chaîne d'intrigues & de perfidies auxquelles elle s'eſt vue obligée d'avoir recours pour réuſſir à déſunir les Genevois, à défigurer leurs principes moraux & politiques, à dénaturer leur caractère national, & à leur faire porter une main ſacrilége ſur ces mêmes Magiſtrats autour deſquels ils venaient de ſe rallier pour les défendre & mourir avec eux.

LONDRES, *le* 22 *Août*, 1794.

MONSIEUR,

VOUS avez pris un intérêt trop vif & trop éclairé à l'Histoire de Genève, à ses longues & pénibles luttes pour la conquête & la défense de sa liberté, & aux miracles que celle-ci y avait opérés, pour que je ne vous doive pas le récit de ses derniers soupirs. Ce récit ne sera ni sans intérêt, ni sans utilité, peut-être, pour vos sages compatriotes. Puissent-ils le méditer avec attention ; & par l'exemple désastreux de l'Etat le plus démocratique, & en même temps l'un des plus prospères qui existaient sur ce continent, puissent-ils apprendre combien est rapide, & dangereux à franchir, le faible intervalle qui sépare la liberté de ses abus, & par cela même, de ses revers & de sa ruine !

Vous savez, Monsieur, qu'après de longues dissentions, le parti constitutionnel succomba enfin à Génève, en 1782, par la toute-puissance du Comte de Vergennes. Vous savez que ce Ministre Français mit infiniment plus de suite & plus de travail à abattre la Démocratie dans Genève, qu'il n'en mettait, à la même époque, à la faire triompher en

Amérique. Vous ſavez enfin que, toutes ſes intrigues intérieures ayant échoué, il fit marcher contre nous des bataillons Français, dont quelques-uns avaient combattu ſous les drapeaux Américains ; que ſes ſoldats entrèrent dans notre ville ; qu'ils en exilèrent les principaux défenſeurs de notre Conſtitution fondamentale, & qu'ils établirent ſur ſes ruines, non point préciſément une Ariſtocratie héréditaire, mais un Gouvernement armé de forces étrangères, ſuffiſantes pour aſſurer ſon règne contre le vœu bien connu de la majorité des Genevois.

Un Gouvernement pareil ne pouvait ſans doute avoir de durée que celle du Miniſtre Français qui l'avait impoſé. Auſſi, à peine le Comte de Vergennes eut-il expiré, que les Magiſtrats même, dont il avait cru ſervir les paſſions, s'empreſsèrent de renverſer ſon ouvrage. Au milieu de l'allégreſſe la plus vive & la plus univerſelle, notre Conſtitution fut rétablie ſur toutes ſes baſes républicaines ; ſes défenſeurs furent rappelés & réintégrés ; & par un accord preſqu'unanime, tous les incidens du long procès politique qui s'était élevé entre le Peuple & les Corps Adminiſtratifs, furent définitivement jugés en faveur du premier.

Cette heureuſe réſurrection de la Liberté, commencée en 1789, & conſolidée en 1791, (1) préſente,

---

(1) Tous les pouvoirs adminiſtratifs réſidaient dans deux Corps ; l'un, le *Petit Conſeil*, compoſé de 28 membres, qui, une fois élus, l'étaient à vie ; & le *Grand Conſeil*, compoſé de 250 membres, qui, par

ſous pluſieurs rapports, une des époques les plus brillantes de notre hiſtoire. Les cœurs étaient réconciliés, & tous les principes ſe trouvaient à l'uniſſon ; le commerce, les manufactures floriſſaient ; & notre Académie, cette veine nourricière de nos proſpérités paſſées & préſentes, avait pris & donné, vers les arts & vers les ſciences, un eſſor qui faiſait oublier la petiteſſe de Genève ; & qui, ſous ce rapport, l'avait placée de pair avec de grands Etats. Tels

---

par la loi de 1791, n'étaient élus que pour ſept ans, & ſortaient par rotation. Le pouvoir judiciaire était confié au Petit Conſeil, ſous la direction de quatre préſidens annuels, ſoit *Syndics* ; mais la plupart de ſes ſentences étaient ſoumiſes à la reviſion ſuprême du Grand Conſeil. Enfin, l'exercice du pouvoir ſouverain était depuis la fondation de la République réſervé à l'Aſſemblée Générale du Peuple, compoſée de tous les habitans majeurs & ſolvables, qui avaient hérité par droit de naiſſance, ou acquis à prix d'argent, le droit d'y aſſiſter, & le titre de *citoyens* ou *bourgeois*. Les deſcendans des étrangers qui n'avaient pas acquis ce droit, par eux ou par leurs aïeux, étaient appelés *natifs* : mais le nombre des *citoyens* était ſi ſupérieur à celui des *natifs*, que près des trois quarts des Genevois ſolvables prenaient ſéance dans l'Aſſemblée du Peuple.

Ainſi compoſé, ce *Conſeil Souverain* poſſédait le pouvoir légiſlatif, éliſait tous les Magiſtrats, & tous les membres des deux Conſeils adminiſtratifs : il faiſait la paix, déclarait la guerre, & concluait, ou plutôt ratifiait, les alliances avec les Puiſſances étrangères : enfin, il conſentait & ſanctionnait tous nouveaux impôts. Mais en ſe réſervant des prérogatives ainſi importantes, il s'était aſtreint lui-même à ne les exercer que ſous des reſtrictions qui tempéraient infiniment cette démocratie ; car les loix fondamentales avaient ſtatué que l'Aſſemblée du Peuple ne pouvait être

en avaient été les fruits, que, depuis le commencement du ſiècle, notre population avait doublé, les fortunes avaient décuplé ainſi que les lumières, & les étrangers ne ſe laſſaient point de venir admirer les merveilles de la liberté & de l'éducation publique, dans une petite peuplade de trente mille ames, qui venait de produire tout à la fois, dans les arts, dans les lettres, & dans les ſciences, un auſſi grand nombre d'hommes diſtingués, qu'aucun des trois royaumes du nord de l'Europe.

A peine pouvons-nous ſaiſir le ſouvenir de cette époque de réunion, de paix & de proſpérité, tant

---

légalement convoquée que par les Syndics, Petit & Grand Conſeils; que rien ne pouvait y être propoſé que par eux ; que ceux-ci ne pouvaient lui ſoumettre aucune propoſition, à moins qu'elle n'eût été ſéparément diſcutée dans les Petit & Grand Conſeils, & adoptée par leur concours ; qu'enfin l'Aſſemblée du Peuple ne pouvait qu'accorder ou refuſer ſa ſanction à de pareilles propoſitions, & cela ſans débats quelconques, & par conſéquent ſans modifications.

Telle avait été, telle était encore la conſtitution de Genève, au moment où la France lui livra le nouvel aſſaut dont je vais tracer le tableau. C'étaient les ſages reſtrictions que cette démocratie s'était impoſée à elle-même qui l'avaient faite enviſager par *Rouſſeau*, comme la meilleure combinaiſon politique que *put comporter la nature des choſes humaines.* Cependant les mêmes Français qui ont déifié la mémoire de cet écrivain, ſe ſont empreſſés de détruire en même temps, à force ouverte, cette même conſtitution de Genève qu'il leur avait préſentée comme *dictée par la plus ſublime raiſon.* Ah ! s'il vivait encore, quels déchiremens n'éprouverait-il pas, en voyant qu'il ne l'avait ſignalée à ces ſectateurs, que pour la voir dévouée par eux à être le premier de leurs ſacrifices ſur les autels ſanglans du nouveau ſyſtême, dont ils oſent l'appeler l'auteur !

elle a été courte ; puiſqu'à peine notre liberté ſe fut-elle relevée du coup de vent deſpotique qui l'avait abattue pendant quelques années, qu'un nouvel ouragan deſtructeur, ſoufflant du même quartier, mais prenant, cette fois, le nom même de la liberté qu'il venait renverſer, a déraciné à jamais avec elle toute moralité, toute religion, & toutes les vertus qui lui avaient ſervi de ſauvegarde.

En effet, dès que la France eut réſolu, en 1792, d'attaquer le Roi de Sardaigne, des avis certains nous vinrent de Paris, que le Général *Monteſquiou*, chargé de cette expédition, recevrait des ordres ſecrets contre Genève. Ces ordres étaient dictés par le parti Briſſotin, qui, comme on le ſait, avait formé le projet d'environner la République Françaiſe d'une ceinture de Républiques, gouvernées exactement ſur les principes de cette dernière. La Savoie elle-même entrait alors dans ce vaſte plan. Genève était déſignée pour en devenir la capitale ; & cette nouvelle eſpèce de faveur devait lui coûter le ſacrifice de ſa Conſtitution.

Informés des dangers que nous courions, les Suiſſes, nos fidèles & anciens confédérés, ſe tinrent prêts à les partager ; & il n'y avait pas de temps à perdre, car, dès le lendemain du jour où le Général *Monteſquiou* eut pénétré en Savoie, il s'avança contre Genève. Ses ordres précis, dont les originaux ont été publiés depuis, portaient que *cette place* étant néceſſaire *pour aſſurer la poſſeſſion de la Savoie*, il devait y entrer, *de*

gré ou de force, pour y prendre *vingt mille bons fusils, dont la France avait besoin.* (1)

Mais les braves Helvétiens avaient eu le temps de se jeter dans nos murs avant que l'armée Française eut achevé de les environner. Ceux de nos Députés qui allèrent demander, le 5 Octobre, à son Général la raison de cet appareil menaçant, reçurent pour ré-

---

(1) Cette lettre du Ministre de la Guerre, en date du 3 Octobre 1792, se terminait par ces mots : *Si on vous représente que ces armes sont nécessaires pour la défense de la ville, vous les rassurerez en leur laissant 4 à 5000 hommes armés, suivant votre prudence. Vous ferez ainsi de Genève le boulevard de la France.*

Dans une lettre précédente, en date du 29 Septembre, ce même Ministre, en ordonnant au Genéral Montesquiou de *faire marcher contre cette ville les forces suffisantes*, lui avait cependant annoncé un but tout différent. C'était, disait-il, *afin d'y assurer un libre pouvoir aux amis de la liberté, qui sont en grand nombre, & d'y établir un gouvernement selon leurs vœux.*

Le Conseil Exécutif avait encore annoncé un but absolument différent à la Convention le 3 Octobre. Le rapport que lui firent les Ministres, portait entr'autres, Que le Conseil Exécutif, *considérant que la résolution d'appeler des troupes de l'Etat de Berne, dont la malveillance est décidée à notre égard, ne pouvant être regardée que comme une injure faite à la France, & comme l'effet d'un concert subsistant entre la Magistrature de Genève & les Puissances coalisées, a ordonné au Général Montesquiou de faire marcher contre la ville de Genève un corps de troupes suffisant pour s'opposer à l'introduction de troupes étrangères sur son territoire, & pour les en expulser si elles étaient déjà entrées.* Ce rapport, le premier de tous, se terminait en annonçant, *Qu'on exigerait la punition des Magistrats pervers & traîtres à leur patrie, qui, par leurs manœuvres, avaient provoqué la réquisition faite aux Etats de Berne & de Zurich.*

ponſe : " Que le Gouvernement Genevois avait inſulté la République Françaiſe, en invoquant les Suiſſes pour repouſſer une attaque qu'elle n'avait jamais eu en vue, & que cet appel ſeul avait provoquée ; que les Magiſtrats de Genève étaient (ſans s'en douter peut-être) en coalition réelle avec les ennemis de la France, qui les accuſait de malveillance ouverte ou cachée."

Nos Députés répliquèrent que la défiance était l'unique ſauve-garde du faible contre le fort. Ils exhibèrent la lettre même d'un Miniſtre Français, qui, pluſieurs jours avant l'appel du ſecours Suiſſe, & loin de ſoupçonner que les Genevois ſongeaſſent à repouſſer une attaque, avait cru, en la leur annonçant, les préparer d'avance à la ſoumiſſion. Ils juſtifièrent d'ailleurs l'appel des troupes Helvétiques, en prouvant que jamais notre petite République n'avait négligé cette meſure de ſimple précaution, dès que la Savoie était devenue le théâtre de la guerre ; que nous y étions engagés par des traités garantis par la France elle-même ; & que Louis XIV, vis-à-vis duquel nous y avions toujours eu recours, n'en avait jamais pris ombrage. En preuve de la parfaite innocence de nos intentions envers la France, nos Magiſtrats lui rappelèrent, 1°, Que nous étions juſqu'alors le premier & le ſeul Etat indépendant qui eut formellement reconnu la nouvelle République ; 2°, Que dès la première année de ſa Révolution, nous avions généreuſement ouvert nos greniers à bled en faveur d'un de ſes diſtricts, expoſé ainſi que nous à la famine,

3°, Qu'aux preſſantes réquiſitions de ce même diſtrict, menacé d'une eſpèce de contre-révolution, nous avions conſenti à lui prêter des armes, qu'il ne nous avait point encore reſtituées ſuivant ſes promeſſes, & qu'on ſe préparait au contraire à tourner contre nous.

La juſtice évidente de notre cauſe ne nous aurait cependant point ſauvés, ſans l'influence de l'homme honnête auprès duquel nous la plaidâmes. En l'appuyant auprès de ſes commettans, M. *de Monteſquiou* inſiſta avec tant de force ſur le danger extrême, gratuit & inévitable, d'avoir toute la Suiſſe à combattre, avant de terminer cette querelle deshonorante d'un géant contre un nain, que ſes ordres d'ouvrir la tranchée furent révoqués. Mais en l'autoriſant à ouvrir une négociation; *s'il eſt poſſible qu'elle ſoit ſuivie*, lui écrivit expreſſément le Miniſtre de la Guerre, *il faut toujours qu'elle ſe termine comme ſi vous vous rendiez maître de la place, c'eſt-à-dire en y mettant une garniſon Françaiſe.* M. de Monteſquiou n'héſita pas à faire de nouvelles remontrances, & obtint enfin des pleins pouvoirs pour négocier pacifiquement. Il en réſulta un traité également honorable & ſage, où il fut ſtipulé, que des meſentendus réciproques ayant été heureuſement diſſipés par des explications amiables, la République Françaiſe promettait d'éloigner ſon armée de pluſieurs lieues, en conſidération de ce que les Genevois s'engageaient à renvoyer leur garniſon Suiſſe.

Nous nous étions empreſſés d'exécuter ce traité, en commençant à renvoyer les Suiſſes, lorſque nous apprîmes

apprîmes que le Miniſtre Français refuſait de le ratifier, à moins de nouvelles clauſes, pour leſquelles il envoya M. Genet à Genève.(1) Quelle ne fut pas notre ſurpriſe, lorſque, après y avoir encore adhéré, nous apprîmes que ce ſecond traité (2) que le Miniſtre *Le Brun* repréſenta comme ne fourniſſant plus matière à une nouvelle controverſe, & qu'il preſſait la Convention de ratifier, venait enfin, après bien des

---

(1) Le même qui a été depuis en Amérique, & qui, s'il y eſt encore, rendra ſans doute hommage à la vérité de cet expoſé.

(2) Ce ſecond traité mérite de trouver place ici, ſoit parce qu'il préſente un précis hiſtorique des événemens qu'on vient de tracer, ſoit pour mettre le lecteur à portée d'apprécier ce que la Convention appela une *capitulation ignominieuſe*.

" Le Conſeil Souverain de la République de Genève ayant, au " moment de l'entrée des troupes Françaiſes en Savoie, autoriſé " les Syndics & Conſeil à requérir des Louables Cantons de Zurich " & de Berne, d'envoyer à Genève un ſecours de 1,600 hommes " pour préſerver cette ville de toute entrepriſe des Puiſſances " Belligérantes, ces troupes y furent introduites le 30 Septem- " bre.

" L'événement de la guerre ayant amené la diſperſion des troupes " Sardes, & l'évacuation entière de la Savoie ; le Gouvernement " Français enviſagea la demande d'un tel ſecours, au moment où " l'armée Françaiſe ſeule environnait Genève, comme l'effet d'une " méfiance injurieuſe. Le Réſident de France fit, ſur cette de- " mande, les obſervations que ſes inſtructions lui dictaient, requit " expreſſément la ſortie du ſecours Suiſſe, & renouvela au ſurplus " l'engagement de maintenir la liberté entière & l'indépendance " de l'Etat & de la ville de Genève, conformément à tous les " Traités, & d'après les principes ſolemnellement proclamés par la " Nation Françaiſe, de renoncer à toute conquête, & de reſpecter " les droits de tous les peuples. Les Syndics & Conſeil de Genève " retenus par leurs premières alarmes, & jugeant que la ſûreté de

délais affectés, d'être attaqué dans cette Assemblée par *Brissot* le 21 Novembre, au nom du Comité Diplomatique ; qui appelait *une capitulation ignominieuse faite par l'armée Francaise, & due à l'influence de l'Aristocratie Genevoise sur le Général Montesquiou.* Brissot prétendit, que des stipulations ou

---

" la République de Genève se trouvait compromise, refusèrent " leur acquiescement. Sur ce refus, le Résident de France reçut " l'ordre de protester contre l'introduction des troupes appelées " dans Genève, & de se retirer de cette ville. Alors ces liens " d'amitié qui unissaient depuis si long-tems Genève à la France, " furent un moment relâchés, & auraient peut-être été rompus, si " des communications franches & amicales n'eussent prévenu des " mesures hostiles.

" Le Conseil Exécutif Provisoire de France, en chargeant le " Citoyen François Anne-Pierre Montesquiou-Fezensac, Général " de l'armée des Alpes, de soutenir contre toute atteinte la dignité " de la République Française, lui a donné en même temps des " pleins pouvoirs pour terminer à l'amiable les différens qui s'étaient " élevés. Les Syndics & Conseil de Genève, empressés de donner " à la France des marques non équivoques de l'attachement de " leur République, & du désir qu'ont les Genevois de maintenir " la bonne harmonie, qui a, si heureusement pour leur patrie, sub- " sisté entre les deux Etats, ont également investi de leurs pleins " pouvoirs, leurs féaux & bien-aimés frères, Jacob François Pre- " vost, Conseiller d'Etat, Ami Lullin, ancien Conseiller d'Etat, " Membre du Grand Conseil, & François d'Ivernois, Conseiller " du Grand Conseil.

" Les susdits Plénipotentiaires réunis au quartier-général de " Landecy : le Plénipotentiaire de la République Française a dé- " claré—Que la France, incapable de redouter ses ennemis, l'était " également d'abuser de la victoire. Que venant de rendre à lui- " même un peuple conquis, à l'instant même de la conquête, elle " ne pouvait être raisonnablement soupçonnée de vouloir porter

" atteinte

des traités, n'ouvraient que des débats. " En effet," dit-il, " ou Genève a confiance dans votre loyauté, ou " elle ne l'a pas : si elle l'a, elle doit croire à votre en- " gagement solemnel de respecter son indépendance ; " si elle ne l'a pas, des expressions vagues & indéfi-

---

" atteinte à la liberté d'un peuple ami. Que les calculs de la " puissance contre la faiblesse, cette doctrine insolente des Despotes, " seraient toujours étrangers à une nation qui a fondé ses propres " droits sur les droits imprescriptibles de l'homme. Que lorsqu'au " prix du sang de ses concitoyens, la République Française repousse " toute intervention étrangère, elle croit s'honorer en déclarant " qu'elle ne prétend introduire aucunes troupes ni dans la ville de " Genève, ni sur son territoire ; qu'elle n'entend exercer aucune " autorité sur cette République, aucune espèce d'influence sur son " Gouvernement. Que si, dans les circonstances actuelles, la " France demande aux Syndics & Conseil de se contenter des " forces armées de la République pour remplir le devoir de la " défendre, & d'y faire observer & respecter les loix qui la ré- " gissent ; c'est qu'elle regarde cette mesure comme un garant " assuré de la liberté de Genève, & comme un moyen de rendre " inviolable la neutralité que cette ville a professée, & que, pour " son propre intérêt, elle doit religieusement observer. Qu'enfin, " les intentions de la France, si souvent & si hautement prononcées, " ne peuvent être suspectes à un peuple libre ; & qu'il ne serait " permis de les calomnier qu'aux fauteurs du despotisme & de la " tyrannie.

" Les Plénipotentiaires des Syndics & Conseil de Genève, après " avoir déclaré de leur part, qu'ayant l'honneur d'être les Magis- " trats d'un peuple libre, ils ne reconnaissent & ne reconnaîtront " jamais d'autres Juges de leur conduite que l'Etre Suprême & " leurs Concitoyens, ont ajouté, que le Gouvernement de Genève, " lié par sa profonde reconnoissance envers la France, & par ses " devoirs envers sa patrie, a travaillé constamment à conserver les

" nies ne peuvent être des garans de ſa tranquillité." Briſſot alla plus loin ; il ne promit la paix à Genève que *lorſqu'elle aurait naturaliſé l'égalité politique dans dans ſes murs.* Il déclara qu'elle *n'obtiendrait point*

" relations honorables & utiles, qui uniſſaient les Genevois avec " la Nation Françaiſe ; que loin d'avoir eu, ou ſeulement conçu, des " idées hoſtiles, il a été, ſans relâche, occupé des moyens de con- " ſerver la paix ; que s'il a deſiré & obtenu que Genève fût com- " priſe dans la neutralité du Corps Helvétique, c'eſt qu'il ſavait " combien cette neutralité était loyale & franche, & qu'il l'en- " viſageait comme un gage aſſuré de la paix ; que ſi, dans des jours " d'alarmes, il a réclamé, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, " le ſecours de ſes généreux Alliés, qu'il ſavait pacifiques " & neutres, c'eſt qu'il a vu dans ce ſecours un moyen de " conſerver la paix, & avec elle la ſûreté & la liberté de la " République ; mais qu'aujourd'hui pleinement tranquilliſé par " l'aſſurance des ſentimens généreux de la République Françaiſe, " ſi noblement exprimés par ſon Plénipotentiaire, il s'abandonne à " la confiance que lui inſpirent des déclarations auſſi formelles ; & " voulant écarter juſqu'à l'apparence d'un doute que la France " enviſageait comme injurieux, il s'empreſſe d'adhérer à ſes déſirs, " en remerciant ſes chers & fidèles Alliés d'un ſecours, qu'il ne " juge plus néceſſaire dans les circonſtances actuelles.

" Et pour que l'effet de ces déclarations reſpectives ne ſoit pas " équivoque, les Articles ſuivans ont été arrêtés.

Art. I. " Tous les corps de troupes Suiſſes, qui ſont actuelle- " ment à Genève, ſe retireront ſucceſſivement en Suiſſe, & la " dite retraite ſera conſommée d'ici au premier Décembre pro- " chain.

II. " D'ici à la même époque, la groſſe artillerie & les troupes " Françaiſes qui environnent Genève, & qui s'en étaient ap- " prochées en raiſon des différens terminés par la préſente conven- " tion, ſeront retirées & placées de manière qu'elles ne puiſſent " donner aucun motif d'alarme à Genève.

III. " Dès

d'autre traité que la communication des principes Français. " Telle eſt," ajouta-t-il, " la Révolution à " laquelle nous oſons, nous devons même inviter les " Magiſtrats de Genève. Sans doute la France ſera " toujours fidèle à ſon *principe* de ne jamais s'im- " miſcer dans le gouvernement intérieur des pays " étrangers ; mais elle ſera auſſi fidèle à ſon *ſerment* " d'être la Protectrice de tous les *peuples opprimés*, " & de les éclairer ſur leurs droits. LA RÉVOLUTION

III. " Dès la date de la préſente convention, la libre communi- " cation entre les habitans de la Savoie & les deux Républiques, " & l'entière liberté du tranſit de Genève en Suiſſe & de Suiſſe à " Genève, ſeront rétablies ſur le même pied qu'en temps de paix, " conformément aux Traités & à l'uſage.

IV. " La République de Genève ſe réſerve expreſſément & " ſolemnellement tous les traités antérieurs avec ſes voiſins, & ſpé- " cialement celui de 1584 avec les louables Cantons de Zurich & " de Berne, ainſi que l'article V. du Traité de neutralité de 1782 : " n'entendant la République Françaiſe que ladite réſerve puiſſe la " lier aux Traités dans leſquels elle n'eſt pas intervenue, ni pré- " judicier en rien à la faculté qu'elle s'eſt réſervée de revoir ſes " propres Traités, qu'elle exécute proviſoirement juſqu'à l'époque " de cette réviſion.

V. " La préſente Convention ſera ratifiée par la République " Françaiſe & par la République de Genève, & les lettres de rati- " fication en ſeront échangées de part & d'autre dans le terme de " 12 jours, ou plus tôt ſi faire ſe peut.

" Fait en double original, & convenu entre nous, au Quartier- " général de Landecy, le 2 Novembre, 1792, l'an 1er de la Ré- " publique Françaiſe.

Signés Le Général de l'Armée des Alpes, MONTESQUIOU ; J. F. PRÉVOST, *Conſeiller d'Etat* ; AMI LULLIN, *ancien Conſeiller d'Etat, Membre du Grand Conſeil* ; FRANÇOIS D'IVERNOIS, *Membre du Grand Conſeil.*

" SE FERA A GENEVE, OU LA VÔTRE DOIT RÉTRO-
" GRADER. (1)

---

(1) Il eſt à obſerver que Briſſot, après avoir cherché, dans ce rapport, à nous faire un crime de nous être fait comprendre dans la Neutralité Helvétique, *qui n'eſt*, dit-il, *qu'une acceſſion mal déguiſée à la Coalition Couronnée*, nous fit un crime non moins grave d'une lettre de My Lord Fitzgerald, Miniſtre de Sa Majeſté Britannique auprès du Corps Helvétique.

Cette lettre, écrite de Berne le 11 Octobre 1792 aux Syndics & Conſeil de Genève, était tellement meſurée qu'elle ſe bornait à leur annoncer "*Que Sa Majeſté, à l'exemple de ſes glorieux prédéceſſeurs, ſe montrerait toujours l'ami zélé de leur République, & qu'elle prenait à cœur le maintien de ſa paix, de ſa liberté, & de ſa ſouveraineté, ſi intimément liées à la tranquillité de toute la Suiſſe. Je ne doute point*, ajoutait-il, *que Sa Majeſté n'approuve les meſures que vous avez priſes ſuivant vos anciennes coutumes & vos traités, puiſqu'elles tendent à vous maintenir dans la Neutralité Helvétique, neutralité dont je n'ai pas beſoin de vous recommander la plus ſtricte obſervation.*"

Voici comment Briſſot s'expliqua ſur cette démarche dans ſon rapport : " Les Ariſtocrates Genevois ont recours à d'autres ruſes ; " ils cherchent à ſoulever le Cabinet Britannique, & ils parviennent " par leurs intrigues à ſe faire expédier un Miniſtre Plénipotentiaire, " qui vient les aſſurer que la Couronne d'Angleterre prend part à " leur ſituation, & approuve leurs meſures. Sans doute le peuple " Anglais s'indignera un jour d'apprendre qu'on a voulu faire " ſervir ſon influence à protéger l'ariſtocratie de quelques in- " trigans, & à écraſer des hommes libres : ſans doute il deman- " dera compte de cette proſtitution de ſon nom : mais quoi qu'il " arrive, la République Françaiſe ne rétrogradera point. L'inter- " vention d'un Roi n'a rien d'effrayant pour elle, & la Comédie " nouvelle qu'on veut jouer à Genève ne peut retarder ſa juſtice."

Ce trait ne fut pas le moins applaudi du fameux diſcours. Tel était le langage de la Convention; telles étaient ſes menaces ouvertes contre la Couronne Britanniqne deux mois avant que celle-ci eut jugé convenable de renvoyer de Londres M. Chauvelin.

" *Vous avez donc à examiner,*" continua-t-il, " *si* " *un Peuple libre peut & doit se lier par des traités ;* " s'ils ne sont pas *inutiles* avec les Républiques, s'ils " ne sont pas indécens avec tout gouvernement qui " ne tient pas ses pouvoirs du Peuple ; *car c'est peut-* " *être là qu'est le secret de votre révolution, & de celles* " *qui se préparent.*"

Cette étrange doctrine fut couverte de tels applaudissemens, que Brissot fit aisément passer la Convention à *l'ordre du jour* sur le traité signé par son Plénipotentiaire, & déjà ratifié par nous. Elle se contenta d'y suppléer par un simple décret qui requérait, *que l'évacuation des troupes Suisses fût consommée le* 1 *Décembre suivant, moyennant laquelle évacuation, les troupes Françaises respecteraient la neutralité & l'indépendance du territoire Genevois, & l'évacueraient si elles l'avaient occupé.*

Il faut observer qu'afin de colorer cette violation de toutes les loix des Nations, & d'y préparer la Convention, le parti Brissotin avait eu soin de lui arracher quelques jours auparavant un décret d'arrestation contre le Général & Plénipotentiaire Montesquiou. (1)

---

(1) Un pareil décret devait être la récompense inévitable des efforts généreux & répétés que n'avait cessé de faire ce Général, pour convaincre les Chefs de la Convention du déshonneur dont ils allaient couvrir leur patrie, & dont M. Montesquiou refusait d'être l'instrument. Il mit tout en usage pour le prévenir. Il s'adressa d'abord à *Garat*, Ministre de la Justice, qu'il jugeait plus honnête que ses collègues : *Opposez-vous à l'infamie de marcher sur les pas des despotes. J'invoque ici votre ame républicaine & pure : ne*

Elle ne risquait plus rien, en effet, à exiger si impérieusement que nous renvoyassions notre secours

---

repoussez pas le cri d'indignation d'un honnête homme : soyez fort de toute la force de votre vertu, & la France ne sera pas déshonorée par l'exécrable abus de la puissance.

Non content de cette tentative, M. Montesquiou adressa au même Ministre de la Justice une lettre plus forte encore & plus étendue pour le Député *Vergniaux*, l'un des Membres les plus influens de la Convention. " *Je joue ici un rôle avilissant pour la nation & pour moi,*" écrivait-il à ce dernier : " Chargé d'entamer une négociation avec les Genevois, & de rédiger la transaction, j'avais cru que le premier acte diplomatique de la République Française, vis-à-vis de la plus petite République du monde, devait porter le cachet de la véritable grandeur, celui de la modération & de la justice. Je m'attachai à écarter toute idée de disproportion dans la taille & dans la force des deux parties contractantes ; & j'élevai, pour ainsi dire, Genève sur un piédestal pour placer presque sur une même ligne deux Peuples libres qui avaient des affaires à arranger ensemble. L'accord fut conclu, signé & envoyé. Ma surprise fut grande, lorsque j'appris que des idées, non pas de grandeur, mais de gloriole, avaient amené des critiques sur quelques articles du traité. J'eus ordre de proposer des changemens. On y consentit ; j'avais gagné la confiance. Cependant une nouvelle lettre du Ministre de la Guerre, que je reçus hier, me recommande encore les plus grands préparatifs. Je les fais ces préparatifs, pour qu'on n'ajoute pas de nouveaux griefs aux calomnies que déjà l'on fait circuler sur moi. Mais vous qui avez des talens & des vertus, souffrirez-vous que le berceau d'une République qui fixe les yeux de l'univers, soit souillé de tous les vices qui infectaient les Cours ? Souffrirez-vous cette représentation scandaleuse de la fable du Loup & de l'Agneau ? Serons-nous plus honorés, plus puissans, quand nous aurons écrasé le plus faible de nos voisins, commis une grande injustice, & allumé une nouvelle guerre ? Si je peux empêcher le déshonneur de mon pays, en éveillant le zèle d'un homme de

" bien

Suiſſe ſans conditions ; car nous étions d'autant moins en meſure d'en demander & d'en obtenir, que ſur la foi des deux traités ſolemnels conclus, ſignés, & auxquels les Conſeils Helvétiques nous avaient preſſés d'adhérer, ces fidèles alliés avaient rappelé par degrés la plupart de leurs troupes. Genève n'était déjà plus en état de défenſe ; & notre obéiſſance à cette loi de la Convention étant forcée par le fait, il ſemblait que nous n'avions du moins plus de dangers à craindre d'elle.

Mais M. de *Monteſquiou*, qui eut le bonheur d'échapper aux poignards qui l'attendaient à Paris, nous découvrit un danger non moins grand que le précé-

---

" bien, j'aurais fait une bonne action, & vous celle d'un vrai Fran-
" çais. Je meurs de honte, en me voyant l'inſtrument d'une per-
" fidie que la plupart de ceux qui compoſent le Conſeil ne ſouffri-
" raient pas, ſi la vérité leur était connue. Je la dépoſe en vos
" mains, cette vérité, & je ſais que je la remets en des mains
" dignes d'elle."

Deux jours après avoir écrit ces deux lettres, Monteſquiou fut dénoncé à la Convention, qui l'accuſa, entr'autres, *d'avoir enchaîné devant Genève la valeur de ſes ſoldats, d'avoir terni la gloire du nom Français, en faiſant avec quelques Ariſtocrates Genevois, une capitulation qu'une poignée de Français avait refuſée à Brunſwick & à ſes nombreuſes cohortes.*

Aucune voix ne s'éleva pour le défendre, aucun ami n'oſa l'informer du danger qui le menaçait. Heureuſement l'indiſcrétion de l'officier chargé du décret de ſon arreſtation, fournit aux Genevois l'occaſion de reconnaître autant qu'il était en eux les ſervices que leur avait rendu cet homme vertueux ; & il eut le bonheur d'échapper à ſes bourreaux, en paſſant par Genève le 4 Novembre. Voyez le *Mémoire juſtificatif pour le Citoyen Français, A. P. Monteſquiou, Général de l'Armée des Alpes, au Préſident de la Convention, Novembre* 1792.

dent. " La Convention, nous dit-il, veut opérer chez vous à tout prix une Révolution politique calculée ſur les principes de la ſienne. Il ne vous reſte qu'à vous y modeler de vous-mêmes, ou à attendre de ſa part, ſoit une nouvelle guerre ouverte, ſoit des menées intérieures ſous leſquelles vous ſuccomberez également."

Rien ne paraiſſait plus difficile que d'imaginer en quoi nous pouvions nous démocratiſer davantage, pour complaire à la France; puiſque chez nous l'aſſemblée des citoyens exerçait collectivement elle-même tous les pouvoirs ſouverains que les Français par leur nombre avaient été appelés à confier à leurs repréſentans en Convention.

Malheureuſement pour nous, le parti qui venait de triompher dans cette Convention, était celui-là même qui avait réuſſi à y faire effacer la diſtinction de citoyens *actifs* & *non-actifs*, & par conſéquent la loi qui n'admettait aux pouvoirs politiques & militaires que ceux des individus qui avaient quelques propriétés à défendre : principe ſi ſage, ſi néceſſaire à l'ordre ſocial ; & qui, s'il avait pu être maintenu par les propriétaires Français, aurait ſans doute prévenu une grande partie des ſpoliations auxquelles ils ont été en butte. Les Briſſotins, qui retrouvaient dans notre Conſtitution cette barrière qu'ils venaient de renverſer dans la leur, y découvrirent en même temps le côté par lequel il leur convenait de l'attaquer. Inſtruits qu'elle n'admettait dans l'Aſſemblée ſouveraine que ceux des Genevois qui avaient acquis par eux ou par leurs ancêtres le titre de

Citoyens, ils l'accusèrent hautement de n'être qu'un corps héréditaire & aristocratique. Ce conseil l'était si peu néanmoins, qu'il renfermait près des deux tiers des Genevois chefs de famille, & que pour lui attacher & lui associer graduellement les autres, nos dernières loix populaires avaient successivement réduit les conditions de leur admission perpétuelle à une simple rétribution pécuniaire, une fois payée, mais tellement modique, (1) qu'elle était loin de présenter, quant à l'indépendance de leurs fortunes, le gage durable qu'il est si essentiel d'exiger d'un électeur, & à plus forte raison des membres d'un Conseil législatif.

Cette classe de citoyens non-actifs, qu'on appelait chez nous *Natifs*, venait de déployer, en général, un grand dévouement pour la défense de la République. Si l'on en excepte une cinquantaine d'individus, tant citoyens que natifs, qui avaient, à l'approche du siége, lâchement déserté nos murs menacés, en alléguant qu'il n'était pas permis à des amis de la liberté, de combattre, ni même de se défendre contre les Français; Genève, à l'époque de ces préparatifs hostiles, n'avait présenté qu'un cœur, qu'une ame, une famille. Peut-être même, cette époque du plus grand danger qu'elle ait jamais couru, présente-t-elle la plus grande, comme la dernière

(1) En faveur des petits-fils d'étrangers nés à Genève, cette rétribution avait été graduellement réduite à environ six louis, applicables aux hôpitaux, aux arsenaux, ainsi qu'aux autres établissemens publics qu'avaient fondés les anciens Genevois, & dont les nouveaux venaient partager les avantages.

époque de ſa gloire ; puiſque, dès que notre Aſſemblée du Peuple eut appris que le Général Français nous déclarait la guerre pour avoir décrété l'appel de 1600 Suiſſes, elle lui envoya pour réponſe un ſecond décret, par lequel elle inveſtiſſait notre gouvernement du droit d'en appeler & d'en introduire autant qu'il le jugerait convenable. Bientôt après, lorſque le Miniſtère Français, dans l'eſpoir de diviſer les Genevois, affecta de n'enviſager ces décrets que comme une *manœuvre* de leurs magiſtrats, & demanda le châtiment exemplaire de ces derniers, qu'il appelait des *Magiſtrats pervers & traîtres*, toute notre milice nationale ſe raſſembla ſous les armes le 10 Octobre, les invita à reſter fermes, & prit l'Être Suprême à témoin qu'elle partagerait tous leurs périls.(1)

Il eſt vrai que dès que la France eut changé de marche pour en adopter une moins violente, mais

---

(1) Vraiment dignes de lutter en dévouement avec leurs compatriotes, les Syndics & Conſeil écrivirent le même jour à M. *Le Brun*, Miniſtre des affaires étrangères, pour s'offrir perſonnellement en ſacrifice à la France, & pour le conjurer de préſerver à ce prix leur patrie des dangers dont elle la menaçait. *Si ces dangers peuvent être écartés au prix de nos fortunes & de nos vies*, lui dirent-ils, *nous les offrons avec ardeur en ſacrifice : nous bénirons même la main qui, en nous immolant, pourra faire paſſer Genève à nos enfans, telle que nous la tranſmirent nos ancêtres : oui, nous bénirons la main qui détournera l'orage qui menace l'Helvétie & la République Françaiſe : nous la bénirons pour avoir ſauvé à cette dernière, encore dans ſon berceau, la tache d'avoir écraſé de ſa toute-puiſſance la Patrie du Philoſophe qu'elle conſidère comme ſon fondateur : enfin, nous la bénirons ſur-tout pour avoir épargné au ſiècle de la liberté, l'opprobre de voir les peuples libres aux priſes avec les peuples libres*, &c. &c. &c.

plus ſure & moins évidente, elle réuſſit complètement à nous déſunir, & à nous déſorganiſer. En effet, dès que les natifs eurent appris, par les débats même de la Convention, qu'elle ne parlait plus de ſe venger de nos magiſtrats, & qu'elle ne viſait plus à la priſe de notre ville, mais uniquement à étendre ſur tous les habitans indiſtinctement, la jouiſſance de l'égalité politique, ils commencèrent à y aſpirer ouvertement. Quelques citoyens s'aſſocièrent à eux, & ſe mirent à leur tête, ſoit pour jouer un rôle, ſoit par l'attrait de ce que la doctrine de l'égalité extrême a de ſéduiſant en théorie. Bientôt les ſoldats Français qui étaient à nos portes, les encouragèrent ouvertement à ne plus ſe donner entr'eux d'autre appellation que celle de *Citoyen*, à ſe couvrir la tête d'un bonnet rouge, à chanter en public les ſanguinaires chanſons de leur Révolution, & à ſe préparer à ſoutenir au beſoin par la force leurs prétentions, pour le ſuccès desquelles ils leur offrirent même en ſecret le ſecours de leurs armes.

C'eſt ici, Monſieur, le premier ſymptôme de la criſe révolutionnaire, qui, après avoir mis tout-à-coup Genève aux priſes avec l'anarchie, l'a plongée, en moins de deux ans, dans ſes dernières convulſions, & dans tous les crimes que peut inventer la tyrannie populaire.

Effrayée du nouveau péril qui menaçait inévitablement, ou la Conſtitution de Genève, ou ſon indépendance, notre Magiſtrature ne ſongea plus qu'à préſerver à tout prix cette dernière, & ſe hâta de proclamer elle-même l'admiſſion de tous les Genevois

indiſtinctement, & gratuitement, dans le Corps Légiſlatif. Mais à peine les Petit & Grand Conſeils eurent-ils adhéré au décret qui devait être ſanctionné, le 6 Décembre, par l'Aſſemblée Souveraine, qu'on repréſenta aux natifs, " combien il ſerait humiliant pour eux de recevoir, à titre de faveur, l'égalité des droits politiques ; que cette égalité leur appartenait par la nature ; & que la leur offrir par des formes conſtitutionnelles, était un attentat de plus contre elle."

Le progrès de cette étrange doctrine fut ſi rapide, que ſes ſectateurs rejetèrent le bienfait que l'Aſſemblée du Peuple allait leur aſſurer à jamais ; & que, déterminés à l'emporter par aſſaut, ils coururent aux armes le 4 Décembre, & demandèrent en outre, pour en aſſurer la conquête, 1°, à remplir excluſivement par leurs partiſans, toutes les places de l'adminiſtration quelconques ; 2°, Qu'on élût une Convention Nationale Genevoiſe, pour achever de démocratiſer notre Conſtitution ſur ce nouveau principe.

Ceux qui ſavent que ce parti déſorganiſateur ne formait pas alors le quart de notre peuplade, l'ont ſévèrement blâmée de ne l'avoir pas diſſipé par la force. C'eſt qu'ils ignorent que des conſidérations de ſureté extérieure, des plus impoſantes, nous en interdirent l'emploi, quelque certain qu'en eût été le ſuccès immédiat. C'eſt qu'ils oublient ſans doute, que depuis l'invaſion de la Savoie, Genève ſe trouvait entièrement enveloppée dans le territoire Français ; que, malgré deux traités ſolemnels, l'armée des Alpes était encore à nos portes ; qu'elle venait de recevoir & de

proclamer le fameux Décret qui ordonnait aux Généraux Français de ſecourir, par-tout, *les peuples opprimés*; que les plus exaltés des natifs menaçaient formellement d'invoquer ce ſecours; qu'enfin l'armée qui le leur offrait n'attendait que le ſignal du choc inteſtin le plus léger pour pénétrer dans nos murs, où elle avait des partiſans, & même une eſpèce d'avant-garde.

Cependant, je vous l'avouerai, Monſieur, ſi l'on eût ſuivi mes avis, on n'aurait point héſité à employer la force ouverte contre ces partiſans; car, à mes yeux, c'eſt ſur-tout dans les Etats libres, dans ceux où les loix ſont, ou repréſentent l'expreſſion du peuple qui leur eſt ſoumis, que le premier devoir des dépoſitaires de ces loix eſt d'en conſerver le dépôt au péril de leurs vies, & pour cet effet d'attaquer à force ouverte toute faction qui oſe annoncer l'intention de les renverſer par la force. Je ſoutins en vain cet avis: l'horrible étendue des dangers extérieurs qui menaçaient notre indépendance glacèrent preſque tous les courages, ou plutôt les firent céder aux ſuggeſtions plus puiſſantes de la prudence, & à des eſpérances qui n'ont été, il eſt vrai, que trop illuſoires. Néanmoins la tournure douce & bénévole que parut prendre la première Révolution qui va ſuivre, nous donna occaſion plus d'une fois de nous féliciter d'avoir fait céder le droit à la circonſpection: mais la Révolution que celle-ci amena dix-huit mois après, & qui, en nous ôtant juſqu'à l'honneur, a détruit & renverſé tout ce que nous avions alors eſpéré ſauver, vous fera aiſément comprendre, avec quelle

amertume nous avons dû regretter de n'avoir pas tout osé pour arrêter ces horribles révolutions ici, c'est-à-dire dans leur source. Et en effet, combien n'eût-il pas mieux valu préférer même la certitude de succomber alors avec honneur, à la simple perspective de l'existence malheureuse & presque flétrissante à laquelle vous verrez bientôt que quelques Genevois dénaturés ont condamné peut-être sans retour la masse de leurs compatriotes !

Quel que puisse être son avenir, la vérité n'en oblige pas moins d'exposer la circonstance impérieuse qui fit céder la grande masse des Genevois. C'est qu'ils étaient convaincus que si les Français réussissaient à s'introduire dans leur ville, sous le prétexte d'y aider l'un des partis *opprimés*, ces prétendus auxiliaires en seraient bientôt les maîtres absolus. C'est ainsi que le patriotisme même de la *majorité* paraissant lui commander de céder à la *minorité*; les Petit & Grand Conseils résignèrent toutes leurs places entre les mains des chefs du nouveau parti (pour la plupart ceux-là même qui avaient fui pendant le péril): Ils n'en exigèrent même d'autre promesse que celle de maintenir l'ordre social, & de ne point nous livrer à la France,(1) qui laissait toujours percer la haute importance

(1) Dès qu'elle eut renoncé à s'emparer de Genève à force ouverte, elle mit un tel prix à y suppléer par la séduction, qu'*Anacharsis Cloots*, l'un des chefs de la Convention, s'adressa à elle en ces termes : " *Et si Genève persiste à ne pas vouloir se donner à nous, il faut prier Genève de nous permettre de nous donner à elle.*"

portance qu'elle mettait à cette eſpèce de conquête. Au reſte, comme il n'y eut point de réſiſtance, il ne put point y avoir de choc proprement dit ; & c'eſt ainſi que, peu de ſemaines après l'arrivée de l'armée Françaiſe à nos portes, le peuple, qu'elle avait réuſſi à diviſer en deux, ſe réunit cependant pour déjouer ſes eſpérances ſecrettes, & pour lui ôter tout prétexte de le ſecourir afin de le ſoumettre. (1) Mais c'eſt ainſi que la nouvelle République Françaiſe, qui avait ſouillé ſes premières armes en les tournant contre la faible Genève, & qui ne renonça, en apparence, (2) à cette lutte, que pour y ſuppléer par la négociation, déshonora encore ſes premiers pas dans la carrière diplomatique, d'abord en ordonnant expreſſément à ſon plénipotentiaire d'y employer *toute ſa dextérité* ; puis,

---

(1) Pour lui ôter d'autant mieux ce prétexte, les auteurs de notre révolution la couronnèrent, en plantant ſur le ſol de l'ancienne liberté Genevoiſe, l'arbre ſtérile qui porte ce nom. D'ailleurs cet étendard étranger devoit perſuader à notre populace, que cette liberté était une conquête toute nouvelle. Et en effet, elle s'attacha doublement à cet arbre d'alliance, en l'enviſageant comme un taliſman qui nous mettait pour toujours à l'abri d'une invaſion des Français. Elle y grava même ces mots :

Cet Arbre, mieux que nous, protège nos remparts.

(2) Tandis que le Réſident Français ſe rendait en parade auprès du gouvernement uſurpateur, pour lui annoncer qu'il s'était empreſſé de rendre compte à ſes conſtituans d'une *ſi glorieuſe Révolution* ; tandis qu'il l'amuſait par ſes proteſtations d'eſtime & d'admiration, le nouveau Général Français *Kellerman*, d'accord avec lui, faiſait avancer ſecrètement contre Genève un corps de troupes conſidérable, dans l'eſpoir de ſaiſir pour les y introduire l'occaſion qui venait de lui échapper, & qui ne ſe préſenta plus.

en violant ou en annullant les deux traités, à la faveur desquels il nous avait désarmés, nous & les Suisses. C'est ainsi, qu'à l'aide de cette trêve perfide, elle se glorifia de dominer le plus petit Etat de l'Europe, & d'y renverser l'une des Constitutions les plus démocratiques qui existassent. C'est ainsi enfin que ce petit Etat, pour avoir osé s'armer contre les attaques ouvertes de la France, fut irrévocablement condamné par elle à succomber sous des attaques d'un autre genre.

Ici commence l'histoire de notre première Administration usurpatrice, qui, quoiqu'elle dût son existence à une influence étrangère, ne s'en est pas moins décorée du titre de *Gouvernement Constitutionnel*, & dont le règne n'a été interrompu qu'au bout de dix-huit mois. On pourrait, à bien des égards, la comparer au parti Français qui lui donna le jour, puisqu'il paraît certain qu'elle n'avait voulu faire une révolution par la populace Genevoise, que dans l'espoir illusoire de pouvoir, & l'arrêter à son gré, & lui interdire, à coup sûr, tous excès ultérieurs. On doit convenir que la plupart de ses membres étaient des hommes de quelque propriété, & même de quelque éducation; & si l'on en excepte certaines injustices judiciaires, inséparables sans doute d'un pareil état de crise, & certains attentats de la populace, dont on soupçonna quelques-uns des Administrateurs d'être les instigateurs secrets; leur Corps, proprement dit, parut faire en général ce qui dépendait de lui pour maintenir l'indépendance au dehors, & l'ordre au dedans.

Il eſt également vrai que ces nouveaux Adminiſtrateurs eurent à lutter contre quatre grands obſtacles: 1°, contre la décadence du commerce, des manufactures, & des fortunes particulières, pour la plupart englouties dans les fonds de France; mais ſur-tout contre l'anéantiſſement des finances publiques, épuiſées rapidement par l'énormité des ſalaires, dont les 120 membres de la Convention & les nouveaux Magiſtrats eurent eſſentiellement beſoin pour vaquer à leurs nouvelles fonctions: 2°, contre les intrigues ouvertes du Réſident de France à Genève, (1) qui ne ceſſa de les agiter, & leur ſuſcita une multitude d'entraves: 3°, contre les ſucceſſeurs des Briſſotins, qui ne voulurent jamais conſidérer comme de vrais confédérés, cette Magiſtrature révolutionnaire,* & qui, bien loin de lui accorder les bons offices auxquels elle s'était crue, à ce titre, des droits aſſurés, lui refusèrent même les égards qu'ils rendirent au reſte de la Suiſſe: car il n'eſt pas indifférent d'obſerver que celle-ci, en reſtant ſolidement à l'ancre de ſes anciennes Conſtitutions, avait trouvé le vrai ſecret de ſe faire reſpecter des Français. 4°, Contre une nouvelle faction

---

(1) L'Abbé *Soulavie*, connu, depuis la Révolution, par un ouvrage obſcène intitulé *Vie privée du Maréchal de Richelieu.*

* C'eſt ainſi, par exemple, que, contre la lettre des traités les plus poſitifs, & uniquement pour ajouter à l'affreuſe diſette des ſubſiſtances qu'éprouvait Genève, la République Françaiſe, ou du moins ſes agens, refusèrent conſtamment, & ſous différens prétextes, le paſſage des denrées de notre petit territoire enclavé dans le ſien. On dit cependant que l'obtention de ce paſſage vient d'être enfin la récompenſe de la révolution ſuivante.

composée de la lie de leur propre parti, peu nombreuse il est vrai, mais qui, sous le nom de *Marseillois* & de *Montagnards*, & ayant évidemment à sa tête le Résident de France, demandait le renversement du culte religieux, prêchait les principes les plus extrêmes des anarchistes Français, & semblait aspirer, ou à les imiter en tout, ou à se livrer à eux.

Loin d'ajouter à ces funestes entraves, la majorité des citoyens, reconnaissante de ce que les nouveaux Administrateurs se ralliaient autour de l'indépendance, couvrait d'un voile l'illégitimité de leur titre, leurs fautes passées, & celles que l'ignorance, l'esprit de parti, ou la difficulté des temps, leur faisaient journellement commettre. Plus d'une fois les Magistrats qu'ils avaient destitués, les aidèrent de leurs conseils; & quelques-uns d'entr'eux consentirent même à siéger dans la Convention de Genève.

Cette Convention était une autre imitation de la France. Cent & vingt Députés fatiguèrent l'État pendant un an d'une grande surcharge de dépenses, & firent une nouvelle constitution politique où l'on ne put reconnaître que le cadre de nos anciennes loix. Ils travaillèrent presque toujours sous l'influence d'un Club qui admettait les principes & le langage des Jacobins de Paris, auxquels il avait demandé leurs formes & leurs règlemens, & qui n'oublia rien pour se donner une égale importance.

Les amis de la Constitution qu'on renversait ont souffert pendant cette année tout ce qu'il peut y avoir de plus amer & de plus humiliant dans la victoire d'un parti, composé de gens, pour la plupart, sans édu-

cation & ſans propriétés. Ces prétendus réformateurs diſtribuaient à l'approche de la nuit des coups de bâton dans les rues à tous ceux qu'ils ſoupçonnaient de ne pas adorer la liberté & l'égalité prêchées de cette manière. Le Gouvernement n'offrit d'abord aucune protection contre ces inſultes : elles durèrent long-temps, & reſtèrent conſtamment impunies, bien que dans une occaſion elles furent enfin portées juſqu'au pillage public de la maiſon de campagne d'un des anciens Magiſtrats, & même juſqu'à l'aſſaſſinat en plein jour d'un individu auquel ſes meurtriers reprochèrent d'être couvert d'un bonnet blanc, & non d'un bonnet rouge. Receuillir toutes les eſpèces d'outrage, toutes les turpitudes, que ſe permirent ces égaliſeurs, ces diſciples de la philoſophie du ſiècle, ce ſerait faire le tableau de la tyrannie populaire dans toute ſa baſſeſſe, comme nous la verrons bientôt dans toute ſa férocité.

Pour mériter ſon nom pompeux, la Convention Genevoiſe ſe crut obligée de tout changer, de tout renouveler, de traiter une petite République qui avait dû à ſes loix fondamentales une étonnante proſpérité, comme ſi elle avait eu à réparer un grand Etat gangrené d'abus & de vices. Le *deſpotiſme*, lui diſait un eccléſiaſtique énergumène, *brûle la terre où il paſſe*, & les égaliſeurs auxquels il tenait ce langage ſe crurent tout-à-coup aſſis ſur la lave brûlante d'un volcan.

Afin de démocratiſer nos loix politiques, & pour plaire à la Convention de Paris, celle de Genève ne put trouver d'autre moyen que de verſer une partie du pouvoir exécutif dans l'aſſemblée légiſlative du peuple ; & c'eſt ainſi qu'elle renverſa l'unique

balance de notre Conſtitution. On lui doit cependant la juſtice de dire qu'elle ſe montra jalouſe de la ſureté des perſonnes : elle établit même le juré, ſans trop examiner, il eſt vrai, ſi cette belle inſtitution convenait à une ſociété bornée à l'enceinte d'une ville. Mais on crut y voir au moins le déſir ſincère de donner la plus grande latitude à la liberté individuelle.

La majorité des Genevois, attachée à nos antiques loix, ſe montrait cependant fort éloignée d'approuver cette démocratie illimitée : auſſi ſes auteurs mirent-ils tout en uſage pour lui obtenir la ſanction de l'Aſſemblée du Peuple. Prenant, vis-à-vis de ceux qui la déſapprouvaient, le langage de l'amitié & le ton de la confiance, ils les conjuraient de la ſanctionner, ſinon par amour pour elle, du moins afin de déconcerter les agitateurs du dehors & du dedans, qui pourraient trouver dans un pareil refus, le prétexte de quelque bouleverſement favorable à leurs vues ; mais ſur-tout afin d'en impoſer promptement par ce nouvel ordre politique aux révolutionnaires ſubalternes qui commençaient à n'en vouloir aucun. Les auteurs de cette Conſtitution populaire inſiſtaient principalement ſur ce que ſes nouveaux miniſtres y trouveraient toute la force dont on avait beſoin pour protéger les individus & pour préſerver les propriétés. Ils repréſentaient enfin que, dans la criſe où était la République, il s'agiſſait bien moins de liberté parfaite que de ſureté individuelle, & ils garantiſſaient que celle-ci trouverait une ſauvegarde dans leur adminiſtration & dans l'établiſſement des jurés.

Sur des assurances aussi positives, les désapprobateurs trop pleins de confiance dans ceux qui les leur donnaient, & dans le caractère de leurs compatriotes, se réunirent pour accepter sans plus hésiter cette nouvelle Constitution qui devait, leur disait-on, ramener l'ordre & la tranquillité. En conséquence elle fut sanctionnée en Conseil souverain le 5 Février 1794, à l'étonnante pluralité de 4200 suffrages contre 200; & le parti attaché aux anciens loix voulut achever de gagner les égaliseurs par une autre preuve de confiance, en leur donnant exclusivement ses suffrages pour les nouvelles magistratures.

Sans renoncer, il est vrai, à ses anciennes opinions sur ce qui constitue une liberté sage & tempérée, la grande masse de notre peuplade se montrait à chaque occasion prête à soutenir de toutes ses forces ce nouveau Gouvernement Constitutionnel, pour l'aider à faire face aux difficultés du dehors, & aux désorganisateurs du dedans. Enfin, comme l'indigence avait beaucoup augmenté, soit par la guerre du continent, qui réduit toujours le commerce de notre principale manufacture, soit par la longue oisiveté de la classe des ouvriers révolutionnaires, les Genevois riches ou aisés souscrivirent un capital considérable pour faire travailler les atteliers, en attendant qu'il s'ouvrît des débouchés à leurs produits.

Graces à tant de nobles sacrifices, soit d'intérêts privés, soit de passions politiques, Genève semblait naviguer encore tranquillement à côté de la tempête Française, dont elle voyait tout autour d'elle les naufrages & les débris. La Suisse elle-même, étonnée

de ce miracle révolutionnaire, (& c'en eût été un grand, ſans doute, que celui d'une première déſorganiſation qui ſe ſerait arrêtée à ſa ſource) la Suiſſe, cédant aux ſollicitations généreuſes & répétées de pluſieurs des Magiſtrats Genevois deſtitués, venait de conſentir à renouer ſes relations confédérales, abſolument interrompues depuis dix-huit mois, avec le Gouvernement qui les avait ſi violemment dépoſſédés. En un mot, ce dernier ſemblait s'améliorer, s'éclairer, ſe fortifier ainſi par le temps ou par les circonſtances; & la plupart de ceux qui en avaient redouté les excès, & s'étaient abſentés de leur patrie, avaient été graduellement invités à y rentrer, par l'aſſurance ſolemnelle que leur donnait le nouveau gouvernement, que la révolution était achevée, & qu'ils trouveraient ſous ſon égide, police, protection, & ſécurité.

Sécurité perfide & trompeuſe! Tous les fléaux de la révolution Françaiſe menaçaient Genève, ſans que ſes honnêtes habitans s'en doutaſſent. Un des nouveaux adminiſtrateurs, député à Paris, & appelé, par ſa miſſion même, à y voir aſſidûment les chefs des Jacobins, nourri dans leur ſein depuis plus d'une année, & ſuffiſamment exercé dans la théorie des inſurrections, venait d'accourir enfin à Genève pour la mettre en pratique, & ſe concerter avec les Montagnards, auxquels le Réſident de France donnait ſouvent des fêtes, pour les préparer à de nouvelles évolutions révolutionnaires, en attendant que ſon aſſocié Genevois en apportât le plan de Paris.

Le plan de l'avocat *Bouſquet* (c'eſt le nom de ce Genevois) portait ſur cinq grands points d'imitation.

1°, Oter

1°, Oter aux plus honnêtes d'entre les Adminiſtrateurs ſes collègues la confiance de la populace, en les accuſant d'un concert ſecret avec les riches, ou, tout au moins, de lâches ménagemens pour eux. 2°, Suſpendre les autorités conſtituées, ainſi que l'Aſſemblée du Peuple elle-meme, pour inveſtir de tous les pouvoirs ſes principaux partiſans, ſous le titre de *Gouvernement Révolutionnaire.* 3°, Conduire, du premier abord, ſes partiſans au pillage, & ériger un Tribunal qui cimentât cette nouvelle révolution, en verſant du ſang au nom de la liberté, afin que la brêche fût irréparable, & que ſes aſſociés ne puſſent plus reculer dans la carrière qu'il allait leur ouvrir. 4°, Mettre également dans toutes les claſſes, la terreur à l'ordre du jour, afin de glacer à la fois tous les courages, & que le petit nombre pût impunément dominer le plus grand. 5°, Enfin, avilir le culte religieux.

Cet épouvantable édifice a été élevé dans une ſeule nuit. Son architecte n'avait pas en effet de temps à perdre pour pouvoir en jeter les fondemens: il lui fallait abſolument devancer le jour où l'on allait propoſer à l'Aſſemblée du peuple, de nouvelles contributions ſur les riches, puiſque ces contributions (ſi elles étaient acceptées, comme on n'en doutait pas) devaient ôter tout prétexte de clameurs contre ces derniers, & rendre à l'adminiſtration la force qu'elle riſquait de perdre par l'épuiſement rapide des finances publiques.

C'eſt alors que *Bouſquet*, après avoir excité les alarmes de la populace, en ſemant des bruits ſom-

bres & vagues d'un projet contre-révolutionnaire, qui devait, lui disait-il, faire de Genève *une petite Vendée*, déclara sans déguisement, qu'il y avait bien d'autres moyens de soulager le Peuple que de l'exempter de tous impôts; que, depuis trop long-temps, les riches dévoraient sa subsistance, ou du moins insultaient à sa misère par leurs jouissances, & même par leurs aumônes: qu'enfin la destruction de l'aristocratie des loix ne serait qu'un jeu d'enfans, si l'on n'extirpait pas en même temps celle des richesses, & celle des mœurs. Puis, tout en annonçant que les nouveaux impôts risquaient d'être rejetés par l'influence de l'aristocratie; de peur que leur acceptation ne déconcertât son complot, il choisit, pour l'exécuter, la nuit du 18 au 19 Juillet 1794, la veille même du jour où ils devaient être portés à l'Assemblée du peuple, & où il ne savait que trop qu'ils auraient été sanctionnés par elle.

Tout étant organisé pour l'insurrection, les rôles indiqués, & les victimes désignées; ce ne fut qu'au milieu de la nuit que les Conjurés coururent aux armes, s'emparèrent des canons, & allèrent, avec de fausses clefs(1), désarmer, pendant le sommeil, les citoyens

---

(1) Je sais que les Révolutionnaires Genevois se sont récriés avec force contre cette accusation de *fausses clefs*, & j'ignore en effet dans combien d'occasions ils en firent usage; mais on m'a affirmé que l'un de leurs principaux chefs, serrurier de profession, & si je ne me trompe, l'un des Membres du premier Tribunal, se servit de fausses clefs pour s'introduire à l'improviste chez Mr. *Diodati*, qui n'eut que le temps de sortir de son lit & d'échapper à ses bourreaux.

dont ils redoutaient le plus la résistance & le désespoir. On prétend qu'ils eurent soin de mettre en même temps aux arrêts deux des Syndics, qui n'ont pas manqué de dire que leur Gouvernement Constitutionnel s'était trouvé ainsi paralysé, & forcé de rester témoin muet de cette conspiration imprévue qu'il aurait étouffée s'il en eût été instruit; comme s'il eût été possible que, dans une aussi petite ville que Genève, on mette en mouvement un pareil nombre d'individus sans qu'un Gouvernement populaire en ait des avis! Aussi est-il très-certain qu'il en avait eu connaissance la veille, & qu'il n'eût tenu qu'à lui de la prévenir.(1) Quelques personnes croient qu'il en eut la volonté, & non le courage: d'autres, non moins dignes de foi, assurent que ce fut cette volonté même qui lui manqua; que l'arrestation provisoire de deux de ses membres, laquelle, si elle eut lieu, ne dura en effet que quelques heures, était une comédie concertée entre eux & *Bousquet*; que bien qu'ils n'aient pris d'abord aucune part ostensible à cet événement bouleversateur, ils n'en furent pas moins les complices; & que les principaux chefs de cette Magistrature usurpatrice le désiraient eux-mêmes depuis quelque temps, pour se soustraire à l'obligation où ils allaient se trouver de

(1) On m'assure aujourd'hui que cette prétendue détention des deux Syndics n'est fondée que sur un rapport qu'ils firent circuler dans le temps, mais qui a trouvé d'autant moins de créance, que plusieurs témoins oculaires & dignes de foi assurent avoir vu ces deux mêmes Syndics les armes à la main dans les premiers rangs des conspirateurs nocturnes.

rendre compte d'un vuide considérable dans les finances.

Quoi qu'il en soit, ce Gouvernement ne fit rien pour empêcher les attentats qui se commirent, ni même pour en diminuer l'horreur & l'étendue. Elles furent sans bornes. Dans cette invasion nocturne les Genevois se seraient crus pris d'assaut par des ennemis étrangers, si le pillage des provisions de bouche, du numéraire, & même de la vaisselle, ne s'était pas exécuté avec une telle connaissance des dépôts, qu'ils comprirent bientôt que parmi ces assaillans se trouvaient plusieurs de leurs propres compatriotes. L'expédition de ces derniers se fit avec ordre, se prolongea sans obstacle, & s'acheva sans la moindre résistance. Leurs petites bandes armées n'exhibaient aucun ordre, mettaient les scellés sur ce qu'elles ne pouvaient point emporter, & n'oublièrent pas d'envelopper dans leurs arrestations personnelles, beaucoup de citoyens obscurs & pauvres. Telle fut la fureur aveugle & barbare de ces visites domiciliaires, qu'au milieu des chaleurs les plus brûlantes, on traîna, on entassa dans les prisons jusqu'à des vieillards hydropiques, & des malades attaqués de fièvre maligne. Cette œuvre de ténèbres fut exécutée en peu d'heures, par une centaine de brigands, moitié Genevois, moitié étrangers ; &, comme *Bousquet* s'y était attendu, le succès lui associa, dès le lendemain, tout le reste de la populace, tous les hommes lâches & faibles, & même un certain nombre d'honnêtes gens, qui se flattèrent encore d'arrêter ces forfaits en ne se séparant

point tout-à-fait de ceux qui les avaient commis, & qui en méditaient déjà d'ultérieurs.

Leur Chef se hâta de rassembler sous les armes tous ces associés, qu'il honora du nom de *Nation Révolutionnaire*. Il débuta par annoncer une solde considérable & journalière à ceux d'entr'eux qui persévéreraient avec courage dans cette nouvelle carrière de patriotisme ; puis, invoquant les saints noms de liberté & de vertu, il observa que ce n'était qu'à la salutaire énergie des grandes mesures de sévérité que les Français avaient dû leurs succès au dehors & au dedans ; que la sévérité de ces mesures était toujours réunie avec la justice & la morale ; & qu'il fallait faire recommencer dans Genève le règne de la liberté, de la vertu, & de la révolution, par de grands exemples. En conséquence le Gouvernement Constitutionnel fut déclaré suspendu, & remplacé provisoirement, par un Tribunal Révolutionnaire, dont *Bousquet* se fit proclamer Président, & qu'on chargea de juger immédiatement les détenus.

Le nombre de ces derniers croissait d'heure en heure, & fut enfin porté à près de six cents chefs de famille, grâces aux soins du Résident Français, qui donna des ordres dans tous les districts voisins, pour faire repousser dans Genève ceux de ses habitans qui avaient eu le bonheur de fuir, & d'atteindre le pays de Gex. Parmi les prisonniers se trouvèrent presque tous les Magistrats destitués en 1792, plusieurs Professeurs distingués, & la plupart des membres de ce Clergé si éclairé, si sage, si tolérant, si modeste, si uni, & dont Genève avait eu

constamment

conſtamment tant de raiſons de s'honorer. De crainte de laiſſer échapper les plus reſpectables de ces ecclé-ſiaſtiques, on les pourſuivit juſques dans la chaire des temples, où, malgré qu'on les menaçât de toutes parts du ſort que les Prêtres Français ſubirent à Paris le 2 Septembre, ces héros de la Religion Proteſtante avaient eu le courage d'aller invoquer le Dieu de paix ſur leur patrie déchirée. C'eſt ainſi que s'exé-cuta dans toute ſon étendue, l'internale ſentence qu'avait prononcée Briſſot : *La Révolution ſe fera à Genève, ou celle de France doit rétrograder.*

Au ſein de tant de barbarie percèrent cependant quelques traits d'humanité, qui prouvent que le caractère Genevois ne pouvait s'éteindre que par degrés. C'eſt ainſi qu'on entendit des révolution-naires avouer, en pleurant, aux priſonniers dont on leur ordonnait d'être les geoliers, *Qu'ils étaient bien moins à plaindre qu'eux, & qu'ils enviaient ſincèrement leur ſort.* Mais tout eſpoir & tout moyen de réſiſtance diſparaiſſaient déjà devant les moyens terribles de ceux qui avaient commencé le combat avec tout le cou-rage qu'inſpirent les ténèbres, & qui s'étaient hâtés d'aſſurer leur victoire par un déſarmement complet. Frappées de la ſtupéfaction univerſelle qui s'empara alors de tous les citoyens, les femmes ſeules s'ébran-lèrent & tentèrent au nombre d'environ deux mille une démarche en corps pour obtenir la libération des priſonniers, en déſarmant le nouveau Tribunal au moins par leurs larmes. Il les repouſſa ſans vio-lence, mais avec une ironie qui le peint mieux encore : il fit approcher les pompes à incendie, & les menaça d'un *baptême civique.*

Débarrassé de ce faible & dernier obstacle, & brûlant d'entrer en fonctions, le Tribunal Révolutionnaire les entama, en désignant entr'autres parmi les huit premières victimes quil fit traduire devant lui, l'ancien Syndic *Cayla*, l'un des Magistrats qui venait de montrer le plus de fermeté pour la défense de nos loix, & l'ancien Procureur-Général *Prévost*, dont le crime principal était d'avoir concouru à négocier, avec le Général *Montesquiou*, le traité qui nous sauva des premiers attentats de la France. Leurs Juges siégaient à l'Hôtel-de-Ville, les manches retroussées comme des bouchers, les jambes nues, la poitrine découverte, en bonnets rouges, un sabre au côté, des pistolets à la ceinture, environnés de bouteilles & des vapeurs du vin. Six d'entr'eux ne purent point soutenir ce tableau infernal, & demandèrent leur démission, tandis que le reste de leurs collègues prolongèrent leur sanglante session au milieu de l'ivresse & de la plus infame gaieté.

Quoiqu'il n'y eût contre les accusés aucun chef d'accusation directe, aucun indice du prétendu complot d'une contre-révolution, ni même aucune question qui fût relative à ce projet absurde, enfanté pour enflammer le peuple & pour l'armer ; la défense de ces deux magistrats, & de leurs six co-accusés, dura jusqu'aux lendemain 26 Juillet. Lorsqu'à l'ouverture des boëtes dans lesquelles les votes s'étaient donnés au scrutin secret, on apprit qu'il n'y avait que deux des accusés condamnés à mort, les Marseillois & les Montagnards, alterés de sang, proposèrent le massacre général de tous les prisonniers indistinctement ; &

menaçèrent même les Juges hypocrites qui osaient tenir ainsi, en secret avec leur conscience, un langage si différent de celui qu'ils avaient professé vis-à-vis de leurs commettans. A cette menace, les Juges intimidés recommencèrent immédiatement leur pocédure, en donnant cette fois leurs opinions à haute voix, & au bruit des vociférations des galeries, où l'on n'entendait que des cris de mort. Alors sept des huit premiers accusés furent condamnés à perdre la vie, par les mêmes hommes qui en avaient absous six la veille, & qui n'en procédèrent pas moins à cette seconde sentence, en prenant l'Etre suprême à témoin de leur justice, & en se permettant de temps à autre les plus lâches bouffonneries.

Dès le lendemain, la nation révolutionnaire, qui s'était réservée le droit d'appel, fut convoquée en armes pour sanctionner ces jugemens : mais quoique, sous prétexte de l'épurer, on en eût exclu l'élite des citoyens, la grande pluralité des suffrages fut pour la vie des trois principales victimes dévouées. (1)

A l'aspect de ce nouveau déchiffrement, & de ce premier acte national de repentir & de remords, les conspirateurs subalternes annoncèrent la plus forte indignation, rejetèrent ce nouveau résultat comme l'effet d'une combinaison aristocratique, & se livrèrent aux imprécations les plus horribles. Ils poursuivirent même dans les rangs deux ou trois citoyens qui en étaient sortis pour inviter les assistans à faire respecter le vœu que venait de prononcer le peuple, & à ne point

(1) *Cayla, Prévost, & De Rochemont.*

point permettre qu'il reſtât ainſi témoin paſſif de ſa honte, de ſon impuiſſance, & de ſon humiliation.

Des députations armées ſe rendirent au Tribunal Révolutionnaire pour ſe plaindre à lui de ce que les faux patriotes qui s'étaient gliſſés parmi les véritables, riſquaient de faire échouer leur vœu ; pour lui demander immédiatement au nom de ces derniers la mort des trois ariſtocrates abſous ; & pour lui annoncer qu'en cas de refus, ils allaient ſe tranſporter dans les priſons, & faire eux-mêmes juſtice.

Leur nombre n'était pas mépriſable, leurs menaces étaient affreuſes ; ils étaient armés ; la nuit était déjà avancée ; les ténèbres & la défiance glaçaient d'effroi tous les hommes honnêtes & timides. Le Tribunal Révolutionnaire n'héſita point à ſaiſir ces prétextes pour s'élever au-deſſus de la majorité de ſon propre parti (1) ; & livra à l'inſtant aux bourreaux

---

(1) Dès le lendemain 26 Juillet, ce Tribunal fit afficher une longue apologie ſur l'événement de la veille, qu'il déclarait prendre ſous ſa propre reſponſabilité, & qu'il attribuait cependant aux manœuvres des ennemis de la Révolution. Cette apologie n'eſt que le manifeſte de la guerre qu'il ſe prépare à prolonger contre les ariſtocrates, c'eſt-à-dire contre les riches. On les y accuſe de n'avoir *ni renoncé à leurs prétentions*, ni *abjuré leurs anciennes erreurs* ; de n'avoir point *fraterniſé avec les révolutionnaires dans les fêtes civiques* ; d'avoir *ſoupiré après une contre-révolution Françaiſe, qui devait néceſſairement en produire une à Genève* ; d'avoir *fait des vœux pour les rebelles de Lyon* ; enfin, *de s'être propoſés de rejeter la nouvelle loi ſur les impôts*, &c. &c. &c. Les auteurs de ce manifeſte y découvrent pour la première fois le véritable fil de leur conſpiration ; car ils y parlent des *fâcheuſes impreſſions des Français* contre Genève, & les attribuent ouvertement à ce que

qu'on lui députait, les prévenus même dont cette majorité venait de prononcer la grace. Ces ſept premières victimes s'étaient défendues avec nobleſſe : elles moururent avec tout le courage qu'inſpirent la religion, l'innocence, & la vertu. Elles ne voulurent point qu'on leur bandât les yeux, & les révolutionnaires eurent la barbarie de les fuſiller en deux temps. La ſeule d'entr'elles qui prononça quelques mots, fut le Syndic *Cayla*. *Je mourrais content* (s'écria-t-il) *ſi je pouvais croire que ma mort pût rendre à mes malheureux concitoyens la liberté & la paix.* Les exécuteurs déchirèrent un papier que l'avocat *De Rochemont*, jeune homme de la plus grande eſpérance, les conjurait de remettre, après ſa mort, à ſa famille. Mais le Procureur-général *Prévoſt* trouva le moyen de jeter dans la foule une lettre qu'il avait écrite au crayon, & qui laiſſe un monument bien touchant de ſon cœur & de ſes vertus. En voici quelques fragmens.—*Perſonne, j'en ſuis ſûr, ne perd autant que moi en perdant la vie.... Je remercie bien profondément ma bonne amie, de tout le bonheur dont elle m'a fait jouir ;*

---

ceux-ci *avaient cru devoir ſe défier d'un peuple qui ſe vantait d'avoir fait triompher les principes de la liberté & de l'égalité, & qui laiſſait tranquillement dans ſon propre ſein une horde d'ariſtocrates incorrigibles.* Ce manifeſte invoquait la fraternité du peuple révolutionnaire, pour le conjurer *de ſe défier de la clémence, de faire ceſſer le règne de l'impunité, de purifier l'air de la patrie de ſes enfans pervers, & de les mettre pour jamais hors d'état de ſe révolter contre elle.* De ſon côté, le Tribunal s'engageait *à révolutionner les principes & les mœurs, à régénérer l'eſprit public, enfin à travailler ſans délai à des inſtitutions propres à prévenir la misère du peuple, à former de vrais citoyens, à préparer le bonheur de tous*, &c. &c. ! ! !

mais je la prie de se nourrir constamment d'une idée bien consolante, c'est que son mari meurt honorablement, & qu'il emporte l'estime universelle, quelle que soit la funeste illusion qui le perdit. Il s'est défendu avec courage, &c. &c.... Bonne mère! si je t'ai donné quelques plaisirs, de combien d'amertumes tes vieux jours sont abreuvés! Pleure avec mes bons amis; mais que l'abattement ait son terme. Vous pourrez toujours vous glorifier d'un homme qui a marché constamment dans le chemin de l'honneur. Il m'inspire, il m'inspirera jusqu'au dernier moment de ma vie... Pour toi, mon cher fils! que mon exemple ne te détourne point d'une marche loyale & franche dans toute ta conduite, quoiqu'elle soit la cause de ma perte; mais éloigne-toi des affaires publiques, &c. &c. (1)

Quoique le crime mène au crime, & que le sang appelle le sang, on se berça alors du double espoir, ou que ceux qui venaient de le verser s'en étaient suffisamment abreuvés, ou que les Suisses trouveraient le moyen de mettre un terme à ces scènes atroces. Mais elles avaient été exécutées avec une rapidité qui prévint leur intervention, & avec un acharnement qui ne leur en laissait rien espérer. Cependant, le jour même du jugement de ces sept victimes, le Baillif Bernois du District le plus voisin écrivit à l'un

(1) Il n'est peut-être pas indifférent d'observer ici que cette victime du peuple avait été l'un de ses défenseurs les plus zélés contre les attentats du Comte de Vergennes, & qu'il fut le premier Magistrat qui eut le courage de proposer le renversement de la Constitution dictée par ce Ministre.

des Syndics une lettre très-pressante, pour lui annoncer que *la Suisse entière voyait, avec la plus grande horreur, les exécutions & les scènes sanglantes qui se préparaient à Genève. Il y conjurait* les révolutionnaires *de rentrer en eux-mêmes, & de réfléchir qu'il en était tems encore.*

Le Syndic se garda bien de donner au peuple communication de cette lettre. Il répondit au Baillif qu'elle *aurait été décidément dangereuse, puisque le vœu de la majorité en faveur des trois prévenus avait été absolument infructueux.* Puis continuant encore à jouer le rôle de désapprobateur : *Vous devez comprendre,* ajouta-t-il, *combien notre position est difficile, & votre cœur est fait pour apprécier la nature des sentimens auxquels le Gouvernement Constitutionnel est en proie.*

L'astuce de cette réponse n'empêcha point les Suisses de juger que ce prétendu Gouvernement Constitutionnel était, sinon le moteur secret, du moins le vrai complice des atrocités qu'il paraissait blâmer (1); & ils se sont empressés de rompre toute espèce de communication avec lui. Mais en in-

---

(1) Que penseront ces Cantons lorsqu'ils apprendront que *Gasc*, l'un de ces mêmes Syndics, qui comme chefs de la République venaient de leur écrire, que la Révolution de 1792 était accomplie, & de leur garantir, qu'il n'y en aurait plus, n'a pas rougi de se faire dans l'étranger un mérite d'avoir prévu la Révolution qui suivit, & qu'il a écrit à Londres, " Qu'il aurait fallu être aveugle " pour ne pas voir qu'elle était indispensable ?" Il a du moins déposé avec candeur dans cette même lettre, le mot de cette affreuse énigme révolutionnaire ; car, en avouant que le peuple avait acquis tout ce qu'il pouvait désirer en liberté publique & individuelle,

vitant leurs ſujets à accorder la plus généreuſe hoſpitalité à la foule des Genevois déportés ſur leur territoire, les Bernois ont ſagement profité de l'impreſſion d'horreur univerſelle que ce ſpectacle a produit ſur leur peuple, pour lui en préſenter un tableau qui achève, en même temps qu'il conſtate celui qu'on vient de lire.

" NOUS L'AVOYER, PETIT ET GRAND CONSEILS
" DE LA VILLE ET RÉPUBLIQUE DE BERNE, ASSU-
" RONS TOUS NOS CHERS ET FÉAUX CITOYENS RES-
" SORTISSANS, DE NOTRE GRACIEUSE BIENVEIL-
" LANCE ; ET PAR LES PRÉSENTES SAVOIR FAISONS :

" La notoriété publique vous a appris les ſcènes
" déplorables qui viennent de plonger dans le deuil
" la ville de Genève. Cette République, à laquelle
" nous prîmes conſtamment l'interêt réſultant des
" longues & intimes relations d'alliés, & des con-
" nexions habituelles d'un voiſinage immédiat, eſt
" livrée à des calamités inouies, dont il eſt impoſſible
" de prévoir ni l'étendue, ni la durée, ni les ſuites.

" Au moment où l'on nous faiſait eſpérer le retour
" de la paix & de la tranquillité par le nouvel ordre
" de choſes que le Gouvernement venait de nous an-
" noncer ſolemnellement, de même qu'au Canton de

---

duelle, il a eu ſoin de donner à entendre, qu'il n'en eſt pas moins vrai que ce peuple était pauvre, & que juſques-là les riches avaient joui tranquillement de leur opulence : auſſi, ajoute-t-il, *étais-je du nombre de ceux qui penſaient qu'il ne fallait ni empêcher ni provoquer cette ſeconde Révolution.*

" Zurich, comme le terme de toutes les diſſentions,
" une troupe de gens effrénés a attaqué & renverſé,
" à main armée, la liberté publique & la ſureté per-
" ſonnelle. On les a vu violer, à force ouverte, les
" domiciles, en arracher une foule d'individus, les
" arrêter arbitrairement, les traîner dans diverſes pri-
" ſons. Ces violences ont été étendues juſqu'aux
" Miniſtres de la religion, d'une manière qui ſemble
" annoncer ſa proſcription prochaine, dans une ville
" qui en fut long-temps un des principaux appuis.
" Au milieu de cette ſubverſion générale, le ſang a
" coulé ; des citoyens ont été immolés contre le vœu
" même de la majorité des votans ; de nouvelles vic-
" times ſont déſignées ; de nouveaux attentats ſur les
" perſonnes & les propriétés ſe préparent & s'exé-
" cutent au mépris des ſermens, des formes établies,
" & des loix de l'Etat ; & Genève conſternée attend
" dans la terreur le ſort que lui préparent les per-
" turbateurs ſanguinaires qui ont uſurpé le droit de
" diſpoſer des vies & des fortunes de leurs con-
" citoyens.

" Nous voyons avec une douleur extrême la triſte
" deſtinée d'une ville, dont le bonheur & la paix fu-
" rent de tout temps l'objet de nos ſoins, & dont la
" ſituation intéreſſe de ſi près la tranquillité de notre
" Etat, & celle de la Suiſſe. Mais la connaiſſance
" que nous avons acquiſe de la criminelle partici-
" pation de divers individus de notre pays, aux hor-
" ribles excès que nous venons de retracer, aggrave
" encore notre douleur, & ajoute à notre indignation.
" Notre ſollicitude paternelle pour la ſureté & l'hon-

" neur de notre patrie, ne nous permettant pas de
" tolérer ſur notre territoire ces hommes ſouillés par
" le crime ; Nous ordonnons par la préſente publi-
" cation, que l'entrée leur en ſoit interdite ; & Vou-
" lons que tous ceux de nos ſujets qui ſeraient re-
" connus pour avoir eu quelque part à ces ſcènes
" atroces, ſoient à l'inſtant dénoncés & ſaiſis, Nous
" réſervant de prononcer ſur les juſtes châtimens que
" leur coupable conduite, dans une ville ſi long-
" temps notre alliée, leur aura mérités.

" Nous ne doutons pas, chers & féaux, que par-
" tageant avec nous les ſentimens qui nous animent,
" vous ne redoubliez d'activité & de zèle dans l'exé-
" cution de la préſente Ordonnance. Nous aimons
" ſur-tout à nous perſuader, qu'à la vue des malheu-
" reux événemens qui agitent ſi cruellement cette
" République voiſine, vous apprécierez d'autant
" mieux le bonheur de vivre ſous des loix douces &
" équitables, qui, ſecondées d'une religion bienfai-
" ſante, nous font jouir, depuis long-temps, des
" biens ineſtimables de la paix, de la tranquillité,
" & de toutes les proſpérités que Dieu répand ſur
" les peuples qu'il aime : & ce Dieu, dont nous
" éprouvons ſi ſenſiblement, comme nos pères, la
" toute-puiſſante protection, ne nous abandonnera
" pas, ſi, reconnaiſſant ſes bienfaits, & mettant notre
" confiance en lui, nous cherchons à mériter ſa bonté
" & ſes faveurs, par nos vertus, par notre attache-
" ment à ſes ſaintes loix, & par notre amour pour la
" patrie."

" Donné en notre Grand Conſeil, le 4 Août 1794."

" CHANCELLERIE DE BERNE."

Ce Mandement paternel a eu, ſur le pays de Vaud, tout l'effet qu'on avait droit d'en attendre. Ceux de ſes habitans qui commençaient à être travaillés, avec quelque ſuccès, par les mêmes émiſſaires que Genève, ont avoué avec candeur que cette ville venait de leur offrir, à temps, une leçon terrible & ſalutaire, dont ils ſauraient profiter.

Mais ſes oppreſſeurs, loin de reculer dans leur carrière, ont commencé à en annoncer le cours futur en interdiſant, pour une année, toute eſpèce de deuil, ſous prétexte d'économie ; enſuite en baiſſant l'intérêt de l'argent, & en annullant tous les baux à louage, afin d'indemniſer les pauvres, & d'atteindre tous les propriétaires dont on ne confiſquerait pas les maiſons. En même temps, pour tirer parti de la terreur qu'inſpirait encore l'indéciſion du ſort des autres priſonniers, ils ont renouvellé leurs viſites domiciliaires, n'ont laiſſé à chaque individu que douze onces de vaiſſelle, & ont achevé de dépouiller ceux qui eſpèrent ſauver leur vie en indiquant & livrant leur fortune. Parce que les Français avaient confiſqué les biens de ceux des Emigrés qui s'armaient contre la nouvelle République, leurs imitateurs ont, ſous la même peine, ſommé de comparaître la plupart des Genevois qui s'étaient trouvés abſens pendant cette tragédie ; & ils ont ordonné en outre à toute perſonne, dont la fortune excède 20,000 livres tournois de capital, d'avoir à la leur déclarer dans huit jours, pour être taxée en raiſon de ſes moyens & de ſon patriotiſme. Enfin, ils ont couronné ces opérations préala-

bles en transformant les temples en clubs, en réduisant le culte religieux à un très-petit nombre de services, & en autorisant expressément le mariage & le Sacrement du Baptême, par l'intervention des officiers civils.

Les esprits ainsi préparés, & ayant essayé sur eux son autorité en ordonnant la délation de tous propos qui manifesteraient sur les jugemens révolutionnaires, une sensibilité qu'il menaçait de punir révolutionnairement; le Tribunal a repris le glaive judiciaire qu'il n'avait suspendu que pour mieux juger si les Genevois pourraient s'accoutumer au sang. Après avoir banni quelques soldats de la garnison, qui avaient eu le noble courage de refuser leur ministère pour fusiller les sept premières victimes, il en a envoyé successivement à la mort quatre autres, dont trois étaient d'anciens Magistrats. L'un d'entr'elles, M. *Naville*, distingué par de grands talens, se défendit avec une telle force, que l'un des Juges, en prononçant sa condamnation, lui dit: *J'ai deux consciences, dont l'une t'absout comme innocent, & l'autre te condamne pour sauver la République.*—Elle perdra en moi *un grand citoyen*, répliqua froidement le Magistrat; & ce mot singulier, hardi, & qui peint son ame, était profondément vrai.

Puis, lorsque le Tribunal de sang lui eut appris son sort: *Et moi*, s'écria-t-il, *je vais, à mon tour, vous prononcer celui qui vous attend, vous & tous vos complices. Enrichis par le pillage, & devenus les maîtres absolus de l'Etat, n'espérez pas jouir paisiblement du*

fruit de vos forfaits. Tous les freins que vous avez détruits pour arriver au despotisme se trouveront aussi détruits pour vous : des factions nouvelles se formeront an milieu de votre faction : vouz lutterez sans cesse les uns contre les autres pour vous arracher l'autorité. Vous vous êtes unis comme des tigres pour atteindre votre proie ; comme eux, vous vous livrerez des combats sanglans pour la dévorer. Vous vengerez ainsi vous-mêmes les mânes de vos victimes ; mais elles auront terminé leurs jours avec la consolation d'une conscience pure qui élance l'ame à son créateur ; & vous, vous mourrez la rage dans le cœur ; votre supplice sera précédé des idées les plus déchirantes ; vous serez désespérés de vous être souillés du sang de l'innocence, & de tomber dans l'abyme que vous aurez creusé de vos propres mains. Vous mourrez sans oser lever les yeux vers le ciel. (1)

---

(1) On a publié en Suisse le discours éloquent qu'il prononça en public devant ses Juges, & qui arracha alternativement aux galeries, des cris d'admiration, & des cris de mort. En voici quelques fragmens, qui suffiront pour faire apprécier l'ame & les talens de ce Magistrat Républicain.

" Qui êtes-vous, pour prétendre avoir le droit de me juger ?" dit-il au Tribunal qui le fit traduire devant lui—" Je ne vois ici que " des usurpateurs. Après la destruction de l'autorité légitime des " Magistrats de 1792, vous aviez créé d'autres loix, d'autres fonc- " tions publiques ; & vous-mêmes, vous venez de briser encore " ce nouvel ordre politique, pour vous asseoir sur un Tribunal de " proscription, déjà souillé de plusieurs assassinats.—Soutiendrez- " vous que vous agissez en vertu de la souveraineté du peuple ? " Mais si vous le considériez comme souverain, n'auriez-vous pas " eu la précaution de convoquer tous les habitans du territoire, sans " distinction de parti & d'opinion ? Si vous étiez les organes de

Cependant l'eſtime dont il jouiſſait était ſi univerſelle, que bien que les révolutionnaires euſſent renoncé au droit de juger en dernier reſſort, qu'ils s'étaient précédemment réſervé, ils s'aſſemblèrent immédiatement, dans l'intention évidente de le ſauver. Pour arrêter le cours de ces délibérations qui ſe prolongaient fort avant dans la nuit, & qui tendaient toutes à un ſurſis, le Tribunal trouva le ſecret de diſperſer ces Clubs, en donnant à leurs députés parole d'honneur qu'il n'y aurait point d'exécution cette nuit-là; puis paraiſſant toujours fort alarmé du danger d'expoſer la République au choc inteſtin dont il diſait qu'elle était menacée, il imagina de ſe donner l'air

---

" la véritable volonté de ce peuple, n'auriez-vous pas écarté de " cette aſſemblée tous les moyens de terreur que vous employez " pour nuire à la liberté de ſes vœux ?

" Gardez-vous de croire que je vienne m'avilir ici juſqu'à vou- " loir vous fléchir. Je ſais que ma mort eſt décidée d'avance, & " vous ſavez que je hais trop vivement l'injuſtice pour ne pas mé- " riter le triſte, mais honorable ſort des Magiſtrats que vous avez " déjà fait périr. Cependant, pour prouver à toute l'Europe la " profonde iniquité de vos jugemens, je déclare ici devant Dieu, " que depuis la deſtruction du Gouvernement de 1792, j'ai vécu " dans la retraite ; que convaincu de l'inutilité de mes efforts pour " rétablir l'empire des véritables loix, je ſuis reſté ſoumis à celles " que vous aviez faites ; & que, concentrant dans mon ame un " genre de liberté qu'il n'était pas en votre pouvoir de me ravir, " j'ai ſupporté l'eſclavage que vous m'aviez impoſé ; contraint de " voir, ſans murmurer, l'impunité & le triomphe du crime. La " penſée que je vais ceſſer d'en être le témoin, adoucit l'amertume " de ma cruelle ſéparation de mon épouſe & de mes enfans, dont " le ſort reſte dans les mains de la Providence, mais qui, " du moins, n'auront jamais à rougir de m'avoir appartenu." &c. &c. &c.

d'avoir été forcé, & livra ſur-le-champ le nouveau martyr aux atroces ſatellites qui vinrent le lui arracher. Ceux-ci le conduiſirent en ſecret ſur un nouveau lieu de ſupplice, où ils le fuſillèrent avec l'ancien Syndic *Fatio*.(1)

D'immenſes ſacrifices pécuniaires ont ſauvé la vie à pluſieurs autres victimes, qui paraiſſaient dévouées au même ſort;(2) & les pouvoirs du Tribunal s'étant

---

(1) Les deux autres, *Audeoud* & *Delorme*, furent exécutés à-peu-près à la même époque; en ſorte que ce premier acte de la révolution coûta la vie à onze perſonnes, *Cayla*, *Prevoſt*, *Derochemont*, *De Combes*, *Vivien*, *Chenaud*, *Munier*, *Naville*, *Fatio*, *Audeoud*, & *Delorme*.

(2) Comme il arrive preſque toujours en pareil cas, quelques individus, les plus couverts par le cri de mort, y ont échappé, tandis que la fureur du peuple eſt tombée ſur ceux qu'elle avait d'abord paru déſigner le moins. L'un des Juges, devenu tout-à-coup favorable à *Bellami*, l'une des victimes les plus marquées, ouvrit en public l'avis de ſa grace par ces mots: *Si le bon Dieu m'avait dit ce matin, tu feras grace à cet Ariſtocrate; je lui aurais répondu, Bon Dieu! tu en as menti! Cependant, vû ſa défenſe, je lui fais grace de la vie.* Un autre Juge termina ſon avis par ces mots: *On nous dit, il eſt vrai, que cet accuſé a des vertus domeſtiques; mais Naville en avait auſſi. Je l'ai condamné à la mort. Que ce dernier y marche comme lui.* Il ne fut condamné qu'à la confiſcation & à l'exil. Telle eſt l'extrême incertitude des choſes humaines, dans toute révolution de ce genre, que *Naville*, avant d'aller devant le Tribunal où il était traduit, embraſſa tendrement ce priſonnier, à qui le cri public ſemblait réſerver un ſort plus fatal que le ſien; il lui promit même de prendre ſoin de ſa famille; cependant *Naville* périt, & *Bellami* fut ſauvé, quoique l'un de ſes Juges lui fit un crime digne de mort d'avoir épouſé une femme riche, & termina le tableau de ſes accuſations par ces mots remarquables: *Mais qu'eſt-il beſoin de te chercher des crimes? Tu as été Miniſtre; & qui dit Miniſtre, dit l'amas de la turpitude, celui de la perfidie, & l'enſemble de tous les crimes.*

enfin trouvés expirés, il a été forcé de terminer, le 10 du courant, sa sanglante session : mais ce n'a été qu'après avoir frappé, des jugemens suivans, les cinq cents & huit prisonniers.

37, condamnés à mort & à la confiscation de leurs biens, dont 26 par contumace.

94, à l'exil perpétuel & à la confiscation.

4, à des exils à divers termes.

264, à la détention domestique à divers termes.

10, à la réclusion perpétuelle dans la maison de force.

7, à la même réclusion à divers termes.

71, ont été ou cassés de leurs fonctions, ou renvoyés avec censure.

21, ont été déclarés innocens, deux desquels seulement ont obtenu des indemnités.

508

Voilà le peuple enfin vengé, lui annonça le Tribunal, en publiant cette liste de ses sanglantes opérations. Son *compte rendu* débutait par ces mots non moins naïfs que remarquables : *Entrés dans une carrière aussi pénible qu'importante, les membres du Tribunal n'ont eu pour base aucune règle quelconque, aucune loi particulière, aucune organisation.* Il se terminait par ceux-ci, qui ne le sont pas moins. « La patrie veut qu'à « cette révolution toutes les vertus se déploient, & « que la moralité règne dans toutes les actions de la « vie des citoyens, tant en particulier qu'en public ; « elle veut une régénération complète..... En vain « vous aurez comprimé l'abus des richesses, si vous

« ne proclamez la juſtice, la probité & la vertu, non « par des paroles, mais par des faits & de bons « exemples ; vous reverriez paraître tôt ou tard les « corrupteurs & les corrompus.» &c. &c.

Quand l'hypocriſie du patriotiſme ſe réunit à tant de crimes, quelle eſpérance peut-on concevoir de la poſſibilité d'un retour à l'humanité & à la juſtice, chez des hommes qui les invoquent ainſi avec ferveur en les foulant aux pieds ? Hélas ! le ſeul & dernier rayon d'eſpoir pour les infortunés Genevois, c'eſt que le mémorable exemple de la chûte de Roberſpierre pourra forcer à des réflexions ſérieuſes, ceux qui avaient aſpiré à marcher ſur ſes traces à Genève, la veille même de ſa cataſtrophe à Paris.

Quoi qu'il puiſſe arriver, Genève eſt déjà une ville abſolument nouvelle, qui repoſe ſur le ſol de l'ancienne : elle ne préſente plus que le ſpectacle du pillage, de la déſolation, & de tous les crimes révolutionnaires. Voilà cependant, Monſieur, ce qu'un premier pas vers la nouvelle doctrine a pu faire en ſi peu de temps, d'une peuplade qui, dans le cours des diſſentions civiles les plus actives, avait toujours conſervé le reſpect des propriétés, & l'horreur de l'effuſion du ſang !

Comment rendre compte d'une dégénération auſſi complette, & cependant ſi rapide, dans l'eſprit public d'un peuple ſage, froid, moral, & accoutumé depuis long-temps aux jouiſſances de la liberté, ainſi qu'à ſes débats ? Comment ce même peuple, qui, dix-huit mois auparavant, venait de ſignaler ſon patriotiſme de manière à s'attirer l'admiration de l'Europe, a-t-il

pu tout-à-coup réſigner à l'influence Françaiſe ſes antiques loix, (qui avaient juſques-là ſurvécu à tant de paſſions & à tant de chocs) toutes ſes affections, toute ſa moralité, & cet eſprit public qui avait fait conſidérer ſa patrie comme un ſéminaire de talens & de vertus ?....Sans doute, l'un des premiers devoirs de l'hiſtorien des Révolutions de Genève, ſera, en écrivant celle-ci, de chercher à tracer la ſource & les progrès de cette inconcevable dégénération : mais vû les bornes que m'impoſe ici la rapidité de cette lettre, je me bornerai à imputer ſur-tout cette dégénération à l'inſtitution la plus déſorganiſatrice de la révolution Françaiſe ; celle qui attacha finalement la reſponſabilité où n'était plus le pouvoir, en faiſant tomber peu à peu le pouvoir là où n'était pas la reſponſabilité. Je m'explique ; car ce développement pourra ne point être inutile aux Américains, ſi jamais ils ſont appelés à diſcuter ou à réſoudre la grande queſtion de la convenance ou des dangers des ſociétés populaires affiliées.

Cicéron attribuait la longue exiſtence de la République Romaine, à l'inſtitution même des *Tribuns*, qui ſemblèrent ſi ſouvent la mettre en danger, mais qui, appelés à ſurveiller les uſurpations du Sénat, ne l'étaient pas moins à arrêter le parti populaire dans ſes écarts, dont leur magiſtrature même les rendait reſponſables, parce qu'elle les créait ſes Chefs. Il n'y a pas une des nombreuſes révolutions de Genève qui n'atteſte la vérité de cette obſervation. En effet, ſi au milieu des victoires alternatives des partis qui l'agitèrent, les propriétés & les perſonnes

furent religieusement respectées ; si l'ordre social n'y fut jamais interverti, ni même suspendu ; enfin, si l'esprit public s'y maintint, c'est que ces partis eurent constamment des chefs reconnus, dont l'autorité & la responsabilité duraient autant que le procès politique dont ils avaient été nommés les défenseurs. Si même pendant les six premiers mois qui suivirent la révolution, ou plutôt l'usurpation de 1792, ses chefs, comme on l'a vu, se montrèrent en général modérés, c'est qu'ils étaient encore tout à la fois conducteurs & responsables. Mais lorsqu'à cette époque ceux de leurs subalternes qui n'avaient réussi à se faire introduire ni dans l'Administration, ni dans la Convention, imitèrent, pour s'en dédommager, les Jacobins de Paris, c'est-à-dire lorsqu'ils réunirent leurs Clubs égrenés en un *Club Central*, présidé par un Chef tellement amovible qu'il était hebdomadaire, la République fut bouleversée, & sa destinée tomba sans retour entre les mains d'une populace sans frein, parce qu'elle était sans chefs, ou ce qui revient au même, parce qu'elle n'eut plus que des chefs passagers, & par conséquent irresponsables.

Cependant les nouveaux administrateurs ne soupçonnèrent l'importance ou les dangers de ce *Club Central* que lorsqu'il eut déjà réussi à faire succéder à notre assemblée générale, & non délibérante, une assemblée partielle & délibérante, dont chaque arrêté, (la plupart pris par acclamation) était une espèce d'ordre au Gouvernement ou à la Convention d'adopter ou de rétracter telle ou telle mesure. Si l'exécution de cet arrêté devenait funeste, l'orateur qui l'avait

proposé

proposé dans le Club, en était quitte pour rentrer dans la foule, tandis que le Gouvernement qui avait été obligé d'y souscrire en conservait toute la responsabilité.

Lassés d'un rôle aussi passif & aussi humiliant, les membres de ce gouvernement, du moins ceux qui regrettaient le plus le crédit populaire qui leur échappait, tentèrent enfin de prendre les rênes de ce Club qui avait déjà pris les rênes de l'Etat ; mais lorsqu'ils essayèrent de monter sur ce nouveau théâtre, les premères places y étaient prises, ou l'esprit public y était déjà tellement perverti, qu'ils ne purent s'y faire écouter qu'en y déclamant eux-mêmes à l'envi contre le *modérantisme* du Gouvernement ou de la Convention. Bientôt ils s'y surpassèrent les uns les autres, en y jetant en avant les propositions les plus extravagantes, en semant de sourdes alarmes sur les projets de l'Aristocratie qu'il fallait surveiller, disaient-ils, & en proposant des innovations, qui, à les entendre, devaient ramener l'âge d'or dans Genève.

De cette nouvelle espèce de Clubocratie organisée dans la Démocratie même, & où malheureusement les jeunes gens non majeurs réussirent pour la première fois à prendre place, résulta en définitive l'habitude de l'oisiveté, un grand surcroît de misère, une continuation d'ivresse de parti, & une instabilité universelle dans tous les principes moraux & politiques. L'ardeur plus active des jeunes gens ne tarda pas à leur donner un ascendant marqué sur les personnes d'un âge mur ; & comme l'esprit de parti leur fournit mille prétextes pour braver l'autorité paternelle, ce

tribunal domeſtique des mœurs qui aurait pu ſuppléer en quelque manière à la décadence des loix, s'écroula avec elles. Pour comble de maux, l'influence de ce Club fut ſi univerſelle & ſi deſtructive, que dès qu'on mit en action la nouvelle inſtitution des jurés, il ne s'en trouva pas un ſeul qui oſât déclarer aucun des membres du Club coupable d'un délit quelconque, quelque conſtaté qu'il fût, & quelque importance que pût mettre l'Adminiſtration à en pourſuivre le châtiment. Il était d'autant plus aiſé de comprendre que l'impunité des petits crimes en provoquerait inévitablement de plus grands, que le Club Central triomphait de cette impunité même, & qu'il tombait peu à peu excluſivement dans les mains d'un petit nombre d'orateurs actifs, en ſous-ordre, chargés de dettes, & qui ne s'effaçaient les uns les autres que par la violence de leurs motions.

Telles étaient les dernières rivalités de cette aſſemblée, lorſque *Bouſquet* comprit à Paris qu'elle était mûre pour l'adoption de ſes grands projets, & qu'il lui ſerait aiſé d'y dominer tous ſes rivaux, par l'audace & l'atrocité même de la conſpiration qu'il y propoſerait. On a vu qu'il eut ſoin cependant d'y préparer les eſprits, en faiſant accuſer ſes victimes d'une conſpiration contre-révolutionaire, dont il s'engagea à donner des preuves en temps & lieu, & qu'alors, ſous prétexte de devancer cette conſpiration, il réuſſit à y faire adopter laſienne, c'eſt-à dire à renverſer l'Etat ſans retour.

Sa marche n'eſt autre choſe, après tout, que celle des Jacobins de Paris; & par ſes réſultats tant en

France qu'à Genève, le lecteur peut prononcer, si le principe le plus conservateur des Etats libres, n'est pas la précaution de *ne jamais attacher le pouvoir que là où est la responsabilité.*

Telles ont été pour Genève les suites désastreuses de la violation de ce principe conservateur, que le seul trait national auquel on puisse reconnaître encore ses habitans, c'est à la réunion de tous les partis pour la conserver indépendante de la Ftance. Sans doute qu'il est plus commode à ceux qui y dominent, de faire la guerre à des compatriotes désarmés, que d'aller combattre sur l'Océan, sur le Rhin, ou aux Pyrénées : mais quand ils auront tout pillé, & dilapidé tous leurs pillages, que leur restera-t-il à faire, que de se vendre à la France ?

Si cet affligeant tableau vous a paru long, Monsieur, combien n'a-t-il pas dû le paraître davantage au Genevois qui vient de vous le tracer ! Je ne sais même si j'aurais eu la force de remplir cette pénible tâche, sans un motif bien pressant qui m'anime. J'apprends dans ce moment que plusieurs de mes infortunés compatriotes ont pris la courageuse résolution d'aller chercher en Amérique la paix & la liberté bannies de leur patrie. Je viens au nom de la liberté persécutée, vous conjurer d'aider ces infortunés de vos conseils, de votre appui, & de les recommander à l'hospitalité généreuse de vos compatriotes. J'ose vous garantir qu'en retour de l'asyle qu'ils en recevront, ceux des miens qui vont s'associer à eux, leur porteront tout ce que les Américains estiment le plus ; des mœurs républicaines, l'amour de

la liberté éclairée, toutes les habitudes de l'égalité devant la loi, le respect de la religion, celui des autorités légitimes, & des propriétés ; mais sur toutes choses, l'affreuse expérience de tous les maux qu'entraînent après elles l'influence des étrangers, & la première violation des formes constitutionnelles, protectrices sacrées de la liberté.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Londres, 23 Septembre.

1794

MONSIEUR,

LA Révolution de Genève ſemble prendre une tournure moins violente. Peut-être doit-on ces premiers ſymptômes de douceur aux pas rétrogrades que les Français annoncent vers l'humanité; peut-être auſſi faut-il les attribuer au caractère Genevois, qui peut avoir repris ſes droits. Quoi qu'il en ſoit, le peuple commence à être en priſe aux remords, & même à avouer ſes regrets d'avoir imité & dépaſſé les Français.

En effet, ſous un rapport, mais ſous un ſeul, les Genevois ſont reſtés en arrière de ces derniers, puiſque, ſur 508 victimes, il ne s'eſt trouvé qu'une ſeule femme qui a été condamnée à la réclusion perpétuelle pour avoir accordé des ſecours, & fait paſſer des lettres à des émigrés Français: encore eſt-il vraiſemblable que cette condamnation a été forcée par les inſtances du Réſident de France.

Sous tous les autres rapports les Révolutionnaires Genevois ont ſurpaſſé leurs modèles. C'eſt ainſi par exemple qu'on a vu, dit-on, l'un des membres du Tribunal exécuter & fuſiller lui-même les infortunés Magiſtrats qu'il venait de condamner. C'eſt ainſi que lorſque l'un des Magiſtrats porté ſur la liſte des émigrés ſe préſenta en perſonne, pour repréſenter

qu'il n'avait point quitté la République, on lui répondit froidement que s'il n'était pas émigré, il aurait dû l'être. C'eſt ainſi enfin que les Juges du Syndic *Cayla* eurent l'impudeur de placer à la tête de ſes accuſations, les immenſes aumônes que ce vertueux Magiſtrat avait fait diſtribuer de tout temps à la claſſe des pauvres, dans l'intention, lui imputait-on, de la corrompre. Il n'eſt que trop vrai qu'il avait mal placé ſes bienfaits, puiſqu'il les avait verſés ſans relâche ſur la claſſe même qui a demandé à grands cris ſa mort, & qui l'a obtenue. Elle ſemble ſe la reprocher aujourd'hui ; mais il a fallu un événement étranger & inattendu, pour la forcer à ce prompt retour ſur elle-même.

Vous vous rappelez, Monſieur, que la ſubverſion du 18 Juillet avait été, ſinon méditée, du moins exécutée par les clubs des Marſeillois & des Montagnards. Ces Clubs, compoſés de la dernière claſſe de notre peuple, & où étaient admis beaucoup d'étrangers, ne pouvaient être que les grenadiers, & non les directeurs d'une pareille ſubverſion. Auſſi, dès qu'elle eut été accomplie, les principaux membres du Gouvernement ſe hatèrent-ils de s'y aſſocier ouvertement, ſoit pour y échapper, ſoit pour en conſerver les pillages, ou en recueillir les fruits, ſoit enfin pour en arracher les rênes au Réſident de France : il en était temps ; car celui-ci, en excitant les montagnards, s'était flatté de les gouverner excluſivement, & par leur moyen d'amener la petite République à demander ſa réunion à la grande.

Quand Soulavie vit que les Syndics Révolutionnaires lui enlevaient cet eſpoir, il leur déclara une guerre ouverte. Mais ici ſurvint un événement qui lui ôta ſa plus grande force, la cataſtrophe de Robeſpierre, dont il était la créature. Cette cataſtrophe inopinée laiſſant entrevoir tout à coup aux Syndics la perſpective de renverſer ce rival, (1) ils

---

(1) Cet événément inattendu leur donna enfin le courage & la force dont ils avaient beſoin pour dévoiler ce Miniſtre étranger. Dès le lendemain du jour auquel ils reçurent la nouvelle de la cataſtrophe de ſon protecteur, ils répliquèrent à une note violente où *Soulavie* les avait expreſſément accuſés d'être les ennemis de la France, & ne les avait menacés de rien moins que *d'armer* contr'eux le peuple des environs. Cette réponſe curieuſe, qui préſente une récapitulation très-énergique de toutes les intrigues de ce Miniſtre, mérite de trouver place ici comme faiſant époque dans le nouveau ſtyle diplomatique des révolutions.

" Citoyen Réſident," lui répliquèrent-ils, " les Syndics & " Conſeil de la République de Genève ne ſe ſont jamais mépris " ſur la nature de vos diſpoſitions à l'égard de la République & de " ſon gouvernment. Depuis long-temps, ils vous voient ſuivre, " ſans varier, un plan qui tend directement à compromettre l'un " & l'autre avec la République Françaiſe. Par eſprit de paix, par " reſpect pour le caractère public dont vous êtes revêtu, ils ont " comprimé les ſentimens pénibles qu'ils éprouvaient, ils ont " gardé le ſilence. Mais aujourd'hui que vous ne le reſpectez " plus vous-même ce caractère, que vous vous affranchiſſez de " toute eſpèce d'égards envers les Magiſtrats d'un peuple indé- " pendant, ils ne peuvent plus diſſimuler les ſentimens que leur " inſpire l'étrange conduite que vous tenez avec eux. Ils doivent " repouſſer les procédés vraiment hoſtiles dont ils ſont depuis long- " temps l'objet.....

" Nous n'entreprendons pas l'énumération de tous les griefs " que nous avons à articuler contre vous. Le moment viendra " de les déduire auprès de ceux qui ſont aſſez juſtes & aſſez

le dénoncèrent ſans ménagement à la France, & ils obtinrent contre lui le concours de tous les Genevois qui voulaient ſauver l'indépendance de leur patrie.

Soulavie fit alors un dernier effort pour agiter de nouveau la faction des Montagnards & des Marſeillois, qui lui échappait. Il n'eut pas de peine à les ſoulever : le ſoudoiement des Révolutionnaires qui n'avait

---

" puiſſans pour nous rendre juſtice ; nous nous bornerons à faire " quelques obſervations ſur votre *note* du 11 Thermidor, & " ſur l'eſprit qui a préſidé à ſa rédaction. Elle prouvera, cette " *note*, combien peu vous êtes ſcrupuleux ſur le choix des moyens, " quand il s'agit de rendre les Genevois odieux aux Français. " Vous tronquez les faits, vous dénaturez les circonſtances, vous " uſez de réticences telles que ce que vous donnez à entendre eſt " pire que ce que vous énoncez, &c....Et c'eſt au moment où les " vrais amis de la liberté & de l'égalité ſe lèvent pour anéantir " l'ariſtocratie, que vous ſuppoſez aux Genevois des vues hoſtiles " contre la République Françaiſe ! Eh, quel eſt le citoyen de Ge- " nève, s'il n'eſt pas un traître à ſa patrie, qui puiſſe entrevoir " quelque avantage à *fatiguer*, comme vous le dites, le peuple des " environs, à *l'animer*, à *l'armer* contre nous ? Nous vous le dirons " ſans détour, Citoyen Réſident, ce ſont les tournures inſidieuſes " que vous vous efforcez de donner aux événemens, qui ſont vrai- " ment faites pour animer contre nous le peuple des environs, & " nous compromettre avec lui. Eſt-ce donc pour une telle œuvre " que vous avez été envoyé au milieu de nous ? La nation Fran- " çaiſe a mis à l'ordre du jour la juſtice & la probité ; & vous, " qui êtes ſon repréſentant, vous falſifiez les faits pour nous im- " puter des torts !....La nation Françaiſe veut fraterniſer avec " tous les peuples libres ; & vous, vous abuſez de l'influence at- " tachée à votre place, pour compromettre avec votre nation le " ſeul peuple qui ait adopté ſes principes ! Nous ſavons que le " Comité de Salut Public ne refuſera pas de nous écouter, qu'il " ne jugera pas une nation toute entière ſans l'entendre, & que

n'avait été décrété que pour trois ſemaines, & qui coûtait environ 300 louis par jour à l'Etat, venait de ceſſer. Ces deux Clubs jetèrent d'abord de ſourdes clameurs, & demandèrent bientôt une nouvelle ſolde, par conſéquent une nouvelle Révolution. On les avait flattés, diſaient-ils, que lorſque la répartition des biens ſerait faite, chaque patriote y aurait trouvé un petit patrimoine ſuffiſant pour vivre. Ils voyaient avec irritation leurs pillages diſſipés en même temps que conquis; & comme les ſuperbes campagnes, ainſi que les belles maiſons de la ville qu'on avait confiſquées, ne pouvaient ni ſe louer ni ſe vendre, ils en ſollicitaient le morcellement & le partage. D'un autre côté, loin de ſe joindre à la maſſe des révolutionnaires pour blâmer la conduite & les vues du Réſident de France, ils fréquentaient aſſidûment ſon hôtel, épouſaient ſes querelles contre les membres les plus accrédités de leur propre Gouvernement, en imputaient les principaux torts à ce dernier, & lui de-

---

" nous aurons de grandes vérités à dire.—Ne croyez donc pas, " Citoyen Réſident, nous avoir fait une menace; vous nouz avez " ſeulement annoncé un terme après lequel nous ſoupirions, celui " des tracaſſeries donc nous ſommes l'objet.—Citoyen Réſident, " nous venons de vous parler avec le ton des hommes libres; " nous venons de vous dire de dures vérités. Si notre langage " vous offenſe, vos provocations réitérées nous juſtifieront auprès " de ceux qui font quelque cas de la franchiſe & de la fermeté. " Nous vous prévenons, Citoyen Réſident, que nous envoyons " votre note & notre réponſe au Comité de Salut Public," &c. &c.

Genève, le 5 Août, l'an 3e. de l'égalité Genevoiſe.

Pour les Syndics & Conſeil,

Signé DIDIER.

mandaient *la cause d'une mésintelligence qui était*, disaient-ils, *trop préjudiciable à la nation pour n'être pas connue.*

Mécontens de leur nouvelle révolution, parce qu'elle n'avoit pas associé Genève à la France, ils n'osaient point encore la blâmer expressément sous ce rapport ; mais ils annonçaient qu'elle n'avait point suffisamment satisfait la vengeance nationale : ils proposaient que le Tribunal Révolutionnaire reprît ses terribles fonctions pour faire encore justice de 5 à 600 citoyens épargnés & suspects ; enfin, ils en vinrent par degrés jusqu'à désigner parmi ces nouvelles victimes ceux des révolutionnaires qui paraissaient les plus attachés à l'indépendance, & entr'autres ceux que *Soulavie* leur dénonçait comme ses ennemis, c'est-à-dire plusieurs membres du Gouvernement Constitutionnel, qu'il appelait *Temporiseurs*, *Modérantistes*. Le parti Montagnard avait d'ailleurs des griefs particuliers contre ces derniers ; car cette masse indisciplinable s'était souvent & sérieusement trouvée aux prises avec eux, toutes les fois que, dans son impatience, elle avait voulu accélérer la seconde révolution avant que l'arrivée de Bousquet eut annoncé à ses associés intimes que le moment de la commencer était venu.

A ces menaces qui lui devenaient personnelles, le Gouvernement, quoique suspendu, se réveilla, & retrouvant bientôt toute l'énergie & toute l'autorité dont il s'était prétendu privé le 18 Juillet, il convoqua immédiatement les autres clubs révolutionnaires, où l'un de ses défenseurs produisit une impression profonde, par un discours qui renferme des

aveux trop naïfs pour ne pas en donner ici quelques fragmens.

" Je ſoutiens," dit cet orateur révolutionnaire, " que la propoſition d'élire un nouveau Tribunal ne " peut avoir été ſuggérée que par un ennemi de notre " indépendance, & accueillie que par des gens égarés, " ou des êtres déſœuvrés, qui n'ayant pas le cou- " rage de retourner à leurs occupations, préſument, " avec raiſon, l'obligation où l'on ſerait de continuer " la paie nationale, dès l'inſtant que toutes choſes " ſeraient arrêtées. Car qui peut alléguer encore, " ſans rougir, ou de ſon ignorance, ou de ſes inten- " tions, des craintes ſur l'Ariſtocratie Genevoiſe ? Etre " éphémère, écraſé ſous la perte de ſa fortune & ſous " les décombres immenſes de la Monarchie Fran- " çaiſe, ſans moyen de force au dedans, ſans reſſources " au dehors, &c. &c.

" La France vient de mettre la juſtice à l'ordre du " jour ; & Genève, qui ne devrait préſenter qu'une " ville de frères, renferme des hommes qui ne ſont " pas encore raſſaſiés de victimes, & qui demandent " une ſeconde érection d'un Tribunal Révolutionnaire, " qui jugerait arbitrairement, & proménerait ſon glaive " ſur toutes les têtes ! Ne ſentez-vous pas, citoyens, les " dangers que nous courrons, ſi les Puiſſances reſpec- " tables qui nous avoiſinent, & dont nous dé- " pendons pour nos ſubſiſtances & pour notre com- " merce, fortement aigries par la répétition des " ſcènes, qu'elles ont déjà marqués du ſceau de leur " déſapprobation, frappent enfin d'anathême notre

" patrie ? Alors Genève, la patrie de Rouſſeau, Ge-
" nève, qui avait mérité l'eſtime & la conſidération
" de toute l'Europe, par la modération que ſes ci-
" toyens avaient toujours mis dans leurs querelles
" inteſtines, par leurs mœurs, leur religion, leurs
" lumières & leurs talens, Genève diſparaîtra pour
" jamais du catalogue des villes libres & indépen-
" dantes. Hâtons-nous d'arrêter les ſuites d'une ſem-
" blable propoſition." &c. &c.

Ce diſcours, vivement applaudi, & de la plupart de ceux qui avaient commencé la révolution, & de tous ceux qui s'y étaient aſſociés en la déteſtant, fut imprimé par ordre des révolutionnaires, & rendit le courage & la parole à tous les citoyens que la terreur avait glacés & entraînés, juſqu'alors, à la ſuite du parti anarchiſte. Ils réſolurent, 1°, de s'armer, mais de ne plus recevoir de ſolde nationale; 2°, de reſſuſciter le Tribunal Révolutionnaire, pour pourſuivre, non plus les prétendus Ariſtocrates, mais les vrais agitateurs; & entr'autres, pour approfondir leur conſpiration contre l'indépendance de l'Etat.

Toujours prudent dans les préparatifs de ſes meſures hoſtiles, le parti révolutionnaire eut néanmoins la précaution de ne point alarmer les Marſeillois, plus nombreux, plus ſanguinaires, que leurs auxiliaires les Montagnards; mais plus dociles que ces derniers, moins étroitement liés au Réſident Français, & moins ſuſpects d'en vouloir à l'indépendance. Réduit alors à ſes propres forces, ce parti Montagnard, auquel le Tribunal avait feint de ne pouvoir pas réſiſter lorſqu'il lui demandait la mort des abſous, ſe

laiſſa environner, déſarmer & incarcérer ſans réſiſtance.

Néanmoins le Tribunal, en reprenant ſes fonctions, ſemblait vouloir ménager ceux des accuſés qui lui avaient le plus fidèlement ſervi de Janiſſaires. Il cherchait même à détourner la vindicte publique de deſſus leurs têtes, en ſollicitant de nouvelles dénonciations contre les propriétaires qui avaient échappé à ſa révolution, & qu'il en appelait encore les *incorrigibles ennemis*. Mais cette fois les révolutionnaires ne furent plus ſes dupes ; & dès le lendemain, 25 Août, irrités de ſa marche équivoque, & de ſes héſitations, ils lui préſentèrent l'adreſſe ſuivante.

Citoyens, deux mille cent & trente-cinq inſurgés vous ont ordonné, hier, de vous ériger en Tribunal Révolutionnaire, & de juger les coupables arrêtés le matin. Qu'avez-vous fait ? rien. Nous ſommes las de tant de molleſſe, & nous venons vous déclarer que ſi, à midi, vous ne commencez pas à juger les détenus, nous vous rendrons reſponſables des maux qui en réſulteront. Que le premier de vos membres qui voudra paralyſer vos travaux, ſoit mis ſur-le-champ en état d'arreſtation : que les montagnards ſoient déſarmés : que l'adreſſe trouvée dans leurs papiers ſoit communiquée à tous vos concitoyens, & que tous les agitateurs ſoient punis dans le jour.

Signé GIRARD, Secrétaire.

En ſaiſiſſant les Regiſtres des Montagnards, on y avait en effet découvert le projet d'une Adreſſe, qui ſonnait le tocſin d'une troiſième révolution, & qui devait ſuſpendre ou anéantir l'autorité révolutionnaire

elle-même. Ils y prenaient, ſans déguiſement, le parti du Réſident de France, & *demandaient* expreſſément *ſi les ennemis du peuple Français à Genève ſe joueraient encore long-temps de ſa dignité.* Cette Adreſſe, dont *Soulavie* était l'auteur,* ne tendait à rien moins qu'à plonger Genève dans de nouvelles convulſions, qui l'auraient inévitablement forcée à ſe jeter dans les bras de la France ; quoique ce projet même ſoit conſtamment repouſſé dans ce mémoire comme une calomnie. On prétend qu'à l'aide d'un procédé chymique, on eſt parvenu à en rétablir les ſignatures effacées, & qu'on y a découvert, entr'autres, celle du Réſident. Au ſurplus, ce dernier s'eſt trouvé ſuffiſamment inculpé dans les aveux de tous ceux des montagnards ſes complices, qui ont été pourſuivis & interrogés.

Pendant ces entrefaites, M. *Reybaz*, Miniſtre de Genève en France, homme d'un vrai mérite, très-conſidéré à Paris, (& que perſonne ne ſoupçonne d'applaudir aux crimes de ſes nouveaux commettans, quoiqu'on ſe ſoit étonné d'abord qu'il ait eu le courage de ne point leur réſigner ſes fonctions), informé de toutes ces manœuvres contre l'indépendance de Genève, a habilement profité de la chûte de Robe-

---

* On y trouve, entr'autres, ce paſſage curieux : *En haine de ſon amitié pour la France, le Club des Montagnards eſt travaillé par les ennemis des Français. Ses membres ſont empriſonnés, calomniés, pourſuivis par des meſures injuſtes, morcelés, & diviſés en d'autres Clubs.* PITT *tourmente de même l'Oppoſition, favorable aux Français à Londres.*

ſpierre, pour les déconcerter. Non-ſeulement il a engagé le Comité de Salut Public à déſavouer, & à rappeler avec éclat le Réſident *Soulavie*; mais il a réuſſi à obtenir de la Convention Françaiſe, une reconnaiſſance nouvelle & authentique de l'indépendance de Genève: on lui a même accordé tous les honneurs qu'on venait de décréter pour le Miniſtre des Etats-Unis. En annonçant aux Genevois révolutionnaires ce brillant ſuccès de ſes travaux, il a eu ſoin d'inſiſter fortement, auprès d'eux, ſur ce que le tableau de leur révolution, qu'ils avaient cru ſans doute adreſſer à Robeſpierre, était arrivé à ſes ſucceſſeurs, au moment même où ils venaient d'adopter un ſyſtême abſolument oppoſé au ſien; ſur ce que la France proclamait des meſures toutes nouvelles de juſtice, d'humanité, & de douceur; & ſur ce qu'elle allait ſe montrer non moins terrible contre les Anarchiſtes, que contre les Ariſtocrates.

A ce changement de ſcène, le Tribunal Genevois ne put plus héſiter à faire juſtice des Montagnards. Quoiqu'on n'ait trouvé contre ce parti aucune preuve matérielle du complot qu'on lui imputait, de livrer la ville aux Français; & quoiqu'il déclarât publiquement à ſes Juges, qu'il n'avait rien fait qu'ils n'euſſent eux-mêmes provoqué, excité, & dirigé; quatre de ſes chefs ont été ſucceſſivement envoyés au ſupplice, au milieu des acclamations de joie de cette même populace, qui, ſix ſemaines auparavant, s'était aſſociée à leur conſpiration: & ces héros ſubalternes de la nuit d'épouvante du 18 Juillet ont ſubi la mort avec autant de lâcheté, que les Magiſtrats immolés avant

eux, l'avaient reçue avec calme & courage. Ainſi la petite révolution de Genève, que ces mêmes montagnards accuſaient de n'avoir été qu'*avortée*, fournit déjà, mais à leurs dépens, une preuve nouvelle de la grande vérité qu'a dit un fameux révolutionnaire Français, en marchant à la guillotine :* " *Que toute ré-* " *volution de ce genre ſera comme Saturne, & dévorera* " *elle-même ſes propres enfans.*"

Bouſquet, leur véritable chef, vit encore: mais il a déjà de triſtes preſſentimens de ſon ſort prochain. Ce Robeſpierre Genevois, qui n'a que les vices & non les talens de ſon modèle, & qui, comme lui, a régné quelques jours avec une autorité dictatoriale, n'a pas même ſu tenir, d'une main ferme, le gouvernail auquel il venait de s'aſſeoir. Afin de ſe retirer du Tribunal dont il affectait de déſapprouver les fureurs, il a eu l'adreſſe & la lâcheté de ſe faire nommer l'un des Commiſſaires qui attaquent les biens & non les vies. Couvert de toute la haine des opprimés, & menacé du mépris des oppreſſeurs, ce miſérable accomplit déjà, par l'obſcurité où il eſt prêt à retomber, les terribles prédictions que lui adreſſa, de Londres, l'un de ſes compatriotes, Mr. *Chauvet*, " Qu'il ne conſerverait une autorité extérieure qu'au prix des plus baſſes complaiſances ; & que l'alternative de laiſſer commettre un crime, pour en empêcher d'autres, allait être déſormais ſes prétextes, ou ſon partage. Dominateurs un jour, ceux qui renverſent les loix, lui écrivait-il, ſont dominés dès le lendemain,

* Danton.

main, & se traînent à peine quelque temps entre la faiblesse & l'opprobre, jusqu'à ce qu'ils aient rassasié d'eux leurs rivaux & leurs satellites." Cette lettre, du 15 Août, se terminait par ces mots : " Je ne vous " dis pas que les crimes politiques ont toujours creusé " le tombeau de ceux qui les commettent ; qu'une " popularité, dégoûtante par son objet, est aussi " inconstante que méprisable. Je ne vous dis pas " que mille événemens peuvent changer l'ordre de " choses qui vous favorise ; mais je vous annonce que " le temps approche où vous envierez le sort des vic- " times que votre révolution a faites."

Du prompt châtiment que la justice suprême & vengeresse a déjà fait tomber sur la tête des révolutionnaires subalternes, les Genevois attendent & espèrent la catastrophe prochaine des vrais coupables : ils en espèrent aussi quelques adoucissemens à leur sort ; &, en particulier, quelques facilités de plus pour quitter ce réceptacle de crimes. Quelques-uns d'entr'eux ont déjà obtenu, à prix d'argent, que leurs emprisonnemens domestiques fussent commués en exil perpétuel. Et qui pourra s'étonner, qu'on achète, comme une faveur, le bannissement d'une patrie, dont toutes les pierres semblent maintenant teintes & fumantes de sang innocent ; d'une ville où l'on s'est réuni pour le pillage, & où l'on se divisera bientôt pour le partager ; d'une ville où la populace pille pour être soldée, & est soldée pour continuer à piller ; d'une ville où les possesseurs légitimes ont été ruinés, sans que les spoliateurs y aient rien gagné, ni qu'ils soient encore rassasiés ; d'une ville dont les anciens

habitans se sont laissés dominer, intimider, & pour ainsi dire férociser par une poignée d'étrangers ;(1) d'une ville qui vient de subir toute espèce de dégradations, où le crime marche à tête levée, & dont la religion pure, & ses respectables Ministres, sont en proie à une persécution inexorable & singeresse ; d'une ville où ceux qui ont été victimes sont bien moins à plaindre que les honnêtes gens qui en ont été les témoins, & dont le sort n'est peut-être que suspendu ; d'une ville qui va se trouver pressée par l'indigence oiseuse & salariée,

---

(1) C'est là, je le sens, une apologie bien humiliante à faire des Genevois. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que non-seulement le branle irrésistible de cette révolution leur a été donné par la France, mais que la plupart des horreurs de détail que vient de présenter Genève, y ont été commises par des étrangers, principalement par des Français (rebut des districts voisins, dont cette ville, par sa situation, était devenue l'égoût) & à plusieurs desquels l'égalité politique proclamée en 1792 avait accordé les droits de *citoyens*. Si cette dernière révolution de Genève avait été l'ouvrage de la pluralité de ses propres habitans, pourquoi ceux d'entr'eux qui y ont trempé, & qui l'ont dirigée, se seraient-ils si soigneusement abstenus de convoquer, comme autrefois, l'Assemblée du peuple ? Pourquoi se seraient-ils hâtés de la détrôner, & de faire passer, provisoirement, tous ses pouvoirs à des Comités très-resserrés ? Certes, les Genevois ont sans doute de grands reproches à se faire ; & cependant, quel est le peuple qui puisse dire, après avoir lu ce tableau : " Si nous avions été comme eux faibles, isolés, entièrement enveloppés dans le territoire de la France, constamment travaillés par elle, exposés d'abord à ses attaques ouvertes, puis à ses intrigues, tantôt ouvertes, tantôt cachees, nous aurions su trouver le secret d'échapper à son bras de fer, & de nous soustraire à l'horrible sentence qu'elle avait prononcée contr'eux, & qu'ils viennent de subir ?"

entre l'humiliation des offenſés & l'arrogance des offenſeurs ; entre la famine, la diſcorde, les haines, & les vengeances ; d'une ville enfin, où la liberté a été à jamais flétrie, & où ceux même qui gémiſſent le plus ſur la carrière déſaſtreuſe dans laquelle ils ſe ſont laiſſés entraîner, n'entrevoient, pour en ſortir, qu'un précipice plus affreux encore ? En effet, lors même que la majorité d'entr'eux, quoique déſarmée, réuſſirait, par quelque noble coup de déſeſpoir, à ſe délivrer du joug révolutionnaire, les armées Francaiſes qui les environnent de toutes parts ne manqueraient pas d'accourir pour venger les oppreſſeurs, & pour dévouer les opprimés au ſort des Lyonnais.

Cette ville, autrefois ſi intéreſſante, eſt perdue peut-être ſans reſſource pour la religion, pour la moralité, pour les ſciences, pour les arts, pour le commerce, & ſur-tout pour la liberté. Tous les moyens de paix, de bonheur & de proſpérité, y ſont évanouis pour la génération préſente ; ou du moins ſes convulſions ne peuvent plus avoir d'autre terme que celles de la France. Elle aurait pu cependant en reſter témoin muet comme le reſte de la Suiſſe ; mais dès qu'elle a eu la criminelle imprudence de s'y laiſſer attacher indiſſolublement, elle eſt condamnée à en ſuivre toutes les impulſions, & à en reſſentir, plus ou moins, tous les chocs ; car la chûte des montagnards Genevois n'eſt évidemment que le contre-coup de celle des partiſans de Robeſpierre en France. Cette dernière Puiſſance eſt maintenant l'unique allié qui reſte à la faible Genève. Elle le perdrait & l'irriterait ſans

retour, ſi ceux même de ſes citoyens égarés tentaient, comme ils ſemblent le déſirer déjà, de revenir aux loix ſages & à la liberté tempérée qu'ils ont laiſſé immoler, depuis deux ans, ſur l'autel de la doctrine révolutionnaire.

Facilis deſcenſus Averni;
Sed revocare gradum, ſuperasq. evadere ad auras,
Hic labor, hoc opus eſt.

J'ai l'honneur d'être, &c. &c.

Londres, le 3 Octobre 1794.

MONSIEUR,

LES ſymptômes adouciſſans que ſemblait annoncer la révolution de Genève, n'ont pas tardé à faire place à ſes vrais caractères originels, ceux de la deſtruction & du dépouillement.

A peine le Tribunal Révolutionnaire ſe fut-il débarraſſé de la faction des montagnards qui le gênait, en demandant pour elle les pillages de la révolution Genevoiſe, ou en tentant de les faire paſſer entre les mains des Français; à peine eut-il été pleinement raſſuré ſur les vues de cette Puiſſance, par ſes déclarations, par la chûte de Robeſpierre, & par le rappel éclatant de *Soulavie*, qu'il commença à ſe montrer à découvert; déclara qu'il ſerait injuſte de ne ſévir, dans ce ſecond acte, que contre des patriotes égarés; & annonça qu'il était temps de s'occuper ſérieuſement des nouveaux priſonniers Ariſtocrates, auxquels il avait donné les arrêts domeſtiques. Leur nombre s'élevait déjà à 343, tirés, pour la plupart, cette fois de ce qu'on appelait *l'ariſtocratie bourgeoiſe*, c'eſt-à-dire de l'ordre marchand, qui, depuis la cataſtrophe des Ariſtocrates, avait été dénoncé à ſon tour, comme plus riche & plus avare qu'eux.

Par les ſuites d'une fatalité qui, dans tout le cours de cette révolution, a entraîné les Genevois honnêtes & éclairés à ſe tromper dans chacune de leurs

conjectures, & à prendre conſtamment le parti le plus dangereux en adoptant le plus doux, ces nouveaux priſonniers avaient eu la ſimplicité de ſe laiſſer perſuader que le dernier armement était uniquement deſtiné à les ſauver, eux & l'indépendance de la République. Ils en attendaient le réſultat avec anxiété, & faiſaient les vœux les plus ardens pour le parti qui triompha, lorſque celui-ci, en leur apprenant ſa victoire, leur annonça en même temps qu'ils en étaient le prix.

Quoique le Tribunal eut prononcé, ci-devant, que le peuple avait été *enfin* ſuffiſamment *vengé*, il déclara qu'il ne ſuffiſait point d'avoir puni les montagnards comme anarchiſtes, & que, puiſque les *premiers actes de juſtice nationale n'avaient pu ſuffire pour détruire les ennemis de la Patrie*, il ſe trouvait forcé de ſévir de nouveau contre ceux qu'il appelait encore *les ennemis incorrigibles de la liberté & de l'égalité.* (1) En conſéquence

(1) Ce ſecond rapport, publié le 6 Septembre, l'emporte, s'il eſt poſſible, ſur le premier, en fait d'hypocriſie & d'impudeur. C'eſt le même ſcandaleux étalage des mots de *liberté*, de *juſtice*, & de *vertu :* il ſe termine de même par une exhortation aux Genevois Révolutionnaires *à être vertueux, à ſe livrer au travail, & à ne jamais oublier que les vertus publiques prennent leur ſource dans les vertus domeſtiques. C'eſt là*, s'écrient les membres du Tribunal, *la récompenſe que nous vous demandons des pénibles fonctions auxquelles nous avons été appelés.*

Ces mêmes membres, preſque tous tirés de la lie du Peuple, & qui ne faiſaient que de ſortir de l'obſcurité, y dénoncent les Chefs des Montagnards qui avaient oſé rivaliſer avec eux, & en font un portrait qui eſt un morceau non moins précieux que naïf dans la bouche des chefs de la Révolution Genevoiſe.

Dans

il exerça & recommença tout-à-coup ſur eux, avec une activité particulière, toutes les vengeances ulté-

---

Dans les révolutions, oſent-ils dire, *l'on voit des individus juſqu'alors ignorés, la plupart réprouvés par l'opinion publique, ſe placer ſur la ſcène : les uns ſe ſervent des circonſtances pour acquérir une prétendue célébrité ; d'autres penſent fair oublier les actes qui conſtatent leur immoralité, en affectant de fauſſes vertus. Tous s'agitent en divers ſens ; le principal mobile de leurs actions eſt leur intérêt perſonnel. Dès-lors, pour parvenir à leurs fins, toute eſpèce de moyens leur paraiſſent bons.* SOUS LE MASQUE TROMPEUR DU PATRIOTISME, ILS FONT TOURNER LES SAINTES INSURRECTIONS DU PEUPLE CONTRE LES INTERETS DU PEUPLE MEME.

" Depuis un an," continuent-ils, " une ſociété populaire " s'était formée, ſous le nom de Montagnards, ſentinelles de la li- " berté. Ce titre de Montagnards, précieux aux Français, *qui,* " *à l'aide d'une aſſociation ſous ce nom, ont détruit une faction liberti-* " *cide, ne préſentait aucun rapport avec les Genevois.* Ceux-ci " voulaient avec raiſon anéantir les factieux ; les autres à " Genève voulaient, au contraire, détruire les autorités populaires, " déſorganiſer ce que la révolution avait créé, laiſſer la Patrie " dans une anarchie complette, pour l'abandonner enſuite entre les " mains de ceux qui dès long-temps méditaient ſa ruine.

" Un motif mettait ces conjurateurs à l'abri des dangers que " doivent naturellement courir les ennemis de la choſe pu- " blique ; le voici. Une maiſon réſpectable pour tout Genevois, " l'hôtel de la Légation Françaiſe, récelait ces individus. Un ex- " prêtre Romain, chargé par ſa nation de concilier les intérêts " des deux peuples, abuſait de ſon caractère public pour trom- " per le Gouvernement Français, pour nuire au Gouvernement " Genevois, pour diviſer les Patriotes ; enfin, pour agiter en tout " ſens le peuple de Genève. La direction & la protection évi- " dente que *Soulavie* donnait aux conſpirateurs, ne pouvaient être " de longue durée. Reſpecté comme Repréſentant de la Répu- " blique Françaiſe auprès de celle de Genève, il ne devait plus " l'être lorſqu'il quittait ce caractère ſacré pour agir en intrigant,

rieures qu'il avait accusé le parti montagnard d'avoir en vue. (*) On sait aujourd'hui que les arrêts qui leur furent intimés, sous prétexte de les y soustraire, n'avaient été qu'une précaution pour les empêcher de prendre part au combat qui semblait se préparer, & pour les réserver d'autant mieux comme la proie du vainqueur. Peut-être même le discours si pacifique,

---

" en fourbe, en calomniateur : la connaissance de ces faits ne pou-
" vait manquer d'être mise tôt ou tard au grand jour. Ainsi la
" République Française qui nous offre généreusement bienveil-
" lance & fraternité en gage de son alliance, ne peut laisser sub-
" sister long-temps au milieu de nous un Ambassadeur qui agit
" au contraire des intentions de la Convention Nationale ; &
" cette dernière ne tardera pas sans doute à en faire justice, &c.
" &c. &c....Il s'était dès long-temps entouré d'une partie des
" montagnards ; il en recevait des visites fréquentes : des entre-
" tiens nocturnes & prolongés étaient souvent réitérés ; il cher-
" chait à influencer leurs démarches & leurs délibérations. Ainsi
" s'ourdissait une trame perfide qui devait conduire la République
" de Genève à sa ruine," &c. &c. &c.

(*) On vient, dit-on, de découvrir une double perfidie, dans la manière dont a été amenée, conduite, & terminée, cette insurrection contre les montagnards : on prétend aujourd'hui que la mort de *Vitel*, leur principal chef, motivée par le Tribunal sur l'imputation d'avoir voulu *jeter la République dans l'anarchie*, fut au contraire résolue, précisément d'après la découverte, que ce *Vitel*, fort supérieur en talens aux autres Chefs de la Révolution, & qui leur avait inspiré par cela même la plus éclatante inimitié, était déjà en prise au remords, & visait secrètement à se servir de l'influence qu'il leur disputait, pour réparer les crimes de la Révolution. En effet, on assure, qu'en parlant du Syndic *Cayla*, dont il était l'ardent admirateur, il avait eu l'imprudence de dire publiquement à quelques-uns de ses affiliés : *Mes amis, c'est à nous que sera réservé de venger le sang innocent.* Je n'ai point assez de

données

imprimé par ordre du parti révolutionnaire, n'avait-il été lui-même qu'un leurre destiné à les endormir sur les bords du nouveau précipice qui s'ouvrait sous leurs pas.

Il est vrai que, dans cette troisième scène, le sang innocent n'a pas coulé, & que, vû leur absence, les six prétendus Aristocrates condamnés à mort ne l'ont point subie ; mais la plupart des autres chefs de famille amenés en jugement, ont été condamnés à l'exil perpétuel, (1) ainsi qu'à la confiscation de leurs

---

données pour prononcer sur cette nouvelle version ; mais je suis tenté de la croire fondée. Quoiqu'on eut grand soin d'associer au sort de *Vitel* quelques *Moutagnards* qui etaient de vrais brigands, il paraît que c'étaient les *Marseillois* qui avaient médité les nouveaux excès dont le Tribunal punit le parti *Montagnard* ; & qu'après leur chûte, il se chargea d'exécuter si fidèlement lui-même, à l'aide de ces mêmes Marseillois.

(1) Voici la liste des jugemens que présente le second rapport du Tribunal.

Parmi les montagnards :

5 Condamnés à mort & exécutés. L'un d'entre eux, cependant, était un Marseillois, que *Soulavie* accusait de l'avoir insulté *en lui demandant brutalement le paiement d'une pension de retraite qu'il prétendait lui être due par la République Française*, qu'il avait servie comme soldat.

6 Condamnés à mort par contumace.

3 Bannis à perpétuité.

7 Condamnés à des emprisonnemens perpétuels, ou à différens termes.

21

Les autres Montagnards furent *déclarés absous de toute inculpation quelconque, invités à se défier des intrigans & des agitateurs, & à se répartir dans les différens Clubs révolutionnaires.*

Parmi les Aristocrates ou Neutres, ou parmi ceux que le Tribu-

biens, & les autres, à des emprisonnemens domestiques plus ou moins longs, mais sur-tout à la privation de leurs droits politiques.

Ce qui a déterminé les oppresseurs à ce nouveau genre de peine, c'est que, comme on vote, dans l'Assemblée du Peuple, par le scrutin secret, & qu'ils connaissent les vrais sentimens de la pluralité de ses membres, ils n'osent pas tenter de la convoquer avant d'en avoir judiciellement exclus les honnêtes gens qui n'ont pas pu fuir Genève. (1)

---

nal accusa expressément *de n'avoir pas défendu les droits du Peuple, ou de les avoir défendus avec froideur,*

6 Furent condamnés à mort par contumace.

18 Exilés à perpétuité.

8 Condamnés à une année d'emprisonnement domestique, & à la suspension perpétuelle de l'exercice de leurs droits politiques.

4 Ecclésiastiques condamnés à la même suspension, *& interdits pour toujours de leurs fonctions de Pasteurs, pour s'être écartés dans leurs prédications de l'esprit de Christianisme, qui est celui de l'égalité.*

14 A la suspension perpétuelle de l'exercice de leurs droits politiques.

32 A la suspension de leurs droits politiques pendant deux ans, & à une détention domestique d'une année.

49 A la suspension de leurs droits politiques pendant deux ans, & à une détention domestique de six mois.

103 A la suspension de leurs droits politiques pendant deux ans, & à une détention domestique de trois mois.

88 A la suspension de leurs droits politiques pendant deux ans.

17 Censurés pour leur froideur & leur indifférence, *& exhortés à bien se pénétrer de la nécessité d'une surveillance active pour le maintien de l'égalité, de la liberté, & de l'indépendance.*

(1) Le Tribunal ne s'est pas même donné la peine de voiler un pareil motif. *Cette mesure,* a-t-il dit naïvement dans son rapport,

En attendant qu'ils acquièrent la certitude d'y dominer, ils l'ont remplacée, provisoirement, par 23 clubs, soit sections révolutionnaires, où les opinions se donnent à haute voix ; où ceux-là seuls pour qui la tranquillité est devenue un état violent, osent élever la leur, & où leur audace s'augmente en proportion du découragement des autres. Ces 23 petites républiques délibérantes s'assemblent deux fois par jour, & font souvent isolement, & quelquefois en masse, les propositions les plus contradictoires. Rien n'est égal à la versatilité de cette nouvelle Clubocratie. Tantôt elle permet aux artistes condamnés à la prison domestique, de sortir trois fois le jour, pour se rendre à leurs atteliers ; & bientôt après elle suspend cette permission. Tantôt, voulant porter la sappe révolutionnaire jusqu'aux fondemens même de l'ancien édifice, & détruire pour cet effet la discipline de la jeunesse, elle demande à grands cris la cassation de tous les révolutionnaires attachés à l'éducation publique ;

---

est *nécessaire dans les circonstances actuelles, & utile pour l'avenir. En effet, la Révolution actuelle doit amener successivement des loix régénératrices ; & pour assurer d'autant mieux leur sanction, il convient d'écarter soit de la discussion, soit du vote, tous ceux qui ont paru en divers temps ennemis des droits du peuple. Cette disposition devra nécessairement s'étendre sur tous ceux qui ont été mis en cause par-devant le premier Tribunal : nos concitoyens en sentiront la nécessité & la justice.*

Comme ce jugement rétroactif porte sur environ un millier de chefs de famille, il est évident que cette révolution destinée à la conquête de l'universalité du droit de suffrages, en a déjà dépouillé près de la moitié de ceux qui en jouissaient ! ! !

puis, en observant qu'elle n'a pas un seul des fonctionnaires de ce département dans son parti, elle imagine de les mettre en *réquisition provisoire*, en attendant qu'elle puisse les remplacer, ou même les supprimer ; car elle dénonce déjà les sciences & les arts comme une branche d'aristocratie. Tantôt enfin, désirant hautement, & sans déguisement, la dépopulation de Genève, elle permet aux citoyens qui n'ont point été amenés en jugemens, d'en sortir avec leurs effets : le lendemain, étonnée de la foule des Emigrans, & de la masse des propriétés mobiliaires qu'ils ont emportée ou fait charger la veille, elle en interdit de nouveau la sortie, ainsi que celle des personnes, des espèces, des marchandises, &c. &c.

La question qui a le plus divisé les esprits était de savoir si on laisserait l'administration civile & la force militaire au Tribunal Révolutionnaire ou au Gouvernement Constitutionnel. Il paraît que celui-ci a eu l'art de surnager, & qu'il va reprendre ses fonctions ; mais le Tribunal, dont les pouvoirs sont expirés, subsistera néanmoins encore pour un mois, sous le titre de *Commission Liquidadatrice Nationale*. Celle-ci se charge, soit du recouvrement des biens confisqués, soit des indemnités dues par les Aristocrates épargnés (1) ; & elle promet d'en appliquer le produit à des établissemens publics

(1) Il n'est pas question de moins que d'imposer le capital de toutes les fortunes. C'est par cette étrange opération qu'on promet au peuple l'âge d'or, c'est-à-dire le commencement de l'égalité des biens, & l'achèvement de la Révolution.

d'induſtrie, ou de bienfaiſance, conſacrés à prévenir la misère, & à faire le bonheur d'un peuple, qui paraît toujours fort étonné de n'être point encore heureux avec tant de moyens, en apparence ſi efficaces pour le devenir.

Tandis qu'on le berce ainſi dans l'avenir de cet eſpoir chimérique, le préſent l'oppreſſe & le déchire de toutes parts ; car ſes chefs ne peuvent plus lui cacher qu'il eſt proſcrit & proclamé par-tout comme un peuple dénaturé ; que la Hollande, ancienne alliée de Genève, enviſageant ſes Magiſtrats actuels comme de vrais brigands, vient de ſéqueſtrer le paiement de tout ce qui peut être dû aux infortunés qu'ils tiennent ſous le couteau révolutionnaire ; que quelques villes de commerce d'Allemagne proſcrivent les manufactures de Genève, ou du moins ſes commerçans ; & qu'enfin les Suiſſes viennent de tirer autour de leurs frontières, un cordon qui repouſſe, juſqu'à préſent, comme des peſtiférés, tous ceux de ſes habitans qui ont trempé leurs mains dans les forfaits de la révolution, ou même qui ſont reſtés ſous les armes pendant qu'ils ſe conſommaient. (1)

Cependant pour étourdir ce peuple, & lui faire croire que, bien qu'anathématiſé par ſes voiſins, il lui reſte encore au loin des approbateurs, & même des amis, ſes chefs ont eu l'impudeur d'ordonner, le 1er Septembre, une fête civique, dans laquelle,

---

(1) J'apprends que la plupart de ces meſures ont été ou adoucies ou révoquées ; mais elles prouvent ſuffiſamment l'impreſſion d'horreur que la Révolution avait produit ſur les Etats voiſins qui les avaient adoptées.

tirant parti du compliment que la République Française a fait dernièrement à celle de Genève, en plaçant son drapeau à côté de celui des Etats-Unis, ils ont déployé ce dernier avec éclat, afin de nourrir les Genevois de la douce illusion qu'ils sont encore dignes de se comparer à la République du nouveau monde. Il est vrai qu'à cette comparaison on a pu lire en caractères marqués sur le visage de chaque assistant, la honte & les remords. Mais que penser d'une peuplade, à qui il ne reste d'autre vertu que celle de les laisser percer, & d'autre courage que celui de les braver ?

A peine y peut-on rencontrer aujourd'hui un individu de quelque fortune, ou de quelque éducation, qui n'ait pas été personnellement atteint par cette épouvantable révolution. En effet, si l'on ajoute les 343 dernières victimes aux 508 précédentes, il y a de quoi frémir en calculant que sa verge a déjà frappé près de la moitié de l'Assemblée du peuple, telle qu'elle était composée il y a deux ans, avant qu'on lui eut associé un millier de natifs, & à-peu-près autant d'étrangers. Mais si cet effrayant calcul ne suffisait pas pour la peindre, un dernier trait en acheverait le tableau : c'est que les soldats Français eux-mêmes, sous les bannières desquels elle fut commencée, ont versé des larmes, au récit qu'on leur a fait de ses derniers actes : c'est que, malgré les ordres barbares de *Soulavie*, la plupart des Municipalités voisines ont protégé ouvertement les Genevois qui sont venus se jeter entre leurs bras, pour fuir cette boucherie : c'est qu'enfin elle a inspiré

une pitié, dirai-je affectée, ou ſincère ? aux chefs de ces mêmes Français, dont les bras de fer nous a entraînés dans l'abyme. Serait-ce, de leur part, regret de n'avoir point recueilli nos dépouilles ? Sont-ils jaloux de ce que les révolutionnaires Genevois les ont dépaſſés dans leur propre carrière ? Ou, comme il eſt plus naturel de le préſumer, ſont-ils alarmés du mouvement de recul que ces actes d'horreur ont imprimé à leur doctrine, & à ſes ſectateurs, en Suiſſe, en Allemagne, en Hollande, & en Angleterre ? Je l'ignore : mais on prétend que le Comité de Paris s'eſt empreſſé d'écrire à ces imitateurs dangereux, pour les inviter à mettre un terme à des excès ſi préjudiciables à ſa cauſe ; &, ce qui eſt certain, c'eſt que le Miniſtre de Génève dans cette capitale revient ſans ceſſe à la charge, pour conjurer ſes commettans de ſe hâter d'ôter à la révolution la couleur Robeſpierrique, qui ne lui laiſſe que des déſapprobateurs (1) auprès du ſeul allié auquel elle les ait réduits.

---

(1) Entr'autres preuves de cette déſapprobation, ils ont laiſſé imprimer, dans la Gazette de France, l'éloquent Mandement du Grand Conſeil de Berne, qui lance un anathême ſi foudroyant ſur la Révolution Genevoiſe. Le Député de la Convention qui eſt venu dernièrement ſur les frontières de Suiſſe, s'eſt exprimé, dit-on, ſur elle, d'une manière à-peu-près ſemblable, & s'eſt refuſé à l'invitation que lui adreſſaient ſes auteurs, d'y venir donner & recevoir le baiſer fraternel. Enfin, le Réſident envoyé à Genève pour remplacer *Soulavie*, a été choiſi exprès parmi ceux des révolutionnaires Français les plus attachés au nouveau ſyſtême de modération ; & ſon premier acte a été d'envoyer, ſous une forte eſcorte, ſon prédéceſſeur à Paris, pour y rendre compte de ſa conduite.

Telles ont été les conséquences d'un premier pas des Genevois vers la doctrine Française. On peut maintenant en tracer la source, & en suivre le cours & les débordemens, depuis la désorganisation, en apparence si légère & si calme, de 1792, jusqu'à la subversion complète & sanglante de 1794, c'est-à-dire, depuis le moment où la révolution s'annonça avec douceur, par le titre innocent & modeste de *citoyen*, qu'adoptaient entr'eux ses partisans, jusqu'à l'époque où ceux-ci ayant obtenu *l'Egalité des Droits*, ils y ont découvert le moyen d'étendre ces droits d'égalité sur la fortune même de ceux qui ne pensaient pas comme eux (1); & où enfin, après avoir réussi à les désarmer dans les ténèbres, il les ont dépouillés, proscrits, mis

---

(1) L'une des premières observations qui doit frapper les étrangers qui étudient en Angleterre le progrès qu'y a fait le peuple dans la carrière de la Liberté, c'est que, dans le langage familier de la classe même à laquelle on donne trop légèrement par-tout le nom de populace, le mot de *propriété* se trouve presque toujours religieusement associé à celui de *Liberté*; comme si ce peuple craignait de perdre jamais de vue, que cette première en est le but, le gage, & la récompense. *Liberty and Property*, tel est le cri de ralliement des Anglais de toutes les classes, chaque fois qu'elles se trouvent en mouvement par une alarme quelconque. Ces deux mots réunis sont en effet le texte de plusieurs volumes; ils présentent à la fois la définition & l'exemple, ou l'application du bienfait.

Pourquoi le Peuple Anglais en a-t-il fait sa devise? C'est qu'il a appris par sa propre histoire, & à ses dépens, que jamais les prédicateurs de l'égalité absolue n'ont réussi à l'égarer, avant de l'avoir détaché de son respect pour la propriété, en faisant briller à ses yeux l'attrait perfide & trompeur de l'égale distribution des biens. En effet, ses séducteurs connaissent assez la classe indigente & malheureuse, pour savoir qu'elle est incapable de saisir tout ce que

l'édifice

à mort. Tel eſt le ſort auquel viennent d'être dévoués, uniformément, tous les propriétaires dans la ville de l'Europe la plus diſtinguée, j'oſe le dire, par

---

l'édifice ſocial a de ſublime dans ſa complication, & dans les chaînes même dont il la lie ; qu'elle ne ſent, pour ainſi dire, que les poids de ces chaînes ; & qu'afin de la déterminer à les rompre, il ne ſuffira pas de lui promettre des droits politiques & abſtraits qui ne lui offriraient qu'une vaine importance, mais qu'il faudra lui étaler de vraies jouiſſances, lui annoncer des propriétés, & ſurtout lui propoſer des loix agraires. Auſſi procèdent-ils ordinairement avec adreſſe pour l'enivrer & la pervertir. D'abord ils débutent comme *Bouſquet*, par déplorer que l'ariſtocratie des richeſſes ait amené tant & de ſi grands abus ; enſuite ils inſinuent que *depuis trop long-temps les riches dévorent la ſubſiſtance du pauvre, ou inſultent à ſa misère par leurs jouiſſances, & même par leurs aumones.* Bientôt ils demandent s'il ne ſerait pas équitable & ſage de faire refluer le ſuperflu de ces richeſſes vers la ſource dont elles ſont parties, *les ſueurs du pauvre :* enfin, à en croire ces nouveaux prêtres de l'Egalité, il ne ſera d'abord queſtion de s'emparer que de l'extrême ſuperflu, & cela, pour en faire un dépôt ſacré, inviolablement appliqué à prévenir les misères du peuple.

La claſſe nombreuſe, indigente, & ignorante, à laquelle ils adreſſent un pareil langage, les écoute peu à peu avec d'autant plus d'avidité, qu'obligée juſques-là de travailler péniblement pour ſoutenir une exiſtence toute remplie de privations, elle entrevoit tout-à-coup ſous l'ombre tutélaire du nouveau ſyſtême, un travail moins pénible, une ſubſtance moins précaire, & les ſuperfluités qu'elle envie ; c'eſt-à-dire, qu'elle apperçoit toute la ſomme du bonheur public répartie enfin également entre ce qu'elle appelle les membres déshérités de la grande famille. Toute étonnée de l'avenir brillant qui s'ouvre devant ſes yeux, cette claſſe enivrée ſe range bientôt toute entière ſous les drapeaux de ces défenſeurs généreux de l'humanité opprimée.

Mais en lui ouvrant cet avenir, ces mêmes défenſeurs ſe gardent bien de lui indiquer les obſtacles inſurmontables qui l'arrêteront dans

la généreuſe bienfaiſance de tous ceux de ſes habitans qui étaient au-deſſus de l'étroit néceſſaire ; dans cette Genève, où la bienfaiſance ſemblait un fond intariſſa-

---

ſa marche : ils ſe gardent bien de dire au peuple, que, par une loi antérieure à toutes les inſtitutions humaines, l'état de l'homme eſt un état de travail ; que ce travail, tout pénible qu'il eſt, n'en eſt pas moins ſupportable & néceſſaire ; que pour en entretenir l'indiſpenſable habitude, il faut avant tout aſſurer la jouiſſance des fruits de la terre à ceux qui la cultivent ; que cette jouiſſance, ou en d'autres mots, la propriété, a toujours été la première convention expreſſe ou tacite de tout raſſemblement d'hommes quelconque ; qu'enfin les loix d'un pareil raſſemblement ne ſont parfaites, & les individus qui le compoſent heureux & libres, qu'autant que leurs propriétés y ſont inviolables, c'eſt-à-dire, autant que celles-ci ſe trouvent également protégées, d'un côté, contre toute entrepriſe individuelle de la force phyſique qui tenterait de braver les loix ; de l'autre, contre la rapacité de ceux qui les dictent, ou les attentats des miniſtres qui les exécutent. En effet, c'eſt ſur les loix qui aſſurent & protègent les propriétés que repoſe & roule tout l'édifice ſocial ; car ſi le premier, l'unique aiguillon de l'induſtrie eſt dans la jouiſſance aſſurée des fruits qu'elle recueille, il en réſulte non-ſeulement que les divers degrés de cette induſtrie ſont la cauſe première de la diſtribution inégale des propriétés, mais auſſi que l'inégalité de cette diſtribution devient cauſe en même temps qu'elle était effet : en ſorte que par cela ſeul qu'elle doit ſa naiſſance à l'induſtrie, elle fait jaillir à ſon tour une multitude de nouvelles ſources d'induſtrie, leſquelles forment encore un millier de canaux dont on voit naître une foule d'émulations, & par conſéquent de nouvelles propriétés, ainſi de ſuite à l'infini, juſqu'à ce que ce cercle prolongé de réproductions mutuelles & de réactions continues, complette cette grande & belle machine ſociale dont le mouvement perpétuel eſt deſtiné par-deſſus tout à préſerver la propriété inviolable.

Mais tandis que l'obſervateur attentif y admire l'équilibre de tant d'elémens oppoſés, & l'harmonie parfaite de tant de roues, leur admirable engrenage eſt preſqu'entièrement inapperçu par la foule

ble, & où l'on comptait des riches, tels que le Syndic *Cayla*, qui divisaient leurs revenus en deux portions, dont l'une était toujours envisagée par eux comme le

---

foule de ceux qui sont placés au centre : cette foule ignore qu'en tentant d'égaliser les propriétés, elle briserait le grand ressort qui fait mouvoir ce beau mouvement, & qui est tout à la fois, si je puis m'exprimer ainsi, son régulateur & la clef qui le remonte. Cette foule ignore que ceux qui lui proposent une nouvelle répartition des propriétés acquises, proposent gravement à l'espèce humaine civilisée de rétrograder volontairement vers ces temps sauvages, où les hommes étaient en petit nombre parce que leur industrie n'avait d'autre aiguillon que l'appétit du moment, & où ils ne faisaient rien pour sortir de cet état de misère, parce que leurs travaux y étaient sans récompense, c'est-à-dire, que la propriété d'un seul n'avait aucun garant contre l'attaque de plusieurs.

Ce résultat affreux de toute nouvelle répartition des propriétés est tellement évident, que ce serait une grande erreur d'imaginer qu'aucun égaliseur, aucun Jacobin, tant ancien que moderne, ait pu se le dissimuler, ou qu'ils aient jamais songé à pousser à l'extrême les principes de leur propre doctrine. Ils ne proposent le renversement des loix que pour en obtenir la suspension passagère, & ne font déclarer la guerre à ceux dans les mains desquels se trouvent le pouvoir & les propriétés, que dans l'espoir de se glisser à leurs places. Si une fois ils y arrivent, voilà le dernier terme de leur ambition ; ou plutôt, je me trompe, ils en ont une encore, celle de s'y maintenir, en terrassant tour à tour chaque partisan subalterne, qui s'aviserait de tourner contre eux leurs propres armes, & de désirer un second essai de la doctrine bouleversatrice à laquelle ils doivent leur élévation & leurs fortunes : aussi défendent-ils celles-ci avec autant d'effronterie que s'ils en étaient les légitimes possesseurs. Sans avoir besoin d'ouvrir ici le livre de l'histoire, ce livre n'est-il pas maintenant déployé sous nos yeux ? L'expérience n'est-elle pas encore toute vivante ? Il y a à peine trois ans que la moitié des propriétés a violemment changé de mains en France, & voilà déjà leurs nouveaux possesseurs, qui, du sol usurpé où ils se postent, in-

patrimoine ſacré du pauvre. Nulle part au monde l'indigence n'était ſoulagée avec autant d'humanité & avec plus de délicateſſe qu'à Genève. On cher-

---

voquent à grands cris les loix ſacrées de la propriété & les principes éternels de l'ordre & de la juſtice.....

Non, jamais, jamais aucune révolution commencée ſur de pareils principes n'aura d'autre effet que de faire paſſer excluſivement les propriétés & le pouvoir en de nouvelles mains, plus violentes, & d'autant plus diſpoſées à s'y maintenir par le crime, que le crime ſeul ayant pu les y conduire, il ne leur reſte que le crime pour ſuppléer à la légitimité du titre.

Cependant que devient, durant le cours de ce drame, & à ſon dernier acte, cette claſſe nombreuſe dont la crédulité était devenue l'inſtrument des ſpoliateurs ? A peine s'apperçoit-elle qu'elle n'a travaillé qu'à changer de maîtres, qu'elle découvre bientôt auſſi, (pour me ſervir de l'admirable expreſſion du Tribunal Révolutionnaire Genevois) que ces nouveaux maîtres ont réuſſi *à faire tourner la ſainte inſurrection du peuple contre les intérêts du peuple même.* Ce peuple, non moins infortuné que criminel, s'étonne alors de voir que tout, abſolument tout, ait changé autour de lui, excepté ſa propre condition, ſes privations, & les misères auxquelles ſes chefs lui avaient promis de le ſouſtraire. Pour comble de châtiment, le ton dur, ironique & arrogant de ces derniers, & le bras de fer avec lequel ils ſont prêts à défendre chacune de leurs uſurpations, ne leur laiſſent pas même le plus léger eſpoir de les renverſer comme il renverſa leurs prédéceſſeurs légitimes. Déſappointé, couvert de crimes, & déchiré de remords, la faim l'oblige bientôt à retourner à ſes premiers travaux ; mais il ne trouve plus autour de lui, ni au dedans de lui, rien qui le ſoutienne dans l'indigence, rien qui puiſſe le dédommager de la perte de ſes vertus, ou le conſoler des maux qu'il s'eſt faits à lui-même & aux autres. Il tombe dans la ſtupéfaction, il devient lâche & ſervile. Un pareil peuple ne mérite plus que la verge d'un deſpote ; & ordinairement il ne tarde guères à l'invoquer à ſon ſecours ou pour ſa vengeance.

chait même à la deviner pour s'empreſſer d'aller au-devant d'elle ; & les collectes volontaires, les ſouſſcriptions de tout genre, les charités publiques & particulières, égalaient & ſurpaſſaient même ſouvent les revenus de l'Etat. J'en appelle ici au témoignage de tous les étrangers, qui étaient ravis & confondus de ne jamais rencontrer chez nous même l'apparence de la misère. Ils l'auraient été bien davantage encore d'apprendre que la cinquième partie de notre population était conſtamment aſſiſtée par les citoyens riches & aiſés, contre leſquels elle vient de tourner tout-à-coup ſa fureur deſtructive. (1) Il n'y avait d'ailleurs, dans cette petite république qu'a atteint le volcan de la Révolution Françaiſe, ni réformes à déſirer, ni Clergé à dépouiller, ni abus à détruire, ni même de claſſes privilégiées à jalouſer ; puiſque, dans

---

Mon cœur ſe déchire ! La malheureuſe Genève eſt déjà ſur la première marche de cette humiliante dégradation....Déjà, depuis que la claſſe pauvre & laborieuſe a dépouillé ou proſcrit tout ce qu'il y avait autour d'elle d'hommes riches ou aiſés ; elle a comparé plus d'une fois ſon aveuglement, & le ſort auquel elle s'eſt réduite, à celui d'un village bâti ſur les bords d'un ruiſſeau, dont, à l'inſtigation d'un ennemi perfide qui en annonçait le débordement, les habitans inſenſés auraient pour toujours détourné le cours. O Genève ! Genève !

(1) Le caractère Genevois ne s'eſt pas même démenti au milieu de l'horrible épreuve à laquelle les riches ſe ſont trouvés en proie. Ils n'ont ſongé à ſe réunir que pour venir au ſecours des pauvres. Une ſouſcription étant ouverte à cet effet, on a vu des Genevois y venir verſer une partie de ce qu'ils avaient réuſſi à ſauver du pillage général ; & elle produiſit, en peu de jours, au-delà de trois mille louis.

aucun temps, nos loix ne reconnurent ni nobleſſe dans les familles les plus anciennes, ou les plus opulentes, ni roture chez celles qui l'étaient le moins. Quant à l'adminiſtration des finances ; la pureté & la ſcrupuleuſe économie des anciens magiſtrats qui les géraient, ne pouvaient être comparées qu'à leur déſintéreſſement perſonnel. Il était tel, que leurs ſucceſſeurs, en s'emparant de leurs places, commencèrent par en doubler & tripler les ſalaires : encore ces ſalaires n'ont-ils point ſuffi à l'intempérance de leurs paſſions (1), & à l'avidité de leurs rapines, puiſqu'ils viennent d'avouer que, dans le cours des ſix dernières ſemaines, il y a eu une dépenſe révolutionnaire, c'eſt-à-dire une dilapidation de 20,000 louis, & qu'il n'en reſte que 16,000 ; ce qui eſt loin de repréſenter la totalité des ſommes que le pillage aurait dû verſer dans le tréſor public.

Quelque petit que ſoit le théâtre ſur lequel vient de ſe paſſer ce drame révolutionnaire ; par cela même

---

(1) Pendant preſque tout le cours de cette révolution enſanglantée, les chefs n'ont ceſſé de faire, aux fraix de l'Etat, de grands repas, & de véritables orgies ; tandis que leurs ſubalternes vivaient à diſcrétion, dans les maiſons des gens riches ou aiſés dont ils vuidaient les caves.... Le compte de cette dépenſe, publié le 10 Septembre par les Révolutionnaires, préſente des détails inimaginables. C'eſt une longue liſte de *déjeûnés, repas ſoit de nuit ſoit de jour, liqueurs, ſirops, vin fins, bierre, orgeat, limonade*, &c. &c. On y trouve juſqu'à *pipes, tabac, poudre à poudrer, pomade, rubans, ſavonnettes*, pour l'uſage des fonctionnaires publics. On y trouve auſſi certaines ſommes qu'ils ſe ſont fait avancer en ſus de leur vacations ; & enfin, un article de ſix louis & demi, pour les pompes à feu *deſtinées à diſperſer un raſſemblement de Citoyennes.*

qu'il eſt plus aiſé d'y découvrir tout le jeu & tout l'enchaînement des ſcènes, il n'en fixera que mieux ſans doute le regard des hommes qui, comme vous, Monſieur, contemplent l'étrange révolution dont toute la Chrétienté eſt menacée, qui cherchent à en étudier les cauſes pour en pénétrer les réſultats, & qui prévoient avec effroi que l'un des plus inévitables ſera de faire paſſer les peuples à la tyrannie durable d'un deſpote à travers la tyrannie paſſagère de la populace.

Parmi les grandes & ſalutaires vérités qu'on peut tirer de cet expoſé de la petite révolution de Genève, je me bornerai, Monſieur, à préſenter les ſuivantes à la méditation de vos compatriotes.

Qu'une première révolution, terminée à propos, peut quelquefois établir la liberté ; mais qu'alors, toutes révolutions ſucceſſives la détruiſent d'autant plus irrévocablement, qu'elles en inſpirent au peuple, d'abord l'indifférence, puis la laſſitude, bientôt après le dégoût, & enfin la haine.

Que, quelque accoutumé que puiſſe être un peuple aux commotions politiques, ce qu'on appelle aujourd'hui du nom de *Révolution* eſt le plus grand des fléaux qui puiſſe le frapper.

Que les premiers auteurs de toute Révolution pareille en ſeront infailliblement par-tout les ſecondes victimes.

Que le caractère moral & bon d'aucun peuple connu ne peut le raſſurer d'avance ſur ce que l'invaſion d'une pareille doctrine ſerait chez lui moins deſtructive qu'ailleurs ; parce que ce caractère ſera dénaturé dès le lendemain même du jour où elle l'aura atteint.

Hélas ! il y a à peine deux mois que la maſſe des Genevois méritait encore la réputation d'un peuple humain & brave. Une ſeule nuit révolutionnaire, en faiſant paſſer les armes des hommes à propriétés entre les mains de ceux qui n'en ont point, ſemble avoir métamorphoſé tout-à-coup ceux-ci en hommes féroces & les autres en lâches.

Que par-tout où pénétrera la révolution des Français, elle débutera préciſément par où a fini la leur, c'eſt-à-dire par mettre la terreur à l'ordre du jour, par donner l'aſſaut à la religion & à l'ordre ſocial, par livrer les propriétés au pillage, & les propriétaires aux perſécutions & aux ſupplices.

Que c'eſt dans les mains des propriétaires que ſe trouve aujourd'hui la civiliſation du monde Chrétien, & le deſtin de l'humanité. Qu'ils doivent être ſuffiſamment inſtruits des dangers qu'ils courent. Que le plus grand de tous eſt celui de la peur ; & que l'inſtant où ils ſe laiſſeront ébranler par la claſſe qui n'a rien à perdre, ſera le ſignal de leur inévitable deſtruction.

Que toutes les fois que cette nouvelle doctrine pénétrera dans un Etat libre, elle y fera encore plus de ravages qu'ailleurs, par cela même qu'un pareil Etat n'aura plus à en adopter que les excès.

Que les peuples libres ſont cependant les plus expoſés à cette horrible tempête, puiſque ce qui a pouſſé Genève la première en pleine mer eſt préciſément ce qui ſemblait devoir la fixer à l'ancre : j'entends les formes même de la liberté, qui ont facilité les moyens de la pervertir en licence, & celle-ci en crimes.

Enfin, que tout peuple qui a le bonheur de jouir d'une liberté ſage & tempérée, ne pourra la conſerver à l'avenir qu'en ſe levant en maſſe pour en punir les premiers abus ; & que, par amour pour elle, ſes plus zélés défenſeurs doivent adopter contre ces premiers abus le même cri de ralliement que contre les attentats de l'autorité : *Principiis obſta.*

Ah, Monſieur ! qu'il eſt douloureux ! qu'il eſt affreux pour un Genevois de n'avoir eu à vous tracer l'agonie d'une patrie qu'il idolâtrait, que pour en faire un fanal deſtiné à éclairer les autres peuples ſur le gouffre révolutionnaire où elle vient de s'engloutir ! Quelque déchirant que fût ce devoir, il n'en était pas moins ſacré ſans doute. Je l'ai rempli de mon mieux ; mais je crois avoir maintenant achevé ma pénible tâche. D'ailleurs la Révolution de Genève, une fois commencée & achevée, ne peut plus avoir de caractère qui lui ſoit propre. Dorénavant ſon hiſtoire ſera celle des révolutions de la grande planète dans l'orbite de laquelle elle a été condamnée à rouler comme ſatellite. Il ne reſte plus à tout Genevois qu'à gémir à ſe taire.

J'ai l'honneur d'être, &c.

SUPPLÉMENT
AU
TABLEAU
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE
A GENÈVE.

LONDRES, ce 18 Juillet 1795.

DEPUIS la catastrophe du parti Montagnard, & celle de son protecteur *Soulavie*, les craintes d'une invasion des Français furent dissipées par un nouvel engagement que prit la Convention, le 7 Septembre, " de ne rien permettre qui puisse porter la moindre " atteinte à l'indépendance de Genève." Quelques personnes attribuent cet engagement aux remontrances que n'a cessé de faire Mr. Barthelemy, sur le danger extrême d'aliéner sans retour les Suisses, en frappant des coups plus redoublés sur la malheureuse Genève, membre déjà trop flétri de leur Confédération : mais il est bien plus vraisemblable que cet engagement tardif est dû sur-tout à ce que la République Française envisage cette place forte comme lui appartenant

par le fait ; & qu'au point où elle a poussé les Révolutionnaires Genevois, elle comprend qu'ils sont autant & plus intéressés à la lui garder, que ne pourrait l'être une Garnison Française elle-même.

Après avoir remis dans le fourreau le glaive révolutionnaire, les dominateurs de cette ville infortunée se sont hâtés de profiter de leur double victoire, pour achever avec méthode le vol des propriétés. Afin d'en consommer tranquillement l'égalisation, ils ont encore trouvé le secret de surpasser les Français, puisqu'ils ont établi, sur le capital même des fortunes, la taxe énorme que ces derniers s'étaient contentés d'imposer, sur les revenus des riches, pendant la guerre.

Pour y parvenir, la *Commission Liquidatrice Nationale* a découvert une échelle de gradations, dont aucun tyran n'avait encore eu l'idée. Cette échelle impose les fortunes d'après le tarif politique, moral & arbitraire des opinions de chaque individu ; en sorte qu'il doit payer en raison composée de ce qu'il pense & de ce qu'il possède. A cet effet, tous les propriétaires Genevois ont été classés en trois divisions ; *Aristocrates, Indifférens*, & *Patriotes*. Les derniers eux-mêmes sont appelés à contribuer, mais dans une proportion beaucoup moindre, & seulement dans le cas où le capital de leurs fortunes s'éleverait à 20,000 liv. tournois ; tandis que, pour les premiers, cette contribution forcée commence déjà sur les fortunes de 6,500 liv. tournois, dont l'excédent est taxé dans une proportion croissante. On peut apprécier la nature de cette progression par la clause même que le Décret présente

comme une faveur. En voici les propres termes: *Le maximum net de l'indemnité due par l'Aristocrate ne pourra, dans aucun cas, excéder* 40 *pour cent de la fortune du taxé.* (1)

Malgré cette clause, ce *maximum* n'en a pas moins enlevé, à plusieurs de ces derniers, près des trois quarts de leurs fortunes; car on comprend aisément que le premier résultat de cette espèce de loi agraire (la seule qu'on pût imaginer dans un Etat sans territoire a dû être de réduire à la moitié de leur valeur

---

(1) Ce même maximum qui s'élève à 30 pour cent sur la fortune des *demi-Aristocates*, est réduit à 25 pour cent sur celles des *Patriotes*. On assure que ce brigandage systématique, qui a succédé au premier pillage de la Révolution, s'est étendu sur plus de 1100 propriétaires, & qu'il a procuré environ six cents mille louis, ce qui doit représenter bien au-delà du quart de la totalité des fortunes. Cette épouvantable exaction s'est exécutée froidement, lentement, & au nom de la loi, dans une ville ruinée, dont les habitans avaient déjà perdu leurs fortunes dans les fonds de France, que la Convention acquitte, en assignats, à ceux des créanciers étrangers dont elle n'a pas suspendu les paiemens. Il est tel individu qui a été taxé à plus de 16,000 louis; il en est tel autre qui a préféré fuir, & abandonner toutes ses propriétés foncières, estimées 500,000 liv. tournois, à se voir retenu sur un sol dont une partie seulement serait restée son unique propriété, & où il se serait encore trouvé à la merci des spoliateurs. Croirait-on que les Rédacteurs de ce Décret qui bouleverse toutes les notions du *tien* & du *mien*, & qui détruit dans sa racine toute émulation au travail, ont osé le terminer en annonçant au peuple, *que pour en voir réaliser les bons effets, il faut que cette mesure soit secondée par une disposition générale au travail. Une République bien organisée, ou qui veut l'être*, lui disent-ils avec effronterie, *flétrit la paresse, & voue tout oisif au mépris & à la proscription ! ! !*

toutes les propriétés foncières, & par conséquent celles qu'on a bien voulu laisser, soit en maisons, soit en terres, aux Genevois, sur qui a porté la rigueur de cette mesure. Aussi, quoique ses inventeurs aient tenté de faire envisager cette *rigueur même comme une base de sécurité future, qui doit rassurer sur la crainte d'un nouveau recours à de semblables moyens* ; la plupart des propriétaires livrent ce qu'on leur demande pour obtenir au moins la liberté de quitter ce séjour de tyrannie populaire, où l'on est parvenu à réduire la spoliation en doctrine, & où l'on proclame ouvertement celle-ci comme une nouvelle morale politique.

Les amis des loix qui restent dans Genève, y gémissent dans le silence ; mais ceux des révolutionnaires qui se trouvent atteints à leur tour par ce second pillage, & qui n'osent point espérer d'abri en Suisse, commencent à s'étonner d'être au nombre des victimes de leur victoire, & à élever la voix pour s'en plaindre & la maudire.

Aussi Genève se dépeuple-t-elle avec une rapidité consolante sous un rapport, mais d'autant plus effrayante cependant, que cette dépopulation elle-même entre dans les vues des chefs révolutionnaires, qui y applaudissent. Ils l'accélèrent même comme l'unique moyen d'assurer le triomphe de l'égalité, & ce qu'ils appellent la paix publique.

Si l'on peut se permettre de détourner les regards de ce que ce tableau de spoliation a d'extorsif & d'inique, on y trouvera du moins un trait de ridicule assez piquant pour s'y arrêter un moment.

Croirait-on que, dans le premier vertige de vanité de ces petits brigands municipaux, l'un de leurs ſoins le plus empreſſé a été de notifier leur élévation à toutes les familles Genevoiſes fixées dans l'étranger ; & que, dans l'intime conviction que leur puiſſance révolutionnaire devait s'étendre & ſe reconnaître dans toute l'Europe, ils ont envoyé juſqu'en Angleterre leurs lettres de notification, pour exhorter les Genevois qui s'y trouvent à leur faire paſſer *une contribution conſciencieuſement proportionnée à leurs fortunes.* En cas de réſiſtance, ils menacent *de les porter débiteurs de la Nation,* qui *ſe prévaudra contre eux en temps & lieu !*

« Je ſavais bien," (leur a répondu avec indignation M. Chauvet, l'un des Genevois fixés en Angleterre) « je ſavais bien que les brigands formaient « entre eux des aſſociations pour dépouiller les paſſans ; « mais je n'ai jamais ouï dire qu'ils euſſent eſſayé « de les rendre légales, de les revêtir des apparences « de l'autorité publique.... Quelle eſt donc cette « *Commiſſion Liquidatrice* qui exige de moi des con- « tributions, & qui oſe me menacer de ſe *prévaloir* « *contre moi, ou mes biens, en temps & lieu ?* C'eſt « par la force des armes que les révolutionnaires ſe « ſont attribués le droit de l'impoſer.... Tous ceux « qui y concourent, de quelque manière que ce ſoit, « ſe rendent coupables du plus grand délit politique... « Qu'eſt-ce que cette *taxe extraordinaire,* que vous « dites *impoſée par ordre de la Nation Genevoiſe ?* Cette « taxe eſt *extraordinaire* ſans doute, puiſqu'elle ſur- « paſſe toutes celles dont on a jamais entendu par-

" ler ; puiſqu'elle eſt réglée, non ſur les beſoins ou
" ſur les moyens de ceux qui la paient, mais ſur
" leurs opinions..... Qui peut vous avoir autoriſé
" à l'exiger ? De quel droit diſpoſez-vous ainſi des
" propriétés ? Par quel acte ſolemnel la Nation
" Genevoiſe aurait-elle approuvé une meſure qu'au-
" cun Monarque deſpotique n'oſerait impoſer à ſes
" eſclaves ? Et ſi elle ne l'a pas fait, que peut être
" la levée de cette taxe, ſinon un vol de la part de
" ceux qui l'exécutent ? Qui ſont ceux qui doivent
" en être dépoſitaires, & en régler l'emploi ? Com-
" ment ont-ils été élus ? Comment ont-ils mérité,
" de la part de leurs concitoyens, une confiance
" auſſi illimitée ? Je ne vois dans tout cela que des
" brigands d'un côté, & de l'autre des gens domi-
" nés par la violence ; mais il n'y a aucun caractère
" auquel je reconnaiſſe la Nation Genevoiſe, aucune
" autorité légale, par conſéquent aucun principe de
" ſoumiſſion & d'obéiſſance.—Vous ne prétendrez
" pas que l'uſage que l'on fait des ſommes qui ont
" été extorquées, en légitime l'acquiſition ; non, ſans
" doute, elle ne ſerait pas plus légitime, cette acqui-
" ſition, quand elle ſerait conſacrée au bien public,
" pas plus qu'il ne le ſerait d'aller voler ſur les grands
" chemins pour faire l'aumône. Mais il n'y a qu'à
" jeter les yeux ſur les comptes même que vous
" avez publiés, pour s'étonner de l'impudence avec
" laquelle vous avouez qu'une partie de ces ſommes
" a été employée à la ſolde de vos ſatellites, à payer
" les orgies dans leſquelles ſe préparaient les crimes
" du lendemain ; & que, ſans compter le pillage

" qui n'eſt pas entré dans ces calculs, une portion
" conſidérable de ces contributions forcées a été
" employée à des uſages auſſi honteux, que les
" moyens que l'on employait pour y pourvoir.....
" Non, vous ne m'avez pas cru aſſez lâche pour
" porter ma part au coupable tréſor que vous avez
" amaſſé par le crime & la terreur.... Mon cœur
" s'enflamme d'indignation contre votre abominable
" Cromwelliſme. Les voilà donc ces défenſeurs de
" nos libertés ; les voilà ſuivis de leurs tueurs, &
" munis de belles proclamations, dépouillant comme
" des Cartouches, & prêchant comme des Capucins,"
&c. &c. &c.

Cette proteſtation vigoureuſe doit faire quelqu'impreſſion ſur les lecteurs étrangers, puiſque, publiée à Genève, elle en a produit une ſi profonde ſur les révolutionnaires, que *Bourdillon*, Préſident de la Commiſſion Liquidatrice, & membre du Tribunal auquel elle a ſuccédé, a été chargé de repouſſer les reproches de M. Chauvet, & de ramener les révolutionnaires qu'ils égaraient. Cet apologiſte de la révolution Genevoiſe a choiſi, dans l'Ouvrage de *l'Eſprit* d'Helvétius, une épigraphe qui développe à quel point les ouvrages philoſophiques du ſiècle ont perverti & empoiſonné la tourbe des lecteurs entre les mains deſquels ils ſont tombés. La voici : *Lorſqu'un vaiſſeau eſt ſurpris par de longs calmes, & que la famine a, d'une voix impérieuſe, commandé de tirer au ſort la victime infortunée qui doit ſervir de pâture à ſes compagnons, on l'égorge ſans remords.*

Tandis que le Gouvernement a laiſſé donner cours à la publication de cette théorie ouverte de l'aſſaſſinat,

il

il s'eſt hâté de condamner aux flammes la lettre de M. Chauvet. Mais les ſpoliateurs n'avaient pas tardé juſques-là à ſe trouver aux priſes avec des adverſaires plus rapprochés d'eux, & d'autant plus inquiétans, que c'eſt du ſein de leur propre faction qu'ils (1) ont entendu partir les premiers cris de

---

(1) Cette ſeule épigraphe diſpenſerait ſuffiſamment de faire l'extrait de l'apologie qu'elle amène, & que ſon auteur entame avec componction en confeſſant, *Qu'il eſt permis ſans doute de gémir ſur les événemens qui ont affligé Genève, & qu'on peut plaindre les familles infortunées qui ont été frappées par l'effet des circonſtances impérieuſes.* Il avoue enſuite *que le Souverain n'a rien fait de toutes les choſes* contre leſquelles réclame M. Chauvet : il ajoute même ingénument que, *par ſa nature, l'inſurrection du* 19 *Juillet violait la Conſtitution* ; mais il affirme que dès-lors *il fallait inévitablement établir un grand pouvoir, à la fois deſpotique & conſervateur, chargé de diriger cette inſurrection... Si, dans les premiers momens, il s'eſt commis des vols, des pillages,* s'écrie-t-il avec l'accent de la plus vive douleur, *que Mr. Chauvet n'en accuſe pas les révolutionnaires en maſſe.* Il convient de quelques *événemens, que chacun,* dit-il, *voudrait pouvoir oublier* ; mais il rejette *l'exaſpération des révolutionnaires ſur l'*INFLUENCE TERRIBLE *ſous laquelle ſe trouvait Genève.* Puis, ce miſérable, qui avait été un des principaux agens de la Révolution de 1792, en accuſe l'*aſtucieuſe conduite du Miniſtère Français aux mois d'Octobre, Novembre & Décembre,* 1792. Il rappelle expreſſément *l'ambition des meneurs de ces temps-là de la France, pour entraîner la Suiſſe dans la guerre, afin de s'emparer de Genève, & d'en faire une place forte, préſentant pour principal motif de leurs démarches l'Ariſtocratie enracinée de ſon Gouvernement.*

Ah ! ſans doute, les attentats de la France ſerviront un jour d'apologie à la faible Genève ; mais il ne lui ſera permis de les citer que lorſqu'elle ſe ſera purgée des monſtres qui, pour accom-

défiance & d'alarme ſur les mains impures qui allaient ſe ſaiſir des fruits du pillage & du tréſor de la révolution.

On peut juger de la défiance, & même du déſeſpoir des révolutionnaires, par l'extrait ſuivant d'un pamphlet intitulé *Ouvrez les yeux*, & qui n'a pas peu contribué à déchirer le voile. *Répondez-nous, confidens de Roberſpierre, vous qui le viſitâtes à Paris, vous qui correſpondiez avec ſes complices ; vous ſept, qui vous raſſemblâtes ſecrettement pour préparer d'avance l'inſurrection du 18 Juillet. De quel droit vous arrogeâtes-vous celui de décider du ſort de votre patrie? Où ſont ces conſpirations, où ſont ces complots imaginaires auxquels j'ai pu croire un moment, & que vous promîtes ce jour-là même de dévoiler à tous les yeux ? Il eſt temps enfin de rendre compte de vos ſuppoſitions au peuple, que vous avez trompé exalté, enivré ; & qu'après avoir rendu criminel, vous laiſſez comme un autre Séide, en proie au poiſon deſtructeur qui circule dans ſes veines, & aux remords qui déchirent ſon cœur.*

Et c'eſt à vos mains impures & ſanguinaires que l'on confierait les deniers de l'Etat, ſeule reſſource contre le dernier des malheurs ! O mes chers concitoyens ! au nom de la patrie, veillons autour de ces hommes

---

plir la ſubverſion de leur patrie, menacèrent ouvertement ſes Magiſtrats de réclamer le Décret du 19 Novembre 1792. Que ce ſoient ces monſtres eux-mêmes, qui, depuis la mort de leur protecteur *Briſſot*, citent aujourd'hui ſa conduite comme leur juſtification ; certes, il y a là-dedans une complication de ſcélérateſſe, de lâcheté & d'effronterie, dont l'ordre ſocial exige un grand exemple.

couverts de ſang, de dettes & de remords ; craignons qu'après nous avoir avilis, ils n'emportent encore avec eux les dernières reſſources de la patrie.

Et vous, Bouſquet, B... C... &c. &c. n'êtes-vous pas entourés du flambeau des Furies ? Voyez-vous ces flots de ſang qui vous environnent ? C'eſt en vain que vous cherchez à en effacer de vos mains la tache, elle reparaît toujours. Vous flatteriez-vous d'échapper, par des remords, à la peine tardive qui ſuit le coupable ? Liſez votre ſort dans les regards de la Nation. &c. &c. &c.

En vain, pour étouffer ces premiers cris de repentir & de remords, le Gouvernement s'était-il porté, dès le 5 Décembre, à défendre aux citoyens *qui veulent répandre leurs idées, de faire ſervir la liberté de la preſſe à aigrir les eſprits, & à rallumer le flambeau de la diſcorde en paraiſſant prêcher la néceſſité du rapprochement & de la réunion* ; en vain les Syndics avaient-ils déclaré qu'*ils feraient traduire devant les tribunaux tous ceux qui s'en rendraient coupables :* ces vieilles reſſources de la tyrannie n'ont ſervi qu'à étaler de plus en plus leur complicité dans des forfaits auxquels ils nient toujours d'avoir eu part, tout en cherchant à en effacer le tableau avec tant de ſoins. Le Gouvernement n'a point réuſſi à découvrir l'auteur du pamphlet qu'on vient de citer ; & l'impreſſion que produiſait cet écrit ſur les révolutionnaires eux-mêmes, a tout-à-coup éclaté par l'événement le plus imprévu & le plus menaçant pour les chefs.

A peine ceux-ci eurent-ils réussi à exclure de l'Assemblée du Peuple presque tous les citoyens qui ne tenaient pas à leur parti, qu'ils crurent pouvoir se hasarder à la convoquer pour la faire procéder au choix d'un Trésorier-général ; élection qui, comme toutes les autres, se fait au scrutin secret. Qu'on se figure leur surprise, lorsqu'à l'ouverture de ce scrutin, il se trouva que l'ancien Trésorier, membre de la Magistrature légitime, & destituée en 1792, avait 500 suffrages de plus qu'aucun des prétendans. Ce Magistrat a refusé très-sagement cette étrange & dangereuse marque de préférence ; mais ceux qui y aspiraient n'en ont pas moins frémi d'indignation & d'effroi, en voyant que dans l'Assemblée du Peuple, toute épurée qu'ils la croyaient, leurs satellites y déclaraient en secret la guerre à cette même Révolution qu'ils semblaient toujours applaudir si ouvertement dans les Clubs, où les suffrages se donnent à haute voix.

Bientôt, jusques dans ces Clubs même, ils ont entendu intercéder en faveur de quelques-uns des Ecclésiastiques destitués, & demander de toutes parts qu'on fît des recherches sévères contre ceux des révolutionnaires qui, dans le cours du premier pillage, s'étaient permis de détourner à leur profit personnel, une partie des rapines. Comme cet orage n'aurait pas tardé à atteindre les grands coupables, ceux-ci ont trouvé le vrai secret de le détourner ; d'abord en faisant nommer une Commission Juridique Extraordinaire, puis en faisant tomber toutes ses poursuites sous prétexte que c'eût été entreprendre le procès de la révolution elle-même.

Néanmoins, comme ces premières inquiétudes leur venaient principalement du grand *Club central*, où les révolutionnaires repentans ſentaient leurs forces par leur réunion, le Syndic *Gaſc*, pour étouffer leur voix, a oſé tenter contre ce Club un coup d'autorité, dont l'inconcevable ſuccès a encore correſpondu à ſon audace. Il lui a déclaré ouvertement qu'ayant été inſtitué pour faire la révolution, il ne pouvait plus ſubſiſter ſans danger depuis qu'elle était accomplie ; & moitié par perſuaſion, moitié par violence, & en ſe faiſant ſeconder par les révolutionnaires les plus ardens, il a réuſſi à faire fermer ce Club comme on avait fermé celui des Jacobins à Paris. Il y a cependant ici cette immenſe différence ; ſavoir, que le fameux Club de Paris avait été ſupprimé pour avoir voulu prolonger le mouvement déſorganiſateur de la Révolution Françaiſe ; & que celui de Genève l'a été, au contraire, parce qu'il commençait à s'imprimer de lui-même un mouvement contre-révolutionnaire, & à ſolliciter l'abrogation de tous les jugemens, le rappel de tous les proſcrits, le châtiment de tous les dilapidateurs.

Au ſurplus, quels qu'aient été les efforts du Gouvernement pour prévenir ainſi la réunion des Clubs révolutionnaires, & même pour réduire ceux-ci à de ſimples ſociétés non politiques, il n'a pas été en ſon pouvoir d'empêcher que les individus de ces Clubs ne continuaſſent à élever la voix pour réclamer avec force l'abrogation de tous les jugemens révolutionnaires. (1) Ces réclamations ſont devenues

(1) L'un des principaux révolutionnaires a eu le courage de publier récemment, dans Genève, & même d'y ſigner un pam-

ſi multipliées & ſi ſoutenues, que le Gouvernement ne pouvant plus ſe flatter de s'oppoſer à cette volonté bien décidée de la maſſe de ſon parti, n'a plus cherché qu'à l'éluder en lui faiſant agréer la réſolution de ne s'occuper de cet acte de clémence que lorſque l'Aſſemblée du Peuple aurait ſanctionné la taxe révolutionnaire.

Le lecteur n'a point oublié ſans doute que les Commiſſaires Liquidateurs avaient impoſé cette taxe de leur

---

phlet tout rempli d'aveux qui conſtatent la fidélité de l'expoſé qu'on vient de lire. Ce pamphlet mériterait d'ailleurs de trouver place ici, ne fût-ce que comme un avertiſſement des remords tardifs, déchirans mais inutiles, qui ſuivent les excès de la licence & du crime.

Après avoir prouvé, par l'hiſtoire ancienne, & par la nôtre, que les banniſſemens ont toujours fait le mal des Etats qui ont admis cette peine, " Il me reſte," dit-il, " à donner mon opinion " ſur le rappel des exilés. Je vais le faire avec la franchiſe " d'un ami né de la liberté & de l'égalité..... La juſtice & " l'humanité plaident en faveur de ce rappel. Nos arts, nos " fabriques, notre commerce, ne le demandent pas avec moins " d'inſtances. C'eſt dans ce rappel que nous trouverons le terme " de nos maux.—Je crois qu'il n'y a pas un Genevois qui ne " verſe des larmes de douleur quand ſa penſée s'arrête ſur cette " foule de citoyens de toutes les claſſes, qu'un mouvement ter- " rible a jetés ſur une terre étrangère.... Quel était leur crime ? " Ils avaient, diſait on, formé le projet de renverſer la Conſti- " tution, cette même Conſtitution qu'ils venaient d'accepter " librement.... Cela eſt-il prouvé ? Non, car il n'en a pas " même été queſtion dans les interrogatoires qu'un petit nombre " a ſubis..... C'eſt avec éclat que cette conſpiration avait été " annoncée, & c'eſt encore avec plus d'éclat qu'elle a été ren- " due publique. Mais c'eſt en vain que l'homme inſtruit cherche

ſeule autorité ; & dès-lors il doit comprendre combien il était important pour eux, de s'aſſurer le tréſor, qui les aidait à prolonger leur révolution. Ce qui leur importait ſur toutes choſes, c'était d'arracher à l'Aſſemblée du Peuple un gage de leur impunité, en la plaçant

---

" à en ſaiſir les fils, pour juger les dangers qu'il a courus. " Par-tout, ces fils lui échappent ainſi qu'à ceux qui ont voulu " la dévoiler. *Heureuſement* que les Tribunaux *n'ont eu pour baſes* " *aucune règle quelconque, aucune loi particulière, aucune organiſa-* " *tion* ; car ils auraient été un peu embarraſſés pour motiver leurs " déciſions. Cet aveu naïf eſt unique dans les faſtes de la " Juſtice.

" Un reproche qui peut ſe faire aux exilés, c'eſt celui d'être " attachés aux principes de l'Ariſtocratie expirante ; mais une " opinion ne peut être ſoumiſe aux tribunaux ſous le règne de la " liberté & de l'égalité. D'ailleurs ils partageaient ce prétendu " crime avec Rouſſeau, qui dit dans une de ſes Lettres : *Je pré-* " *fère hautement l'Ariſtocratie à tout autre gouvernement*.. Les " loix ne doivent pas atteindre la penſée, parce qu'elle eſt libre " comme l'habitant des airs ; les actions ſeules ſont l'objet des " loix répreſſives. Un deſpote confond l'une & l'autre pour " arriver plus ſurement à ſon but....

" Quand je parcours la liſte nombreuſe des bannis à *perpétuité*, " par contumace, &c. &c. je me demande ſi on a voulu tranſ- " porter ailleurs notre induſtrie & notre commerce ; car, en raſſem- " blant ces exilés, on pourrait faire une nouvelle Genève : nous " avons renverſé dans le Lac notre patrie, & des peuples plus " ſages la pêcheront. L'artiſte naturaliſera ſes talens dans le lieu " où il ſe fixera ; les nouvelles fabriques acheveront la ruine des " nôtres. Le commerçant dont le génie franchit tout, détournera, " au profit de ſa patrie adoptive, les canaux qui nous portaient " l'abondance. Ah ! Genève ! Malheureuſe Genève !"

" *Signé* ETIENNE PESTRE."

entre la cruelle alternative, ou de consommer son ignominie, en sanctionnant, avec l'insurrection du 19 Juillet, tous les vols qui l'avaient suivie, ou de laisser gémir, loin de Genève, cette foule de citoyens qui l'honoraient, & qui seuls pouvaient encore la sauver.

On prétend que trois des chefs de la Commission Liquidatrice, plus prévoyans ou moins confians que leurs Collègues, leur ont annoncé que le Conseil National ne consentirait jamais à sanctionner ni cette taxe, ni les violences qui l'avaient extorquée : on sait même que, pour prévenir un refus éclatant, ils les ont pressés de la colorer en la commuant en un emprunt remboursable par l'Etat, sans intérêts, & après l'acquittement de ses dettes antérieures. Mais on ajoute que Bousquet, qui, mieux que tous les autres, prévoyait les conséquences inévitables de la plus légère modification, se borna à les faire rentrer en eux-mêmes en s'écriant ironiquement : *Je suis d'avis que l'on rende l'argent des taxes, & que l'on pende ceux qui les ont imposées.* Ce coup-d'œil perçant sur l'avenir lui rattacha tous ses collègues ébranlés ; ils persistèrent à faire porter, en Février dernier, à l'Assemblée du Peuple, l'avis de sanctionner la taxe comme *propriété nationale* ; & l'on peut juger de leur consternation, lorsqu'ils y virent leur proposition rejetée à la pluralité des suffrages.

Il semblait qu'il ne restât plus à envisager le trésor révolutionnaire que comme un emprunt dont on devait rendre compte, ou comme un vol qu'il fallait restituer. Loin de se livrer au découragement, dans un moment si critique, Bousquet est accouru au se-

cours

cours de ſes collègues ; il s'eſt agité de nouveau ; il a proteſté, comme de nullité, contre ce premier Décret, & a inſiſté avec force pour qu'on rappelât d'une ſentence, dont dépendait, diſait-il, l'exiſtence de la République, c'eſt-à-dire, en d'autres termes, l'abſolution ou le châtiment de ſes aſſociés. Cependant il a eu grand ſoin de ne développer au peuple que des motifs qui, en apparence, leur étaient abſolument étrangers. Il a repréſenté que, lors même qu'il n'y aurait pas eu de raiſons ſuffiſantes pour impoſer cette taxe, il y en avait mille pour la prolonger ; que le haut prix des ſubſiſtances qu'on tirait d'Allemagne à fraix énormes, faiſait de ce tréſor la ſauvegarde de l'Etat, & que ce ſerait prononcer l'arrêt d'une famine immédiate & générale, que de reſtituer aux riches des ſommes que les circonſtances rendaient indiſpenſables, pour aſſurer la ſubſiſtance du pauvre, à l'approche de l'une des plus grandes diſettes où ſe ſoit trouvé l'Europe. Un pareil argument devait avoir d'autant plus de force, qu'une grande partie de la contribution ſe trouvait déjà conſommée en achats de bleds étrangers, achats qui ſont devenus le patrimoine du pauvre, puiſque le Gouvernement les diſtribue enſuite avec perte de 400 louis par ſemaine ; ſacrifice énorme, qui lui a fourni un moyen déguiſé de continuer une eſpèce de ſolde à la foule de ceux que la révolution a plongés dans le déſœuvrement & dans la misère.

On comprend combien ce cri d'alarme ſur les ſubſiſtances a dû rallier de plus en plus, autour des chefs, toute la tourbe des indigens ; & combien il

doit avoir embarraſſé les hommes de bien, qui inſiſtaient pour la reſtitution de la taxe. D'ailleurs, comment rendre des ſommes déjà dilapidées ? & comment arracher des reſtitutions à des dilapidateurs pour la plupart chargés de dettes ?

Au reſte, ceux-ci ne ſe ſont pas bornés à employer les motifs de perſuaſion ; ils ſe ſont bien gardés de négliger, pour faire ſanctionner la taxe, les mêmes moyens qu'ils avaient mis en uſage pour l'impoſer. Dès qu'ils eurent réſolu de convoquer à ce ſujet une ſeconde Aſſemblée du Peuple, ils en ont forcé d'avance le réſultat, en menaçant hautement d'une ſeconde inſurrection ; en inſinuant que les révolutionnaires furieux demandaient déjà de nouvelles victimes ; que l'influence étrangère peſait ſur Genève autant que jamais ; que c'était une grande illuſion d'imaginer que les Jacobins Français marchaſſent à leur deſtruction ; que tôt ou tard ils triompheraient, parce qu'eux ſeuls avaient aſſez d'énergie pour ſauver leur République ; & que celle de Genève était perdue, ſi, au moment de leur triomphe, ils trouvaient ſa révolution dans un mouvement rétrograde. Le Gouvernement n'a pas dédaigné d'ajouter ſon ſceau à ces ſuggeſtions menaçantes : il a déclaré avec l'air de l'effroi, que près de 800 révolutionnaires ſubalternes ſe préparaient à prendre les armes pour ſoutenir la taxe ; qu'il n'oſait point répondre des conſéquences d'un refus ; & que l'Etat ne pouvait être garanti d'une nouvelle criſe qu'en conſervant au Gouvernement un tréſor, ſans le produit duquel il allait être abſolument paralyſé & hors d'état de ſolder les tribunaux

& les fonctionnaires publics. L'effroi s'eſt bientôt emparé de la maſſe des révolutionnaires honnêtes & timides : ils ſe ſont flattés que la ſanction pour laquelle on inſiſtait, ſerait l'achèvement de la révolution ; ils ont cédé à ces nouvelles menaces ; & la même Aſſemblée du Peuple qui venait de prononcer ſouverainement l'illégalité de la taxe, a eu la lâcheté de la ſanctionner le 19 Mars.

On a vu que le Gouvernement n'avait réuſſi à acheminer une pareille adhéſion qu'en promettant que cet acte de faveur qu'il ſollicitait, ſerait l'avant-coureur de celui qu'on lui demandait en faveur des victimes des Tribunaux Révolutionnaires. Le cri qui réclamait leur délivrance devenait ſi preſſant, que les différens Clubs des révolutionnaires ſe hâtèrent dès le lendemain de s'aſſembler pour émettre leur vœu à ce ſujet, & annoncèrent au Gouvernement que, ſur 2302 Patriotes, 1952 s'étaient unis pour ſolliciter l'abrogation immédiate de tous les Jugemens.

Il faut convenir que la ſituation du Gouvernement devenait de plus en plus embarraſſante. Comment ſe diſpenſer de porter un cas de cette gravité à l'Aſſemblée du Peuple ? Comment douter de la déciſion éclatante de celle-ci, lorſque près des neuf dixièmes du ſeul parti révolutionnaire venaient de la ploclamer d'avance ? Et cependant, ſi l'on mettait une fois cette Aſſemblée ſouveraine à portée de prononcer ſur l'illégalité des deux Tribunaux, comment ſauver les Juges y avaient ſiégé ? Dans une poſition ſi critique, le Gouvernement n'héſita point à prendre excluſivement ſur lui tout le mérite de l'abrogation de leurs juge-

mens ; mais en les annullant de sa simple autorité, il fut forcé à reconnaître qu'il en avait été responsable, puisque c'était suffisamment avouer qu'il les envisageait comme de son ressort. *Les Syndics & Conseil déclarèrent* donc, *au nom de la Nation, que tous les Jugemens Révolutionnaires* CESSAIENT D'AVOIR LEUR EFFET. Hideuse effronterie ! comme s'il était au pouvoir de ces Syndics conspirateurs de faire *cesser les effets* d'une conspiration qui a coûté la vie à l'élite des Magistrats de Genève ; conspiration dont le souvenir ne doit jamais s'éteindre, & dont la honte rejaillira sur les générations futures de cette malheureuse peuplade, aussi long-temps du moins qu'on pourra lui reprocher de n'avoir pas fait justice de ses auteurs.

On conçoit que, dans cette *Déclaration*, du 23 Mars, le Gouvernement s'est appliqué, sur toutes choses, à ne point inculper la légalité des Jugemens qu'il abrogeait : mais croirait-on que pour donner à cet acte forcé l'air de la clémence & d'un acte de grace, il s'y est adressé, à ses partisans, en ces termes : *Citoyens partisans de l'égalité ! Rien n'est plus grand que les sentimens qu'elle inspire : songez qu'elle est la ténacité de vieilles erreurs, de préjugés antiques, d'opinions qu'on a sucées avec le lait ; qu'une longue jouissance, & des relations habituelles, ont imprimées dans tous les fibres.* VOTRE INDULGENCE, VOTRE SUPPORT, *sont les seuls remèdes qui peuvent les guérir. Le triomphe de la plus belle cause, pour être juste, doit être* GÉNÉREUX. *C'est de vous que dépend le rapprochement des esprits & des cœurs..... Il est temps que des siècles de bonheur expient & rachètent les malheurs passés, &c. &c.*

Au ſurplus, malgré l'air de ſécurité qu'ils affectent encore, il était juſte qu'après avoir irrémiſſiblement enveloppé leur patrie dans l'atmoſphère Françaiſe, les oppreſſeurs de Genève éprouvaſſent à leur tour toute l'inconſtance du Ciel déchaîné, ſous lequel ils l'avaient placée ; auſſi n'ont-ils guères tardé à ſe voir ſérieuſement menacés par l'orage qui vient de fondre ſur les chefs des Jacobins Français, dont la cataſtrophe univerſelle accélère de plus en plus la leur. A peine ceux de Genève eurent-ils arraché au peuple l'acte qu'ils avaient enviſagé comme la garantie de leur impunité, que cet Acte même ne put déjà leur paraître autre choſe qu'un répit. On prétend que, dans l'eſpoir de le prolonger, ils ont eu un moment l'intention d'étouffer le cri de haine & de vengeance qui s'élève contre eux, en recommençant les ſcènes tragiques auxquelles la mort de Robeſpierre avait mis fin ; on ajoute qu'ils n'y ont même renoncé que parce qu'il était évident que la Convention Françaiſe ne pourrait plus y applaudir, & que le peuple Genevois ne ſe laiſſerait plus glacer par la menace effrayante d'être réuni à la France, s'il tentait de réſiſter.

Ils ſe bornent donc à ſe récrier avec indignation contre ce qu'ils appellent le changement ſcandaleux de l'eſprit public, mais qui n'eſt en réalité que le réveil de cet eſprit public qui, comprimé juſqu'à préſent par la terreur des Jacobins Français, commence à reprendre quelque eſſor depuis la défaite de ces auxiliaires. Celle des Jacobins Genevois eſt d'autant plus ſure, que c'eſt aujourd'hui de Paris même qu'arrivent les armes ſous leſquelles ils doivent iné-

vitablement ſuccomber. Déjà les jeunes Genevois qui reviennent de France, invitent hautement leurs compatriotes à laiſſer éclater librement l'horreur qu'inſpirent par-tout Robeſpierre & ſes imitateurs; ils en ont même donné l'exemple en chantant dans un Concert public, en préſence des principaux agens du 19 Juillet, la Chanſon, célèbre en France ſous le nom de *Réveil du Peuple*. Les Terroriſtes Genevois en ont pâli : d'abord ils ſe ſont vus forcés à la baſſe hypocriſie d'y applaudir ; puis ils ont eſſayé d'ameuter leurs ſatellites en menaçant de faire aſſommer les chanteurs : mais comme, cette fois, la victoire aurait été douteuſe, ils ſe ſont vus réduits à avoir recours à une nouvelle eſpèce d'arme bien autrement dangereuſe, pour eux, que le glaive révolutionnaire. Ils viennent d'entamer une guerre de plume pour tenter l'apologie de leur dernière révolution ; entrepriſe d'autant plus hardie, qu'ils n'ont point, comme les Français, l'extrême commodité de pouvoir reverſer leurs crimes ſur des complices qui n'exiſtent plus.

Tous les Terroriſtes Genevois ſont vivans ; & ce ſont eux-mêmes qui oſent écrire l'hiſtoire de leur ſanglante révolution. J'ignore s'il eſt vrai, comme on le dit, que dans leurs conciliabules ſecrets ils ſe la rejettent les uns ſur les autres ; mais devant le public, c'eſt *Soulavie* qu'ils en accuſent, ſans doute parce qu'il eſt dans les fers : ils remontent même à *Briſſot*, qui eſt dans la nuit du tombeau ; & ils ont été juſqu'à s'en prendre à la faction Françaiſe de *la Montagne*, faction anéantie, mais dont ils avaient fait un ſi brillant éloge dans le Rapport de

leur ſecond Tribunal.* C'eſt de là qu'ils ſe poſtent pour développer la douloureuſe obligation où ils ſe ſont trouvés de ſauver l'Etat des dangers du dehors, en l'expoſant au dedans à une criſe, dont, à les en croire, les effets ont été paſſagers, & ſont tous réparables.†

---

* Voyez, page 76, ce Rapport, où ils félicitent les Montagnards François d'avoir *détruit une faction liberticide.*

† *Bouſquet* lui-même eſt enfin deſcendu de ſon petit trône révolutionnaire pour expoſer ſa conduite, & les titres qu'elle lui aſſure à la gratitude des vrais Genevois, Il a appelé *larmes de crocodile* les nouvelles larmes que leur a fait répandre le tableau que j'ai tracé de leurs malheurs ; & il s'eſt élevé avec une ſainte indignation contre *ces lamentateurs aveugles ou malveillans qui, au lieu de s'occuper à réparer tranquillement les maux de la République, la ſouillent eux-mêmes, & la ruinent à force de crier qu'elle eſt ſouillée.*

Quelque dégoûtant qu'il puiſſe être, pour un homme d'honneur, de ſe traîner ſur l'*apologie* de ce miſérable; j'en dois au public l'extrait, puiſque cette pièce, intitulée *Précis Hiſtorique de ſa Conduite*, eſt une réponſe au *Tableau* qu'on vient de lire : d'ailleurs, ou je ſuis bien trompé, ou ſon écrit ſera infiniment plus inſtructif que le mien; & de pareilles confeſſions doivent trouver place dans le dépôt des pièces qui ſerviront à l'hiſtoire de la révolution des Français. En voici le début :

" Dans les époques orageuſes, tout homme qui ſe trouve placé " au timon des affaires publiques devient ordinairement un pro- " blême à réſoudre ; l'enthouſiaſme le préconiſe, la calomnie le " déchire.—J'euſſe peut-être gardé complettement le ſilence, ſi " mes yeux ne fuſſent tombés par haſard ſur un pamphlet qui " circule ici clandeſtinement, & dans lequel je ſuis indignement " outragé. La calomnie tente donc encore d'empoiſonner ſourde- " ment ma réputation : il faut uſer de l'antidote, oppoſer publique- " ment au ténébreux menſonge la lumière de la vérité.—Ce " libelle anonyme, intitulé, *Tableau de la Révolution Françaiſe à*

Malheureusement pour eux, comme ce sont leurs propres partisans qui se chargent du soin de les démentir, il en est résulté, entre les révolutionnaires eux-mêmes une espèce de controverse qui dévoile de plus

---

" *Genève*, est dirigé contre tout ce qui s'est passé à Genève en " politique depuis 5 ans. Les principes en sont ceux d'un répro- " bateur déclaré de l'égalité politique, d'un plat prôneur des " misérables modifications faites en 1789 au régime de 1782. L'au- " teur, qui réside à Londres, s'avise entr'autres, de raconter *depuis* " *là* aux Etats-Unis de l'Amérique, la Révolution du mois de " Juillet. Il prétend leur en développer tout le tissu, sur lequel " il est de fait cependant que les témoins oculaires eux-mêmes, " ceux du moins qui veulent être justes, suspendent encore leur " jugement, & attendent de nouvelles lumières. . . . . .

" Je ne profiterai point de l'extrême commodité que l'on trouve " à présent à crier contre Robespierre, & contre les Jacobins ; je " laisserai l'histoire, la postérité peindre les *services* & les forfaits " de cet homme fameux, de cette société célèbre. . . . . " Je me bornerai à citer ce que j'ai fait avec Robespierre, avec " les Jacobins, de leur vivant."

Après avoir ainsi jeté quelques fleurs sur la tombe de Robespierre, son apologiste (le seul écrivain qui, dans toute l'Europe, ait osé, depuis sa mort, parler ouvertement de ses *services*,) cet apologiste expose les *services révolutionnaires* qu'il a rendus lui-même à Genève. *C'est*, dit-il, *lorsque l'homme de bien n'a plus d'autres armes que son innocence, qu'il lui sied de solliciter l'inspection de sa conduite.*

Les bornes de cet écrit ne me permettent point de le suivre pas à pas dans l'exposé qu'il fait de sa révolution ; on n'en connaît que trop les détails : il suffit de dire qu'il s'attache à en rejeter tout l'odieux sur le seul homme qui, étant loin de Genève, & dans les fers, n'est plus à portée de le démentir. *Le fatal destin de Genève*, s'écrie-t-il, *avait conduit dans ses murs le plus astucieux, le plus méchant des hommes (Soulavie), & l'y avait revêtu d'un caractère inviolable.*

Il a raison sans doute ; mais ce Ministre Français n'aurait jamais

plus en plus toutes les turpitudes, & qui eſt devenu ſi inquiétante pour les Chefs, que le Robeſpierre de Genève n'a bientôt plus oſé ſe montrer en public,

---

pu accomplir dans Genève ſon œuvre infernale, s'il n'y avait pas trouvé un Genevois vraiment propre à devenir le *Satan* de la pièce qu'il préparait. La dernière ſcène du rôle de celui-ci n'eſt pas celle qui prouve le moins combien il était digne d'être le confident de *Soulavie* : ce dernier eſt dans les liens d'un Décret d'arreſtation, & *Bouſquet* accuſe ouvertement ſa conduite d'avoir préſenté *l'une des plus étranges collections de fourberie, de malice & de duplicité que puiſſent offrir les faſtes de la Diplomatie.*

Après avoir ainſi préparé ſon apologie, *Bouſquet* proteſte ſolemnellement *qu'il ſe précipita dans le gouffre révolutionnaire pour y ſeconder les vues utiles des inſurgens, s'ils en avaient ; pour y déjouer les trames des pervers, dont le ſecret ne pouvait ſe découvrir que dans le fond de l'abîme.* Il aſſure qu'il ne ſe jeta *dans l'inſurrection que pour en régulariſer le mouvement, & en dominer les dangers* ; qu'il ne propoſa le Tribunal Révolutionnaire que *pour prévenir les abominations du maſſacre des détenus*, leſquels, à l'entendre, *n'auraient offert que des cadavres* à juger, ſi l'on eût tardé *un jour de plus* à ériger le Tribunal, qui fut, dit-il, une *meſure de ſalut. Je conviendrai toujours ſans en rougir*, ajoute-t-il, *d'avoir participé à ſon inſtitution, & j'épargnerai à mes concitoyens la peinture de ce que m'a fait ſouffrir la néceſſité d'en être membre. Je ne crains pas de l'avouer auſſi, j'appuyai fortement la meſure de lever une taxe extraordinaire ; j'ai l'intime conviction qu'elle a ſauvé Genève ; qu'elle doit,* SI ELLE TIENT, *aſſurer ſon repos, & contribuer puiſſamment à ſa reſtauration ; & que ſans elle la République eſt menacée de périr de mort violente, ou de maraſme, &c. &c.*

On peut prononcer ſur la totalité de cet écrit, par l'une des aſſertions qui le termine, & qui contient l'aveu naïf de tout ce que j'ai imputé à ce Robeſpierre ſubalterne.

A mon retour de Paris, lorſque je vis de près les maux qui accablaient Genève, & les dangers qui la menaçaient, je cherchai à la ſortir de l'état critique où elle ſe trouvait, en organiſant, de concert

de peur d'y être insulté, & de s'entendre menacer du sort qu'a éprouvé celui de Paris. Il avait même pris le parti de s'exiler lui-même ; mais trop signalé dans toute l'Europe pour espérer un asyle autre part que sous l'empire de la Convention Française, dont il s'était flatté naguères de recueillir des actions de graces, il a eu la douleur de la trouver dominée par cette même faction des Girondins, que la sienne venait de traiter de *faction liberticide*. Aussi, écrit-on que la France a vomi une seconde fois ce monstre sur Genève, & qu'il y est attendu. Je ne sais si l'expectative d'un châtiment inévitable lui aura permis de se remontrer

---

avec plusieurs citoyens, quelques mesures sages, fortes, bien combinées, propres à atteindre ce but sans péril & sans secousse. Me demandera-t-on ici ce que je prétendais faire ? Je répondrai que je n'avais point de plan fixe encore ; mais comme je ne crains point de montrer le fond de mon ame à nud, je dirai que mes idées tournaient en général autour de trois moyens principaux ; l'exil des chefs des deux factions qui perdaient la République, l'expulsion de Soulavie, & la levée d'une contribution extraordinaire..... J'entendais que ce plan eût été suivi & réalisé SANS VIOLENCE, *par la seule expression du vœu* FORTEMENT PRONONCÉ *d'une masse de Patriotes.*

Il finit par déplorer qu'il ait été *accompagné* de ce qu'il appelle *des accidens fâcheux.*

Quels aveux !.... Il est dont des scélérats donc les confessions sont pires encore que la liste de leurs crimes..... Que penser d'un assassin de grandes routes, conduit devant ses Juges, encore chargé de pillage, & couvert de sang, qui prétendrait faire éclater son innocence en leur attestant qu'il n'aurait point songé à égorger sa victime, si elle lui eût livré sa bourse lorsqu'il le lui avait *fortement prononcé ?*.....Encore, les nombreuses victimes de l'affreux *Bousquet*, surprises au milieu du sommeil, n'avaient pas même tenté la plus légère résistance ! ! Oh dégradation ! Oh férocité !!..

à des compatriotes, ſur leſquels il n'oſait déjà plus porter ſes regards ; mais tôt ou tard il accomplira toute entière la prédiction que lui fit le vertueux Naville. *Vous mourrez,* lui dit-il, *ſans oſer lever les yeux vers le Ciel.* En attendant ce ſort, Bouſquet & ſes complices éprouvent déjà celui que leur avait annoncé M. Chauvet : *Ils eſſayeront en vain,* écrivait-il, *de ſortir de cette ville qu'ils ont déſolée ; ils y ſeraient bientôt repouſſés par le mépris & l'horreur du genre humain.*

Déjà quelques efforts qu'ait fait le Gouvernement pour conſommer la révolution en achevant de pervertir l'eſprit public, & de corrompre tout ce qui reſtait au peuple de morale & de rectitude ; chaque fois que le Conſeil National eſt convoqué, il préſente une majorité conſidérable toujours prête à déſavouer la révolution, & à repouſſer ſes auteurs de toutes les places qu'ils ont l'audace de poſtuler. Celui qui vient d'avoir lieu le 5 Avril, pour nommer les quatre Syndics de l'année, a eu grand ſoin de les choiſir parmi les candidats les plus connus pour n'avoir point connivé aux forfaits de ceux qui ſortaient de charge. Quelle que ſoit l'incapacité de ces nouveaux Syndics, leur inſtallation a paru une véritable délivrance, par cela ſeul qu'elle a forcé leurs prédéceſſeurs à rentrer dans la foule ; & que celle-ci a pu ſe permettre de s'entretenir de leurs crimes, en attendant qu'elle leur en demande compte. On récite déjà avec indignation, que l'un d'entre eux, le Syndic *Gaſc,* qui ſe trouvait en même temps membre du Clergé, a laiſſé exercer aux révolutionnaires toutes ſortes d'indignités

contre les plus vertueux de ses anciens collègues. On dit, qu'afin de s'emparer des passions des hommes corrompus, il a tout-à-coup affecté des mœurs encore plus dissolues qu'eux, & qu'il a affiché, pendant tout le cours de la dernière révolution, la plus scandaleuse impiété & l'insensibilité la plus atroce. Des révolutionnaires qui l'avaient pressé d'ordonner quelques mesures pour mettre à l'abri d'un massacre général, les nombreux détenus qu'on en menaçait, l'accusent même de leur avoir répondu froidement : *J'aime mieux qu'il périsse trois ou quatre cent Aristocrates, que si un seul Patriote recevait une égratignure.*

Il avait eu pour digne adjoint dans son Syndicat, un artisan qui s'était rendu comme lui le favori de la précédente révolution, en la prêchant dans un Journal intitulé *Le Fils Duchesne*, dans lequel il ne réussit que trop à marcher sur les traces de l'infâme *Hébert*, en prenant le langage de l'irréligion & de la débauche ; production ordurière qui plaça le disciple à la tête de la Municipalité Genevoise, comme son maître *Hébert* était parvenu à gouverner celle de Paris.* Choix flétrissans, année de dégradation, Syndicat pendant le règne duquel Genève a été couverte

---

* Des deux autres Syndics, un voile épais semble envelopper encore la conduite de celui qui avait le commandement de la force publique ; mais il aura un grand compte à rendre au public, pour se disculper de la complicité dont on l'accuse. Quant au quatrième, il est resté absolument nul dans l'insurrection ; & si ce n'est pas être criminel que d'avoir siégé avec des usurpateurs, voici tout ce qu'on peut dire en sa faveur :

Il n'est pas criminel, il n'est pas innocent.

de ſang & de crimes. Oh ! comment cette année s'effacera-t-elle de ſes annales ? Comment détruire ce qu'a créé la révolution ? Comment reſſuſciter ce qu'elle a détruit ?

Les ſucceſſeurs de ces criminels Syndics n'ont encore déployé d'autre caractère que la puſillanimité, appanage eſſentiel des hommes qui ont la faibleſſe de ſe laiſſer enrôler dans un parti criminel, & qui n'ont ni le courage de le ſuivre dans ſes crimes, ni celui de s'en ſéparer ; bien moins encore, celui de les punir. Placés entre les chefs des oppreſſeurs, qui affectent toujours une attitude menaçante ; entre les opprimés qui commencent à lever la tête, & les divers départemens de l'Etat, qui ont conſtamment refuſé de reconnaître l'autorité révolutionnaire ; ces nouveaux Syndics ne ſavent que louvoyer ; ils cherchent à ménager également les deux partis, & s'occupent, par deſſus tout, à les empêcher d'en venir aux mains. Cependant, leurs ménagemens les plus marqués ſont en faveur des ardens révolutionnaires ; ſans doute par cela ſeul, qu'ils en redoutent perſonnellement les attentats. Croirait-on, par exemple, que bien que *le grand Club Fraternel des Révolutionnaires de la* MONTAGNE *de Genève* ait été ſupprimé, cette affiche reſte encore en lettres d'or ſur la porte de ce bâtiment public ; & que le nouveau Gouvernement, malgré ſon deſir ſincère, n'a point oſé la faire enlever, quoique ce mot ſoit proſcrit en France, & qu'on aſſomme ſans miſéricorde, dans les contrées Françaiſes voiſines de Genève, tout homme qu'on ſoupçonne avoir été accolé à la *Montagne* de Paris ?

Mais ce qui va paraître bien plus étonnant encore, c'eſt que, malgré l'énormité de la contribution forcée, les adminiſtrateurs de cette année ſe trouvent déjà, relativement aux finances, dans un état d'épuiſement preſqu'auſſi critique que celui que leurs prédéceſſeurs avaient allégué l'année précédente, pour provoquer leurs exactions révolutionnaires. Les émigrations & la misère publique ont preſque complettement tari la ſource, autrefois ſi abondante, des aumônes, & ont déſſéché celle des contributions annuelles : toute la vaiſſelle arrachée aux propriétaires a été bientôt frappée & émiſe ; & quant aux autres produits de la taxe révolutionnaire, ce qui en a été perçu juſqu'ici a été promptement diſſipé, ſoit par l'approviſionnement des greniers de l'Etat; ſoit par les diſtributions gratuites faites aux pauvres; ſoit par les ſalaires des fonctionnaires publics, que la nouvelle Conſtitution a multipliés à l'infini; ſoit enfin par les ſommes conſidérables que le Département des Arts a prodiguées pour des objets de pur agrément. Au lieu de ſupprimer la plupart des agens ſubalternes, qui, bien loin d'aider la marche des affaires, ne font que l'entraver, le croirait-on ? le Gouvernement vient de porter ſes premiers retranchemens ſur la modique paie des membres du Clergé non deſtitués ; & il a ſuſpendu toutes réparations aux édifices publics !

Il n'y a cependant encore qu'une année que s'opéra à Genève la ſubverſion univerſelle des fortunes, & le verſement des propriétés dans le tréſor de l'Etat. Pour conduire le peuple à cette conquête, ſes ſéducteurs lui avaient promis qu'à l'aide de ce tréſor, il

aurait un gouvernement paternel, puiſſant, capable de ſecourir la claſſe indigente, & en état de travailler ſans délai à des inſtitutions durables, *propres à prévenir ſa misère.** Quel prompt & affligeant décompte! Que ſont devenues toutes ces pompeuſes promeſſes? Quoi! de tant de ſpoliations, il ne reſte plus que le remord; & la détreſſe des finances publiques couronne déjà la misère des individus!... Infortunés Genevois! Puiſſe du moins votre exemple être utile aux peuples à qui des corrupteurs ſemblables aux vôtres, prometraient de les conduire à l'âge d'or à travers le crime! Certes, il ne vous ſuffit pas d'expier vos misères en les ſupportant avec réſignation: publiez-les vous-mêmes avec éclat; faites retentir toute l'Europe de vos gémiſſemens. Pour vous, l'unique moyen d'obtenir des autres nations le pardon du crime énorme que vous avez laiſſé commettre, c'eſt de leur en préſenter les horribles réſultats; c'eſt d'en faire pour eux un fanal qui les éclaire à temps ſur le gouffre où vous a précipité la doctrine Françaiſe qu'on oſe leur prêcher encore.

Au milieu de tant d'épreuves, le nouveau Gouvernement Genevois en trouve de non moins inattendues dans la difficulté de faire marcher la nouvelle Conſtitution dont il ſe trouve le miniſtre, & qui n'avance que par ſecouſſes. Chaque rouage dont on fait l'eſſai eſt arrêté ou briſé par des frottemens ou des contre-coups, dont la Convention Genevoiſe ne

---

* Voyez page 38.

s'était pas même douté, & auxquels, ajoute encore l'impéritie des nouveaux fonctionnaires publics. Les divers départemens de l'Etat s'arrêtent ou se jalousent mutuellement ; & les révolutionnaires ne trouvent pas parmi eux un seul homme en état de débrouiller ce petit chaos politique, ou capable de donner à l'administration une marche ferme & sure. Tout étonnés de voir que leur Constitution Démocratique ne peut pas mieux *marcher* que celle des Français, ses auteurs parlent déjà ouvertement de la modifier en la simplifiant encore, tandis que la très-grande pluralité du peuple Genevois jette des regards de regrets & d'amour sur la Constitution mixte dont ces législateurs empiriques l'ont privé. Si les principes de l'*égalité absolue* ont produit une pareille confusion dans une bourgade de 25 mille ames, accoutumées à une grande égalité politique, doit-on s'étonner que la Convention Française, qui en représente vingt-cinq millions, vienne d'être enfin forcée de leur avouer que cette *égalité absolue n'est qu'une chimère ?*

Mais ce qui ajoute, plus que tout le reste, aux embarras du nouveau Syndicat Genevois, c'est que, d'un côté, il s'est imposé la loi de contenir les anarchistes, qui, sous l'ancien, avaient contracté l'habitude d'assaillir tous les individus qui leur déplaisaient ; & que, de l'autre, la fréquence de ces outrages, & leur impunité, ayant enfin poussé au désespoir la jeunesse du parti qui y était en butte, lui ont fait prendre la ferme résolution de se défendre au risque même d'un massacre général, qu'on lui avait sans cesse représenté comme inévitable en pareil cas. Un

état ſi violent devait amener quelque criſe, & elle pouvait être terrible : il n'en eſt cependant réſulté qu'un léger incident qui, quoique d'abord fort alarmant, ne peut avoir que des ſuites heureuſes.

Le 27 Mai, à la réception des lettres de Paris, qui annoncèrent le triomphe complet de la Convention ſur les Jacobins de cette capitale, quelques-uns de ceux de Genève recommencèrent leurs aggreſſions pour faire croire qu'ils ne ſe regardaient point comme affaiblis par une ſemblable cataſtrophe ; & ils aſſaillirent, dans une place publique, un jeune homme, qui portait une cravate verte, eſpèce de ſigne de ralliement que quelques Genevois, ennemis déclarés de l'anarchie, ont adopté, comme à Lyon, en ſigne d'eſpérance. Celui-ci tira un poignard, dont il tua ſon aggreſſeur, membre du fameux Tribunal Révolutionnaire, & bleſſa l'un de ſes ſatellites. Le Gouvernement, qui avait prévu quelque rixe ſemblable, & qui avait même pris des meſures pour la prévenir, fit très-prudemment prendre les armes à toute la milice. Celle-ci ſe rangea ſans balancer ſous ſes ordres, à l'exception des inſurgens de la nuit du 19 Juillet, leſquels, au nombre de 120 à 140, ſe jetèrent de nouveau ſur le Parc d'Artillerie, en menaçant de ſe venger eux-mêmes, ſi l'on ne vengeait pas la mort de leur collègue. Ils ſe trouvaient en inſurrection ouverte, par cela ſeul que le poſte dont ils s'étaient emparés, n'était point le leur, & qu'ils refuſèrent expreſſément de poſer les armes, lorſque le Gouvernement en donna l'ordre général. L'occaſion était belle pour les combattre, puiſque, parmi les révolutionnaires eux-mêmes, on eût trouvé un nombre ſuffiſant de citoyens qui n'au-

raient pas mieux demandé ſans doute que ce prétexte honorable de ſe purger du ſang innocent dans celui des vrais coupables; & cette vengeance éclatante priſe les armes à la main, aurait ſuffi pour les rétablir dans l'opinion de l'Europe. Le Gouvernement n'a point oſé y concourir : ſoit faibleſſe réelle, ſoit prudence peut-être, il a préféré, comme tous les gouvernemens timides, négocier avec les inſurgens. Ceux-ci lui rendirent le Parc d'Artillerie, à condition que le jeune homme qui avait donné le premier exemple d'une réſiſtance ſi utile à l'ordre public, ſerait jugé dans le même jour. Heureuſement il s'était évadé ; les Juges l'ont condamné à mort par contumace, en lui imputant à crime, non point de s'être défendu, mais de s'être ſervi d'un poignard préparé à cet effet, & non d'un couteau ou autre arme occaſionnelle.

Si cet incident a montré la nullité du Gouvernement ; la réunion de toutes les claſſes pour lui prêter leurs forces contre les anarchiſtes, a ſuffi pour convaincre ceux-ci de leur extrême faibleſſe. Tout eſt bientôt rentré dans l'ordre précédent, à cela près, que les émigrations ont augmenté, qu'il exiſte un ſcélérat de moins, que ſes aſſociés paraiſſent ſalutairement effrayés, & que, ſuivant toute apparence, ils n'oſeront plus recommencer les aggreſſions individuelles, qui ont tant flétri Genève depuis trois ans.

L'expoſé qu'on vient de lire ſuffit pour faire comprendre qu'il y a, dans ce moment à Genève, trois partis diſtincts qui correſpondent très-exactement à ceux qui diviſent la France.

Le premier eſt celui des *Ultra-révolutionnaires*, ou, autrement dits, *Jacobins*; leſquels ont dominé un moment leurs maîtres en outrepaſſant leur propre doctrine. Ce n'était point à une révolution qu'aſpirait cette claſſe, mais à une ſuite de révolutions, c'eſt-à-dire à un ordre de choſes qui eût mis habituellement à l'ordre du jour les violences & le pillage dont elle a fait un premier eſſai avec tant d'impunité. Il paraît qu'à Genève, encore plus qu'en France, on s'était exagéré les forces de ce parti; & l'événement qu'on vient de voir, a fourni, pour la première fois, le dénombrement de ceux qui ſe ſentent la conſcience bourrelée, & qui s'attendent à la vengeance des loix, ſi elles reprennent leur empire. Sans doute c'eſt une eſpèce de conſolation pour tout Genevois qui gémit aujourd'hui de porter ce nom, de penſer que le parti qui a bouleverſé ſa patrie, ne préſente pas la centième partie de la communauté : encore, comme il renferme beaucoup d'étrangers, qu'il ſuffira d'expulſer ; on peut ſe flatter qu'en choiſiſſant, parmi le reſte, les plus grands criminels, on pourra venger la liberté de Genève, & ſes loix, ſans avoir beſoin, peut-être, de verſer autant de ſang coupable, qu'il a été verſé de ſang innocent.

Le ſecond parti eſt celui des *Révolutionnaires*; dans lequel on ne doit point comprendre ceux qui, dominés par la terreur, ont paru s'aſſocier à Bouſquet en 1794; mais uniquement ceux qui firent, en 1792, ce qu'ils appelaient alors *la conquête de l'égalité abſolue*. Or, ce parti ne peut point ſe diſſimuler qu'il a reçu l'annonce certaine de ſa défaite dans l'aveu que vient

de faire la Convention Françaiſe, que cette égalité politique *n'eſt qu'une chimère.* La diſtinction qu'elle cherche à rétablir entre les citoyens actifs & non-actifs, eſt le prélude aſſuré de la réſurrection des loix de Genève, qui n'admettaient dans l'Aſſemblée Légiſlative que la partie de la population qui y était propre. D'ailleurs, les plus honnêtes entre les partiſans de cette égalité abſolue avaient été déſenivrés à Genève, bien long-temps avant les Girondins Français. Quelque grande que ſoit pour eux la difficulté de revenir en arrière ; tout annonce qu'ils auraient, à cet égard, devancé leurs inſtituteurs, s'ils l'avaient oſé, & s'ils n'étaient pas retenus par l'un de leurs chefs nommé *Anſpach*, qui, par ſon fanatiſme défendra, le plus long-temps qu'il pourra, cette égalité chimérique, & qui verrait plutôt bouleverſer de nouveau la République, que de ne pas prolonger l'eſſai de la nouvelle Légiſlation, dont il ſe croit le Lycurgue. Cet énergumène politique, qui ne ſerait que ridicule ſi ſes opinions extravagantes n'avaient pas amené tant de fléaux ſur Genève, paſſait encore, il y a trois ans, pour un homme tout rempli de courage, de religion & de patriotiſme : cependant, à l'approche de l'armée Françaiſe, il déſerta lâchement ſa patrie, tandis que tous les jeunes eccléſiaſtiques, ſes collègues, s'armèrent pour la première fois, afin d'en défendre les remparts : il n'y rentra qu'après le danger, encore fut-ce pour y prêcher l'égalité abſolue ; & il ne tint pas à lui de l'étendre juſques ſur la religion, en faiſant admettre indiſtinctement toutes les religions, toutes les ſuperſtitions du monde dans

Genève, le berceau du Proteſtantiſme. Bientôt après la diſſolution de l'Aſſemblée Nationale, où il s'était trouvé réduit à l'honneur du ſecond rôle, il abdiqua ſon miniſtère évangélique, pour ſe faire élire Procureur-Général, Magiſtrature éminente qui l'inſtituait Défenſeur Spécial des loix de Genève, & qui, lorſque celles-ci étaient violées, ou menacées de l'être, l'autoriſait à forcer la porte du Conſeil Exécutif pour lui faire des *Remontrances*.

Dans une occaſion aſſez ſemblable, & non moins périlleuſe, l'un de ſes prédéceſſeurs, le Procureur-Général *Du Roveray*, lui en avait donné l'exemple, en dénonçant avec éclat, au Gouvernement, la conſpiration que le Comte de Vergennes trâmait contre les loix de Genève, & qu'il commença à accomplir en exigeant impérieuſement la deſtitution de ce Magiſtrat. *Anſpach*, qui n'a pas oſé l'imiter, ne ceſſe cependant point encore de parler de ſon *énergie romaine*, quoiqu'on en ait eu la juſte meſure depuis la révolution de 1792; car ce patriote, juſques-là ſi intrépide, lorſqu'il réclamait les droits du peuple en préſence du peuple, n'a plus été qu'un magiſtrat faible, toutes les fois qu'il s'eſt agi de ramener ce peuple à ſes devoirs, ou de l'arrêter dans ſes écarts. Il eſt même un de ceux qui ont le plus contribué à paralyſer les magiſtrats révolutionnaires en leur oppoſant ſouvent la maxime favorite des Girondins : *Qu'il ſerait trop dangereux de s'expoſer à irriter un parti violent*. Maxime puſillanime qui cauſa leur défaite, & qui produiſit à Genève ainſi qu'en France le triomphe ſanglant du Jacobiniſme.

Telles ſont cependant encore les racines du fanatiſme démocratique de ce Genevois, que, tout en déplorant la ſeconde inſurrection comme une œuvre de barbarie, il n'en perſiſte pas moins à défendre celle de 1792, comme le chef-d'œuvre de la raiſon & de la philoſophie ; & qu'il ſe dit toujours le meilleur ami de la liberté ; comme s'il avait pu inventer quelque nouvelle eſpèce de liberté, qui ne conſiſtât pas toute entière dans l'autorité des loix ; ou comme s'il pouvait nier d'avoir aidé à renverſer les anciennes, & d'avoir laiſſé violer les nouvelles !

Je ſuis loin de le ſoupçonner d'avoir trempé dans les attentats du 19 Juillet ; mais quoiqu'il fût inſtruit pluſieurs jours à l'avance, qu'on organiſait une inſurrection, il ſe contenta d'aller pérorer contre elle dans le grand Club, où ſa voix fut aiſément étouffée ; & lorſque cette inſurrection eût éclaté, il ſe borna à répandre des larmes ſtériles, tandis qu'on verſait le ſang autour de lui. Il eſt vrai qu'à peine furent conſommés les crimes dont il venait de reſter ſpectateur conſterné, qu'il s'eſt mis à publier des Jéréniades, où il atteſte les angoiſſes auxquelles il s'eſt trouvé en proie pendant la violation des loix, pour le maintien deſquelles il devait mourir à ſon poſte, puiſqu'il s'était fait confier celui de leur défenſeur.

Peut-être ne ſera-t-il pas inutile d'ajouter ici, qu'avant cette époque, cet eccléſiaſtique était Régent de Collége, place qu'il honorait, où il était honoré, & dont il rempliſſait tous les devoirs d'une manière diſtinguée. Tout-à-coup, brûlant de ſortir de ſa ſphère, il ſe crut en état de donner à ſa

patrie une nouvelle légiſlation, & preſſa plus que perſonne l'idée de cette Convention Genevoiſe, où il ne doutait point d'occuper la première place. Elle lui fut cependant bientôt enlevée par un autre eccléſiaſtique nommé *Gaſc*, bien ſupérieur à lui en capacité, & qui ſe ſervit d'*Anſpach* comme d'un inſtrument aveugle pour les entrepriſes ultérieures que celui-ci ne ſoupçonnait point, & que l'autre méditait déjà. Pendant qu'elles ſe préparaient, *Gaſc* amuſa ſon collègue en lui laiſſant rédiger, ſous le nom de loix, une foule d'abſurdités métaphyſiques, & entre autres, une *Déclaration des Droits*, où *Anſpach* en ajouta une autre *des Devoirs*, à l'aide de laquelle il ſe flatta d'avoir ſurpaſſé ſes maîtres les Français, & crut bonnement avoir épuré, par quelques phraſes de morale, tout le poiſon de la doctrine inſurrectionnelle que renfermait la première.

Dès que leur légiſlation eût été achevée & adoptée, *Gaſc* ſe fit élire Syndic ; & il faut convenir que ſi, comme il l'avait annoncé, il eut eu la ferme volonté de faire le bien, ou ſeulement d'arrêter le mal, il était propre, par ſes talens, à conduire la République, même dans un temps orageux. Pour avoir ſa part aux honneurs, ſon co-opérateur *Anſpach*, ſans aucune lumière adminiſtrative, poſtula, de ſon côté, l'une des magiſtratures qui en exigeaient le plus. Il eſt vrai qu'à leur entrée dans cette nouvelle carrière, *Gaſc* ne réuſſit plus à aſſocier *Anſpach* à ſes projets ſubverſifs ; mais on a vu que ce dernier ne ſut rien faire pour les prévenir, bien moins encore pour les combattre. Quoiqu'abſolument dépourvu de toute connaiſſance

des hommes, & des affaires, il s'était laissé porter à la tête d'une faction populaire, & maintenant il se croit en droit de lui reprocher avec amertume, des écarts & crimes qui ne devraient point le laisser lui-même tranquille avec sa conscience. Déplorable exemple de l'effet des révolutions qui, en bouleversant les Etats les plus heureux, flétrissent les individus les plus estimables! Elles les arrachent aux seules fonctions auxquelles ils puissent être propres, & les élèvent bientôt à des postes où leur incapacité les expose inévitablement à voir changer en mépris, & même en haine, l'estime dont ils jouissaient dans leurs vocations subalternes.

Le troisième parti est celui que les Jacobins Genevois tentent toujours de flétrir par l'imputation d'*Aristocratie*; comme s'il pouvait exister dans l'univers une aristocratie plus dévorante que celle qu'ils ont réussi à exercer eux-mêmes depuis trois ans! Quoique les chefs naturels de ce parti, c'est-à-dire les magistrats destitués en 1792, se trouvent, pour la plupart, dispersés; il se grossit à vue d'œil de la foule des révolutionnaires convertis, qui gémissent sur le passé, mais qui ne savent quelle route prendre pour reconquérir leurs loix fondamentales, & pour en rappeler les dignes Ministres. Ce parti, jusqu'ici le moins prononcé, réunit déjà le plus grand nombre; & il soupire après le rétablissement de l'ancien régime, sans oser néanmoins exprimer trop fortement ce vœu, tout ardent qu'il est, ou sans se flatter de le voir réaliser, avant que le dénouement de la Révolution Française permette à Genève de s'assurer s'il lui sera permis de

rétrogader

rétrograder avec quelque confiance vers ſon *ancien régime*. Quelqu'obſcur que ſoit l'avenir, quelque triſte que ſoit le préſent, le parti des loix ne peut point ſe permettre de compoſer avec elles. Leurs anciens miniſtres leur doivent, ils ſe doivent à eux-mêmes de ne prêter l'oreille à aucune autre propoſition qu'à celle de replacer la République préciſément au point où elle en était lorſque le parti Girondin la condamna au ſacrifice de ſes loix antiques.

Tels ſont les trois partis qui la diviſent (1); mais

---

(1) Il ſe forme, dit-on, un quatrième parti, qui prétend ſe placer également entre les anarchiſtes de 1794, les partiſans de la révolution de 1792, & ceux de la Conſtitution qu'elle renverſa. Cette eſpèce de Coalition n'a préſenté juſqu'ici qu'un mélange d'efforts impuiſſans & confus ; elle eſt compoſée des hommes les moins marquans des deux derniers partis ; hommes faibles & timides, qui acheteraient volontiers une paix momentanée par les ſacrifices les plus durables, & qui ne ſavent jamais diſtinguer les époques où la modération ceſſe d'être une vertu, & devient même un crime. Trois d'entre eux viennent d'accepter hardiment la ommiſſion d'eſſayer quelque eſpèce d'amalgame entre le nouveau Code de la Convention Genevoiſe, & les anciennes loix qu'elle avait miſes au rebut avec tant de dédain.

Ces trois Commiſſaires ſe figureraient-ils qu'il leur fût permis de corriger une uſurpation violente par un arbitrage amical ? Auraient-ils oublié que toute loi, tout changement, introduit par la violation des formes conſtitutives doit être effacé juſqu'à ſa dernière trace, lorſqu'on veut revenir à l'ordre ? Aucun principe n'eſt plus néceſſaire quec celui-là, dans un Etat libre, & ſur-tout dans un petit Etat dépendant de ſes voiſins par ſa faibleſſe. Comment les Genevois avaient-ils préſervé ſi heureuſement juſqu'ici leurs loix, des innovations du peuple, des uſurpations de l'ariſtocratie, & des attentats de la Cour de France ? Ce fut ſur-tout en ne ſe

leur réunion prochaine ou tardive autour de l'*ancien régime*, eſt d'autant plus aſſurée, que ce mot, tout proſcrit qu'il eſt autour d'eux, ne peut leur rappeler

---

permettant jamais de donner le caractère de loix à aucune eſpèce d'actes arrachés par des violences, ſoit du dedans, ſoit du dehors. C'eſt ce principe qui, après la mort du Comte de Vergennes, rallia tous les citoyens pour renverſer la Conſtitution qu'il leur avait impoſée en 1782. Leur attachement inébranlable à ce principe conſervateur peut ſeul les ſauver encore. Si l'on entreprend de changer, non-ſeulement ce qui exiſte, mais ce qui exiſtait, à quoi s'arrêtera-t-on? Où trouvera-t-on le concert des opinions? & quelle confiance pourrait-on placer dans la durée de toute capitulation coupable qui en réſulterait? Ce dont il doit être aujourd'hui queſtion, ce n'eſt point d'ariſtocratiſer, ou de démocratiſer la Conſtitution renverſée en 1792, mais uniquement de la rétablir. C'eſt vers ce point fixe & unique qu'il faut que les Genevois rétrogradent. Si leur Conſtitution n'eſt pas parfaite, elle contient du moins en elle-même tous les moyens de perfectionnemens. Quand toutes ſes formes conſtitutives lui auront été rendues, c'eſt alors & alors ſeulement que, ſi les circonſtances le requièrent, ils pourront toucher, mais avec lenteur & réflexions, à un corps de loix, qui préſentent un enſemble complet, & une organiſation éprouvée, dont ils connaiſſent ſi bien tous les réſultats.

Le Genevois ami des anciennes loix n'a donc, pour le préſent & pour le futur, qu'un ſeul moyen de ſalut; c'eſt de ſe ſoumettre, temporairement, aux nouvelles loix, & d'en aider même les miniſtres proviſoires, en tout ce qui concerne la police & le maintien de l'ordre ſocial; mais pour tout ce qui concerne l'ordre politique, cet ami des loix renverſées doit reſter abſolument paſſif; il doit ſe condamner à la plus profonde inaction, en attendant que ſe dénoue la grande révolution à laquelle celle de Genève eſt ſubordonnée. Qu'il ſe rappelle que les Girondins n'ont permis à ſa patrie de reſter *détachée de leur ſyſtême politique* que ſous la condition expreſſe qu'elle OBEIRAIT A LEUR IMPULSION MORALE. Il ne reſte donc, pour le moment, à Ge-

que les idées les plus douces d'une liberté ſage, qui avait élevé leur petite patrie au plus haut degré de proſpérité poſſible, quoique ſes diviſions inteſtines en euſſent arrêté quelquefois le cours. Le retour périodique de ces diviſions (1) a fait croire à quel-

---

nève, qu'à ſubir ſon ſort, quelque déſaſtreux qu'il ſoit. Tôt ou tard le moment viendra pour elle d'en rappeler à l'Europe en lui expoſant combien elle s'eſt débattue avant de s'y ſoumettre, & combien il lui devint impoſſible d'y réſiſter, lorſqu'après la conquête de la Savoie, elle ſe trouva entièrement enclavée dans le territoire Français. Mais ſi, avant cette époque, les anciens membres du véritable Corps Légiſlatif de Genève concourent à un ſeul acte par lequel on puiſſe leur imputer d'avoir librement & volontairement renoncé à une Conſtitution que, juſques-là, il n'avait pas été en leur puiſſance de défendre ; ils produiront de nouvelles incertitudes dans l'eſprit de leurs compatriotes ; ils affaibliront le parti qui réclame les anciennes loix ; & ils perdront une grande partie de l'intérêt précieux qu'ils ont inſpiré aux Etats qui les enviſagent à juſte titre comme les victimes de leur attachement aux formes antiques de la République. Le grand jour de juſtice qui s'approche ne ſerait plus pour Genève un jour de délivrance ; elle ſe trouverait ſans point de réunion au dedans, & ſans protecteurs au dehors.

(1) Sans entrer ici dans les détails d'une imperfection particulière aux loix de Genève, & qui avait laiſſé ſubſiſter le principe d'un conflit durable entre les divers Conſeils de l'Etat, ſans prétendre non plus juſtifier ici ni la naiſſance ni le trop fréquent retour de ces conflits, dont on s'était flatté d'avoir enfin détruit le principe en 1791 ; il m'eſt permis de dire du moins que, juſqu'alors, les diviſions des Genevois elles-mêmes avaient toujours porté le ſceau de leur attachement à leurs loix fondamentales, puiſque, loin d'avoir pour objet le renverſement de ces loix ; elles ne roulèrent au contraire que ſur le ſens qu'on devait donner à la lettre de ces mêmes loix, pour les conſerver intactes : mais ce que je me ſens

ques étrangers que ce Régime était une *pure démocratie*, c'eſt-à-dire le plus impur de tous les Gouvernemens, & qu'en conſéquence, les citoyens qui l'avaient défendu, devaient être les partiſans de cet abſurde ſyſtême. Rectifier cette erreur ſera en même temps le meilleur moyen de faire tomber l'accuſation oppoſée d'*ariſtocatie héréditaire*, ſur laquelle les Français motivèrent, en 1792, l'anathème qu'ils lancèrent contre la Conſtitution de Genève.

Cette Conſtitution était *démocratique* dans le ſens ordinaire de ce mot; & je ne balance point à affir-

---

ſur-tout preſſé d'ajouter, c'eſt que ces débats, dont les voiſins de Genève lui ont ſi ſouvent reproché l'éclat, n'en auraient point eu, peut-être, ſi ces mêmes voiſins, & en particulier la Cour de France, ne s'était pas obſtinée à y prendre part; & ſi par un aveuglement dont on ne peut rendre compte, elle n'avait pas fait un point de ſa politique de perpétuer les partis dans Genève, en donnant ſans ceſſe à l'un d'eux de funeſtes eſpérances de protection, comme à l'autre de trop juſtes craintes d'oppreſſion. Avant l'intervention des étrangers, nos diſcuſſions n'étaient pour ainſi dire que des diſcuſſions de famille. Ce furent les intrigues perpétuelles du Cabinet de Verſailles qui les aigrirent, les prolongèrent, les firent dégénérer en agitations violentes, & qui forcèrent les Genevois à en appeler, par leurs écrits, au tribunal de l'opinion publique. Au ſurplus, & ceci dit tout en faveur de la Conſtitution de Genève, elle avait eu la force de réſiſter à tant de chocs. Si la liberté publique & individuelle plièrent de temps en temps, elles ne tardèrent guères à ſe relever avec de plus fortes racines; & pour abattre ce monument de pluſieurs ſiècles, pour forcer les Genevois à l'abandon de leur Conſtitution fondamentale, il a fallu que la Convention Françaiſe les plaçat dans la cruelle alternative de renoncer, ou momentanément à leurs loix, ou à leur indépendance pour toujours.

mer qu'elle devait continuer à l'être, ſoit pour ſe conformer aux mœurs & aux habitudes du peuple pour qui elle avait été faite, & qui s'y était peu à peu amalgamé ; ſoit pour exciter l'émulation de tous les genres de talens, dans une ville qui n'offrait à ſes habitans que des reſſources artificielles & précaires ; ſoit enfin pour prévenir une trop grande inégalité, qui aurait été ſur-tout un mal dans un Etat circonſcrit à l'enceinte d'une ville, où tous les individus ſe connaiſſaient, & où tous les amours-propres ſe trouvaient journellement en contact. Mais cette démocratie ne tombait point dans cet excès de faire paſſer, par les mains de la multitude, la préparation des loix, l'exercice du pouvoir adminiſtratif, ou les fonctions judiciaires. Le Conſeil National, en qui réſidait la ſouveraineté, ne pouvait agir que par des formes déterminées ; & il s'était impoſé à lui-même les limites les plus ſalutaires. Les Girondins, en lui ordonnant de les briſer, les appelèrent des *chaînes déshonorantes* ; ils flétrirent notre Aſſemblée du Peuple du nom de *Claſſe privilégiée d'Ariſtocratie héréditaire*. Enfin, ils la condamnèrent à renoncer à ſes loix, en les appelant avec mépris, *des loix populaires en apparence*, quoique *faites en réalité par les Grand & Petit Conſeils*. (1)

L'examen de ces accuſations des Girondins ne ſera peut-être point inutile pour celui du nouveau

---

(1) Ce ſont les propres expreſſions de l'anathème que le Comité Diplomatique de la Convention Françaiſe lança contre la Conſtitution de Genève, le 2 Novembre 1792.

régime politique, qu'eux-mêmes ils propoſent aujourd'hui à leurs compatriotes.

Sans doute que l'autorité du Conſeil ſouverain était balancée à Genève par celle des deux autres Conſeils ; & peut-être l'immortel *Monteſquieu* n'avait-il pas moins porté ſes regards ſur notre petite fourmillière, que ſur la Grande-Bretagne, lorſqu'il écrivit ces mots profonds, qui contiennent tous les ſecrets de la liberté politique : LE POUVOIR ARRÊTE LE POUVOIR. Certes, il fallait toute la préſomptueuſe ignorance des légiſlateurs Français qui ſe ſont vantés d'avoir laiſſé ſi loin d'eux ce grand homme, pour ne s'être pas même douté que les nombreuſes limites que les Genevois avaient impoſé à leur démocratie, étaient la meilleure ſauve-garde de ſa durée & de leur liberté.

Ces limites étaient de trois eſpèces :

1°, L'Aſſemblée du Peuple, à qui le Pouvoir Légiſlatif avait été réſervé, n'admettait point dans ſon ſein la partie de la population qui eſt eſſentiellement impropre à l'exercer. Ce Corps n'était compoſé que d'environ les deux tiers des Genevois âgés de 25 ans ; encore ceux qui y avaient droit en étaient-ils exclus dès qu'ils devenaient inſolvables, ou qu'ils étaient aſſiſtés par les bourſes publiques. J'ai expoſé, pages 3 & 19, comment on en avait graduellement facilité l'accès à la claſſe des *Natifs* ; & peut-être les lecteurs éclairés, bien loin d'accuſer le Corps des citoyens d'avoir été trop reſſerré, ſeront-ils plutôt tentés de lui reprocher de ne s'être pas ſuffiſamment aſſuré de l'indépendance pécuniaire de ſes

membres. Quoi qu'il en ſoit, cette Aſſemblée, qui poſſédait au moins les dix-neuf vingtièmes de toutes les fortunes de l'Etat, s'était toujours montrée incorruptible, indépendante, & pure ; & ſi elle n'admettait point dans ſon ſein le corps entier de la peuplade, elle repréſentait fidèlement en toute occaſion, le vœu des dernières claſſes du peuple qui s'en trouvaient exclues. On ſe rappelle que la Convention Françaiſe y fit introduire celles-ci en proclamant dans Genève, *Qu'il n'y avait de république que là où il y avait égalité de droits*, & que ce ne ſerait *qu'en déchirant les odieuſes pancates de Citoyens & de Natifs, que les Genevois deviendraient enfin des républicains.* (1) Il fallut également, pour plaire de plus en plus aux Français, fixer à l'âge de vingt-un ans celui de la majorité des Genevois, qui juſques là n'avait commencé qu'à vingt-cinq. Dès-lors l'Aſſemblée du Peuple, dans laquelle on trouvait autrefois beaucoup de dignité, & un eſprit de corps qui lui impoſait de rendre ſes Décrets reſpectables à ceux qui n'y concouraient pas, n'a plus eu ni dignité, ni retenue, ni eſprit public ; & elle s'eſt bientôt attribué, à titre de loix, la ſanction d'une foule de règlemens purement adminiſtratifs. Ceux qui en étaient l'honneur, ou en ont été expulſés, ou s'abſtiennent de s'y rendre, afin de proteſter ainſi autant qu'il eſt en eux, contre tant d'uſurpations. Enfin, ce qui eſt bien autrement remarquable encore, c'eſt que plus de la moi-

---

(1) Rapport du Comité Diplomatique fait par Briſſot, à la Convention Françaiſe, le 2 Novembre 1792.

tié des nouveaux membres qui avaient tant ambitionné cette aſſociation, dédaignent d'en profiter : déjà ils négligent leur devoir le plus ſolemnel, celui de ſe rendre dans le Conſeil National, & ſemblent, en s'en éloignant, avouer eux-mêmes qu'ils l'ont dégradé. Comme leur admiſſion dans ce Corps était toujours pour leurs familles une décoration, & qu'elle devenait ſouvent la récompenſe gratuite de leurs talens, ils ont fait une autre perte qu'ils ne prévoyaient guères ; car, en tariſſant la ſource des récompenſes nationales, ils ſe ſont en quelque ſorte appauvris d'émulation & d'honneur ; & ſi je puis me ſervir d'une expreſſion du jour, en prenant d'aſſaut le droit de cité, ils l'ont *démonétiſé* à leurs propres yeux. Tels ont été juſqu'ici, pour Genève, les effets de l'univerſalité du droit de ſuffrage.

2°, Toute populaire & démocratique que paraiſſait cette Aſſemblée, elle s'était ſagement interdite l'initiative des loix ; car bien qu'elle ſe fût ſpécialement réſervé le Pouvoir Légiſlatif, elle s'était aſtreinte à ne l'exercer jamais que par ſa ſanction, ou ſon *veto*, opération qui ſe faiſait ſans débats quelconques, & dans laquelle les citoyens, au nombre de 1500 ou 2000, donnaient dans le plus profond ſilence, leurs ſuffrages qui étaient reçus & relevés en peu d'heures. Il eſt vrai qu'en cas d'abus de la part du Corps Exécutif, ou en cas d'interprétations qu'on lui conteſtait, le Conſeil National pouvait rappeler à lui les matières de légiſlation ; mais il ne le pouvait que par une marche lente, meſurée, qui excluait les ſaillies de la paſſion, & qui circonſcrivait toujours le peuple dans les bornes

de ſa ſanction & de ſon *veto* ; on n'avait donc point à craindre qu'en ſuivant cette marche conſtitutionnelle, la légiſlation fût livrée aux caprices du moment, ou aux innovations qui ont renverſé toutes les démocraties.

Il faut obſerver encore que l'Aſſemblée du Peuple ne pouvait jamais être convoquée & préſidée que par les Petit & Grand Conſeils ; & que ceux-ci ne pouvaient lui propoſer aucun projet de loi, ſans l'avoir ſeparément diſcuté, & ſans avoir concouru à ſon adoption. Ce qui arma le plus l'intolérance des Français contre ce ſyſtême ſocial, c'eſt qu'il renfermait l'inamovibilité du Conſeil Exécutif, & qu'il exigeait ſon aſſentiment préalable aux loix dont on le conſtituait le miniſtre ; combinaiſons politiques qui, toutes deux, faiſaient la plus forte ſatire de leurs propres idées, & qui les excitèrent d'autant plus à déclarer la guerre à notre Conſtitution, qu'ils découvrirent bientôt qu'elle n'était pour ainſi dire autre choſe que la Conſtitution Anglaiſe en miniature.

Qu'on me permette à ce ſujet un rapprochement qui, au premier apperçu, pourra paraître diſparate, mais qui eſt cependant plus juſte qu'on ne penſe : c'eſt que, ſous des formes diverſes, ou en apparence renverſées, les élémens de ces deux Conſtitutions, & leur combinaiſon, étaient préciſément les mêmes. L'unique différence eſſentielle eſt que, dans les trois Royaumes de la Grande-Bretagne, la ſanction des loix, & le *veto*, réſident dans un Chef unique & héréditaire ; tandis que, dans la petite Communauté de Genève, ces deux attributions avaient

été réſervées au Corps des citoyens. Reſte à prononcer s'il n'eût pas été tout auſſi abſurde de propoſer un Roitelet à cette bourgade, qu'il pourrait l'être de ſoumettre à des *Aſſemblées Primaires* la ſanction des loix Britanniques. Ainſi, quoique la Conſtitution de Genève fût Démocratique, dans le même ſens que celle de l'Angleterre eſt Monarchique; toutes deux établiſſaient la liberté politique ſur les mêmes baſes; parce qu'en dernière analyſe, chacune d'elles ſe dirigeait le Gouvernement ſuivant le vœu de la partie éclairée de la nation; parce que toutes deux étaient tempérées, & parce que chacune d'elles avait préciſément adopté les mêmes tempéramens. Leur reſſemblance dans les détails était même plus parfaite qu'on ne le croirait, d'après les principes généraux d'analogie que je viens d'expoſer. Genève avait un Souverain qui était la ſource de tous les honneurs, qui nommait à tous les emplois, & qui n'avait cependant d'autre droit ſur les loix que celui de les ſanctionner. Des deux Chambres qui préparaient nos *Bills*, l'une, la plus nombreuſe, était élue pour ſept ans; l'autre l'était à vie. Si donc nos loix ne pouvaient être que le réſultat d'une lutte de trois pouvoirs, & d'un concert de trois volontés, chacune de ces deux Conſtitutions pouvait également prendre pour ſa deviſe, *Ponderibus librata ſuis*; & Genève, non moins que la Grande-Bretagne, préſentait, quoiqu'infiniment petit,

Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les raſſemble.

La Convention Genevoiſe, qui travailla en quelque manière ſous la dictée de celle de France, crut,

comme elle, ſimplifier tout, en renverſant l'un des contrepoids, & en ſe débarraſſant des régulateurs. Au lieu de deux Conſeils Légiſlatifs, dont le concert était néceſſaire pour la rédaction de tout projet de loi, elle n'en a voulu qu'un ſeul; encore a-t-elle réduit à une pure fiction la prétendue initiative de ce Corps, en décrétant que ſes membres ſeraient renouvelés chaque année, c'eſt-à-dire placés chaque année ſous la main du peuple. Les dangereux effets de cette nouvelle organiſation n'ont pas tardé à ſe développer. Comme le nouveau Corps auquel on vient de confier excluſivement la préparation des loix, n'a plus été appelé à les peſer avant de les ſoumettre à l'Aſſemblée du Peuple; à peine celle-ci les a-t-elle ſanctionnées, que le Conſeil Adminiſtratif, privé de ſon ancien concours, déclare qu'elles ſont inexécutables, & le démontre au peuple, qui ſe trouve perpétuellement forcé de les révoquer. Préſage aſſuré du ſort inévitable qui attend celle des Français, ſi, dans la fougue de leur eſprit d'entrepriſe, ils tentent d'eſſayer la nouvelle Conſtitution qu'on leur propoſe, ou s'ils ſe flattent de faire jamais exécuter avec quelque fidélité leurs Décrets Nationaux par des miniſtres qui n'y auront point concouru, & auxquels on les dictera comme des ordres, ſans leur avoir demandé s'ils leur paraiſſent dangereux, utiles, ou même exécutables. Que la France eſſaie, ſi elle le veut, d'une combinaiſon auſſi abſurde, l'expérience ne tardera pas à lui apprendre qu'un pareil Corps Exécutif ſe trouvera inſtitué, non point pour reſpecter les loix, mais préciſément pour les mépriſer, les haïr, & les laiſſer violer.

3°. La Conſtitution fondamentale de Génève, en confiant au peuple l'élection de tous les Officiers publics, l'avait ſagement aſtreint à ne choiſir ſes Magiſtrats ſupérieurs que dans les Corps inférieurs, qui étaient pour eux une carrière d'inſtructions & d'épreuves, pendant le cours prolongé de laquelle on avait tout le temps & tous les moyens de juger ceux qui s'y vouaient. Voici la marche que preſcrivaient nos loix pour les Elections. Le Grand Conſeil était la première pépinière, où il s'agiſſait d'abord de ſe faire introduire; car c'était de ce Corps qu'étaient excluſivement tirés les Magiſtrats de police, & tous ceux qui rempliſſaient les départemens inférieurs de l'adminiſtration, avant de poſtuler l'élection de Conſeillers d'Etat. Finalement, ce n'était que dans le Corps de ces derniers, c'eſt-à-dire dans le Petit Conſeil, que le peuple pouvait choiſir annuellement ſes quatre Syndics, Chefs ſuprêmes de la République. On conçoit combien une pareille marche des élections modifiait la prérogative du peuple à nommer tous ſes officiers; & combien elle le préſervait de tous jugemens précipités. On conçoit en même temps combien ce paſſage à travers tant d'épreuves préparatoires & ſucceſſives devait tempérer l'eſprit naturellement ariſtocratique des Adminiſtrateurs. On conçoit qu'ils avaient tout le temps de ſe faire connaître, comme auſſi tous les moyens d'étudier les affaires & les hommes. On conçoit enfin comment l'ardeur de la jeuneſſe était forcée de céder le pas à l'expérience de l'âge; précaution indiſpenſable pour les petits Etats, par cela ſeul que la conſervation étant leur

principal objet, ils ont infiniment plus besoin, pour l'atteindre, d'être dirigés par la grave circonspection de l'âge avancé que par l'énergie de la jeunesse.

La Convention Genevoise rejeta avec mépris toutes ces gradations qu'avaient établies nos loix antiques ; & répétant en chorus avec les Révolutionnaires Français que le patriotisme valait mieux que les lumières, elle décréta que les choix d'un peuple libre devaient être illimités, & que notre Conseil National pourrait porter immédiatement tout citoyen aux premières places. C'était-là vraiment décréter la Démagogie. On vient de voir les choix flétrissans qui en sont résultés ; & Genève peut déjà prononcer par l'expérience, que même dans les Démocraties l'autorité ne tire pas moins sa force du lustre personnel de ceux qui en sont revêtus, que de la puissance qu'on leur confère.

Ce qu'il y a de vraiment bisarre, c'est que le même parti Girondin qui nous avait conduits à renoncer à toutes ces épreuves épuratoires, vient de les proposer gravement à la Nation Française comme une découverte admirable qui lui garantira désormais les lumières & la capacité de ses Représentans. En annonçant cette brillante invention, la *Commission des Onze* a eu la modestie de l'attribuer à Rousseau & à Mirabeau ; mais elle s'est bien gardée d'ajouter que ceux-ci en faisaient honneur à Genève ; car on n'eût pas manqué de demander, comment cette même Genève fut amenée, il y a deux ans, à renverser cette loi, la plus tutélaire de toutes pour un petit Etat,

quoique peut-être l'une des plus absurdes qu'on puisse proposer à un grand Empire.(1)

Telles étaient les principales limites de la Démocratie de Genève. C'est à la faveur de ces sages limites, que ce petit Etat, situé entre tant de voisins puissans, avait maintenu son indépendance si souvent en péril, qu'il avait conservé jusqu'ici ses loix fondamentales à travers tant d'orages intérieurs auxquels il échappait constamment; enfin, qu'il s'était signalé dans les sciences & dans les arts, & qu'il était devenu sous ce rapport l'Athènes de la Suisse. Voilà l'ancien & sage régime politique après lequel soupire aujourd'hui

---

(1) Je m'attends bien que cette opinion scandalisera ceux des Législateurs Français qui parlent d'une *Démocratie de 25 millions d'hommes*, comme d'une entreprise non moins aisée que *magnifique*; car, dans le cours vagabond de toutes leurs spéculations politiques, ils semblent n'avoir pas même encore soupçonné que les loix d'un pays doivent être calculées sur ses localités, sur les habitudes, quelquefois même sur les préjugés de ses habitans, & toujours sur leur nombre. Les Girondins ne se doutent guères qu'il est telle institution propre à maintenir la liberté dans un petit Etat, & qui l'exposerait dans un grand. Je m'attends à leur voir proposer incessamment un Code de Loix *somptuaires*; & certes, cette seconde imitation des Loix de Genève serait bien moins absurde que la première; car si les Français persistent à ne vouloir admettre chez eux aucune autre espèce d'Aristocratie que celle des riches, rien de plus indispensable que de protéger efficacement ces derniers, en leur interdisant sévèrement toute espèce de luxe qui ne manquerait point de blesser le peuple, de lui paraître insultant, & de le conduire au déchaînement de toutes les passions inhérentes à la Démocratie; savoir, la jalousie, l'envie, l'amour de l'égalité extrême, & l'effroi de toutes distinctions.

la généralité des Genevois. Malheureusement, la question n'est plus de savoir s'ils désirent sincèrement rétrograder vers la Constitution tempérée de leurs ancêtres, mais uniquement, & avant tout, de prononcer s'ils en sont encore dignes.

La nature du châtiment qu'ils infligeront à leurs oppresseurs contribuera sans doute plus que toute autre chose à faire juger à l'Europe si Genève mérite de voir ressusciter sa liberté. Et comme leur châtiment exemplaire doit être le prélude indispensable de toute espèce de régénération ; j'adjure ici ceux des Genevois qui y aspirent, de ne point la rendre impossible par des vengeances qui ne doivent appartenir qu'aux Tribunaux, & non aux individus. Si le peuple Genevais tente de se faire justice par lui-même, il perd l'unique occasion qui lui reste de rentrer avec quelqu' honneur dans la carrière de la liberté. Que les Français tous neufs à cette liberté, aient cru pouvoir la conquérir tout-à-coup, en la prenant d'assaut ; qu'ils croient de même fonder leur justice nationale en courant sur leurs nouveaux tyrans comme sur des bêtes de proie ; ce nouveau scandale de la Révolution Française doit lui appartenir exclusivement : il servira du moins à détromper ceux qui, en contemplant la longue impunité des Jacobins, avaient osé douter d'une Providence ; car, qui pourrait ne pas reconnaître son bras vengeur, en voyant anéantir aujourd'hui cette secte abominable par les mêmes moyens féroces dont elle avait donné le premier exemple au monde ? Ah ! si Genève, accoutumée à la liberté, veut en relever les autels,

ce n'eſt point par des holocauſtes aveugles, ni par des vengeances individuelles, qu'elle pourra préſenter ſur ces autels des ſacrifices vraiment expiatoires : c'eſt par le glaive de la loi que doivent être frappés les Chefs de la ſanglante ſubverſion du 19 Juillet. Il faut que ces Chefs ſubiſſent un procès ſolemnel, pourſuivi ſuivant les anciens formes juridiques, par les membres qui ſurvivent encore de l'ancienne Magiſtrature ; & après que les citoyens auront réuſſi à obtenir d'eux de ne point déſeſpérer de la République, & d'en reprendre les rênes.

Après avoir expoſé ici ce qu'était Genève avant la Révolution Francaiſe ; ce qu'elle eſt devenue pendant le cours de cette tempête, & le déſir de ſes habitans de rentrer dans le port ; qu'on me permette de porter un coup-d'œil en arrière ſur l'enſemble de ce tableau. Ce réſumé ne ſera peut-être point ſans inſtruction pour les Français qui avaient ordonné à Genève de répéter ſur ſon petit théâtre leur ſanglante tragédie. En effet, plus ce théâtre eſt reſſerré, mieux on y peut ſaiſir à la fois l'enſemble & tous les détails de la pièce : rien n'y échappe ; on peut en ſuivre tout le développement, tous les acteurs, le jeu de toutes les paſſions, & le fil de toutes les ſcènes. Genève eſt une eſpèce de modèle qui offre en petit toutes les proportions de la Révolution Françaiſe.

Chacun de ces deux Drames politiques peut s'intituler *l'Egalité abſolue dévoilée par ſes crimes*. Lorſque la toile ſe lève, on n'apperçoit d'abord qu'un petit nombre d'acteurs, en apparence modérés, & qui dans leur langage philanthropique préſentent l'égalité des

droits comme une Religion qui aſſurerait le retour d'Aſtrée ſur la terre. A les en croire, cette Religion pure & bienfaiſante diſſipera tous les préjugés, briſera les liens de toutes les ſuperſtitions, & rendra à l'homme toute ſa première dignité. Déjà ceux qui la prêchent ne reconnaiſſent plus entr'eux d'autre titre que l'appellation modeſte & innocente de *Citoyens*; bientôt ils voient groſſir la foule de leurs ſectateurs, & ils ne tardent guères à faire proclamer leur doctrine. Au 2d Acte paraît une *Convention* chargée de rédiger l'Evangile de cette nouvelle Religion. Cette Convention s'attache ſur-tout à ébranler les anciennes opinions; elle attaque ſans ménagement toutes les idées reçues; elle invente un nouveau langage civique, & commence même à annoncer ouvertement des vues d'intolérance. Vers le 3e Acte un *Club Central* vient diſputer à cette Convention ſon crédit, ſes principes, ſes fonctions. Ici les Miniſtres de la nouvelle Religion ſe diviſent en deux ſectes. Au 4e Acte, ces deux ſectes ſe trouvent dominées par la lie de leurs ſectateurs. Le Club Central lui-même eſt ſuſpendu, & diſſipé à ſon tour par les plus audacieux de ſes membres, qui s'érigent en *Tribunal Révolutionnaire*, & le compoſent excluſivement d'hommes actifs, perdus de mœurs, chargés de dettes, qui ont tout à gagner, & rien à perdre, dans un bouleverſement univerſel. Ce n'eſt plus l'appas de l'égalité politique, que ceux-ci préſentent au peuple; c'eſt celui de l'égaliſation des propriétés: ils l'invitent à leur donner l'aſſaut; ils l'y conduiſent, & le traînent de crimes en crimes. Là commencent les turpitudes, & le déchaînement

des cruautés les plus gratuites. On vole, on pille, on aſſaſſine, on juge. La hâche révolutionnaire abbat tout ce qui ſe préſente devant elle. Les honnêtes gens qui échappent ſont en fuite ; & la majorité ſtupéfaite & conſternée reſte ſpectatrice muette. Au 5e Acte, lorſque cette majorité hébétée tente de relever la tête qu'elle avait lâchement courbée ; lorſqu'elle entreprend de demander compte à ſes nouveaux Chefs de tous les forfaits qu'elle vient de leur laiſſer commettre ; ceux-ci, dont le premier ſoin avait été de l'enlacer en l'aſſociant à ces mêmes forfaits, lui répondent froidement que ces forfaits ſont ſon ouvrage. L'Aſſemblée du *Peuple* a *tout approuvé, tout ſanctionné*, s'écrie avec effronterie l'apologiſte de la Révolution Genevoiſe (1), préciſément comme Barrère & le féroce Collot d'Herbois avaient répondu à leurs dénonciateurs dans la Convention : *Le peuple nous a tous ſecondés.* Rapprochement utile & mémorable de la tactique uniforme des Révolutionnaires modernes ! Combien je me ſens preſſé de la développer aux peuples auxquels ils oſent encore prêcher leur doctrine de l'égalité abſolue, & à qui ils proteſtent que les crimes de la Révolution Françaiſe ne ſont point dus à cette doctrine elle-même, mais à la réſiſtance que lui oppoſa l'Europe !

Qui pourra s'étonner maintenant qu'un Pair de la

---

* *Réfutation d'une Lettre écrite par Mr. David Chauvet à la Commiſſion Liquidatrice*, par Iſaac Bourdillon. Imprimée à Genève, le 20 Mai, 1795.

Grande-Bretagne (1) ait cru devoir fixer l'attention de la Chambre Haute ſur un pareil rapprochement, en le lui expoſant en ces termes ? " Si nos compatriotes " veulent avoir une juſte idée de la doctrine empoi- " ſonnée qu'on tente de leur prêcher, & que nous " ſaurons repouſſer ; qu'ils portent leurs regards au- " dehors, & qu'ils les arrêtent ſur une petite Ré- " publique, que dans ma première jeuneſſe je vis " tellement heureuſe & libre, qu'elle ne m'avait " laiſſé juſqu'ici que les ſouvenirs les plus intéreſſans. " Malheureuſe Genève ! Elle ne préſente déjà plus " que le ſpectacle le plus effrayant, mais le plus " inſtructif, des crimes des Révolutionnaires Fran- " çais, des inévitables conſéquences de leur doctrine " par-tout où elle parviendra, & des moyens aux- " quels ils ont recours pour propager cette gangrêne " politique."

En effet, ce ſpectacle n'eſt pas ſeulement celui de la petite Révolution de Genève, & de la grande Révolution Françaiſe ; ce ſera celui de la Révolution de Hollande, qui n'en eſt encore qu'à la ſeconde des cinq époques que j'ai indiquées, mais qui ne tardera pas à parcourir les trois autres. En un mot, l'affreux tableau que je viens de tracer, préſente d'avance, & trait pour trait, celui de toutes les Révolutions futures qui auront pour objet la conquête de l'égalité abſolue.

Que les Chefs des Français aient forcé Genève à

---

(1) Lord Sydney, 3 Février, 1795.

la proclamer dans leur premier délire révolutionnaire, lorſqu'eux-mêmes ils la prêchaient avec ferveur à leurs compatriotes comme la doctrine de l'âge d'or ; c'eſt une violence dont ils prétendront ſe diſculper en alléguant qu'eux-mêmes ils ſe ſoumettaient alors à en faire l'expérience, & qu'ils l'ont payée bien plus cher encore que Genève ; mais ce qui met le ſceau à leur affreux machiavéliſme envers elle, c'eſt l'hypocriſie des regards de compaſſion qu'ils ont affecté de jeter ſur ſes habitans opprimés, regards qui ont tant contribué à l'inaction de ceux-ci, parce qu'ils les enviſageaient comme le prélude aſſuré de quelques témoignages plus efficaces.

En effet, les Genevois abandonnés des Suiſſes, s'étaient flattés, après la chûte de Roberſpierre, & le renvoi de *Soulavie*, que le nouveau Réſident Français, en remettant ſes lettres de créance au Gouvernement, lui adreſſerait l'exhortation ſérieuſe de faire rétrogader Genève vers le ſyſtême de modération que proclamait à Paris la Convention. Enfin, ils s'étaient flattés que l'influence Françaiſe, qui avait fait tant de maux à leur patrie, pourrait au moins une fois ſe déployer pour les réparer ou les adoucir. Le Réſident *Adet* s'eſt borné à blâmer les intrigues de ſon prédéceſſeur *Soulavie* ; puis il a déclaré, officiellement, que comme la République Françaiſe ne ſouffrira jamais qu'on s'immiſce dans ſes affaires domeſtiques, elle s'abſtiendra de même, avec le plus grand ſcrupule, d'intervenir dans celles d'un Etat allié & indépendant, & qu'elle le livre excluſivement aux ſoins de ſes propres enfans....

Quel abominable mélange de cruauté, d'hypocrisie & d'ironie de la part de ce même Etat qui, pour révolutionner Genève, avait violé si ouvertement envers elle toutes les loix des nations !... Quoi ! après avoir exercé l'influence la moins cachée, comme la plus irrésistible, afin de la plonger dans des déchiremens dont l'histoire n'offrait aucun exemple, il attend les dernières convulsions de son agonie pour lui déclarer froidement qu'il ne lui est plus permis que d'en être simple spectateur, & qu'il croirait commettre un attentat au droit des gens, s'il y intervenait autrement que par des vœux qu'il se garde même bien de développer !....

Cette première déclaration du successeur de *Soulavie* n'avait cependant point ôté toute espérance aux victimes de ses intrigues. Le successeur paraissait modéré, humain & juste : la manière dont il se prononçait sur les crimes de sa patrie, faisait croire qu'il s'occupait à réparer ceux qu'elle avait causés à Genève ; & l'on ne doutait point qu'il ne sollicitât des pleins pouvoirs pour adresser à celle-ci quelqu'exhortation, dont l'effet eût été indubitable. Tout-à-coup, au moment où il paraissait le plus profondément pénétré du spectacle, dont il avait encore les déplorables suites sous les yeux, & où cette impression, qu'il ne cachait plus, faisait luire un nouveau rayon d'espérance aux yeux des opprimés ; la Convention, dans laquelle le parti Girondin venait de dominer de nouveau, l'a rappelé pour l'Ambassade d'Amérique.

Son successeur, le citoyen *Desportes*, a paru cepen-

dant ſuivre ſes ennemens ; comme lui, il a prodigué les expreſſions de commiſération & même de regret. Sa conduite conciliante faiſait déjà renaître de nouvelles eſpérances, d'autant plus légitimes, qu'il eſt inconteſtable qu'un ſeul mot officiel de la France pouvait faire trembler les Syndics qui ont trâmé cette révolution, les forcer à lui donner promptement un cours rétrograde, à accélérer le triomphe des anciennes loix, ou, tout au moins, à rétablir la ſûreté des perſonnes & des propriétés. On a enfin appris, dans le mois de Mars, que ce Réſident Français avait reçu des ordres, & qu'il ſe préparait à remettre aux Syndics uſurpateurs, une Note Diplomatique relative à la ſituation de Genève : on ne doutait pas qu'il ne leur reprochât les crimes dont ils avaient été, ſinon les inſtigateurs, du moins les complices. Affreux décompte !..... Il venait louer leur Gouvernement *d'avoir conſacré*, avec celui de France, *la journée du 9 Thermidor*, (29 Juillet 1794).....Ah ! ſans doute, ce Gouvernement avait *conſacré* cette fameuſe journée..... Mais comment l'avait-il fait ? Par l'aſſaſſinat judiciaire des Magiſtrats les plus diſtingués, par les jugemens révolutionnaires dont il avait laiſſé frapper plus de huit cents Genevois, & par les ſpoliations auxquelles il livra plus de onze cents propriétaires. J'ai préſenté l'épouvantable liſte de ces forfaits. A l'exception des ſept premières victimes, toutes les autres ont été immolées poſtérieurement au 29 Juillet. Voilà cependant l'époque que la Convention Françaiſe fixe irrévocablement aujourd'hui comme celle depuis laquelle elle ne doit plus

que des applaudiſſemens aux Adminiſtrateurs Genevois !

Pour bien apprécier l'unique ſens de cette Note Officielle qui a ſcandaliſé toute la Suiſſe, il faut ſavoir que, dans le nouveau langage des Girondins, depuis qu'ils ſont redevenus l'organe des Comités de Salut Public, la phraſe qu'on vient de lire ſignifie expreſſément que, bien loin d'enviſager la dernière révolution de Genève comme déſavouée par leurs principes, c'eſt-à-dire comme *l'ouvrage de la terreur*, ils ſont remplis de conſidération pour ſes auteurs ; que la Convention Françaiſe applaudit authentiquement à leur conduite ; qu'elle reconnaît que les Syndics de Genève n'ont fait que ce que les circonſtances impérieuſes leur preſcrivaient, & qu'elle leur tend une main fraternelle... Qui pourrait s'en étonner ? Qui plus que les Girondins eſt intéreſſé à jeter un voile ſur les déſaſtres de la révolution à laquelle ils avaient condamné Genève ? Certes, il leur eſt bien plus permis qu'à Bouſquet de ne les enviſager que comme des *accidens fâcheux*, eux qu'on peut accuſer d'avoir creuſé, le 10 Août, le vaſte tombeau où Robeſpierre a englouti tant de victimes.

Un nouveau trait l'emporte encore, s'il eſt poſſible, ſur l'indignité de cette communication officielle de la Convention. Celle-ci a fondé à grands fraix, dans le Département frontière de Genève, une vaſte manufacture d'horlogerie (1), d'où l'on adreſſe journelle-

(1) La Convention Françaiſe n'a pas dédaigné de faire de cette invitation l'objet d'un Décret ſolemnel ; & voici l'extrait du diſ-

ment les offres les plus séduisantes à ceux des horlogers Genevois qui seraient tentés de quitter leur patrie désolée.... Le Comité d'instruction de Paris a fait offrir de même, aux Professeurs les plus distingués de Genève, de les placer à la tête de l'Ecole Centrale de France, s'ils voulaient se résoudre à abandonner un séjour qu'il envisage sans doute comme devenu inhabitable. C'est ainsi que la République Française, tout en paraissant désavouer avec éclat les crimes de *Soulavie*, travaille activement aujourd'hui à en perpétuer les suites, & à en recueillir les fruits. Aussi, n'a-t-on point entendu dire jusqu'ici, que ce scélérat ait encore reçu le châtiment

---

cours, par lequel Boissy d'Anglas l'a sollicité & obtenu le 25 Juin 1795.

" C'est à l'Horlogerie que Genève doit deux cents millions " de capitaux placés, par ses habitans, chez des nations alliées.— " C'est un commerce dont la France partagera bientôt les béné- " fices.

" C'est aux citoyens Megevand & Trot (deux Genevois) que " vous devez l'implantation de la manufacture de Besançon. " Depuis deux ans, il n'est sorte de mouvemens & de fatigues " qu'ils ne se soient donnés, pour y appeler & pour y fixer leurs " compatriotes. Ils en avaient promis cinq cents ; on en compte " aujourd'hui près de deux mille."

A la suite de ce discours, Boissy d'Anglas propose de rembourser aux citoyens Megevand & Trot, les avances qu'ils ont faites aux artistes & aux ouvriers étrangers ; ainsi que de faire verser à cet effet, par la Trésorerie Nationale, la somme de douze cents mille livres tournois. La Convention décréta le même jour des avances en matières d'or & d'argent, en faveur de deux atteliers du même genre, que les citoyens *Auzière* & *Lemaire* (deux autres Genevois)

châtiment éclatant qui, disait-on, lui était destiné.

Enfin, pour combler la mesure, & pour ajouter à l'horrible abandon auquel Genève est livrée, tout ce que le sarcasme peut avoir de plus amer dans la bouche des corrupteurs; les Français, non contens de l'avoir plongé dans cette révolution, viennent de la jouer sur un des théâtres de leur capitale. Dans l'espoir d'effacer leurs propres crimes par le tableau de ceux de leurs imitateurs, ils n'ont pas oublié de placer, sur la scène dramatique, le Tribunal Révolutionnaire Genevois, dans le vrai costume de ceux qui le composaient, envoyant à la mort leurs victimes, de ce ton de dédain, de lassitude & d'ennui, qui peint des ames familiarisées avec les dernières horreurs de l'assassinat.

---

vois) se sont engagés à établir, tant à Besançon qu'à Versailles.

Telle est la *main fraternelle* que la République Française avait promis de tendre aux Genevois, s'ils consentaient à se révolutionner! certes, ce Décret, le dernier de ceux que la Convention ait rendus par rapport à Genève, couronne tous les autres; & l'on trouve, dans le discours du Rapporteur, un trait qui explique sans déguisement l'immense intérêt que croit avoir la France à prolonger les déchiremens de Genève. Le voici: *Que les Genevois, que les Suisses, qui composent actuellement la manufacture de Besançon, cèdent au desir de retourner dans leur patrie; que des circonstances* IMPRE'VUES *les déterminent à déserter leurs atteliers,* LA FABRIQUE EST ANE'ANTIE. *Cet événement est* PEU PROBABLE; *mais la prédilection que l'homme ressent toujours pour le pays qui l'a vu naître, le rend* TRES-POSSIBLE.

On voit par-là que la Convention envisage la résurrection de Genève comme un événement *imprévu & peu probable*; mais que, comme il est cependant *très-possible*, il lui importe de prendre des mesures pour le prévenir!!!

Peuples voiſins de la France, & qu'elle cherche à entraîner dans ſa carrière, voilà, n'en doutez pas, le genre d'admiration & de *fraterniſation* qu'elle réſerve à ſes imitateurs. Tels ſont les derniers traits de ſa conduite envers Genève! Que le déplorable ſort de cet Etat, ſi petit, mais jadis ſi intéreſſant, vous éclaire. Puiſſe du moins ce terrible avertiſſement vous parvenir à temps, & n'être point perdu pour l'humanité!

Feliciter ſapit qui alieno periculo ſapit.

FIN.

ADRESSE

AUX

GENEVOIS RÉVOLUTIONNAIRES.*

PLUS les crimes dont je viens de vous présenter la chaîne, flétrissent le nom Genevois ; plus, pour tout homme qui a aujourd'hui le malheur de porter ce nom, c'était un devoir sacré de s'élever contre eux, & d'en tracer le tableau. Tout déchirant qu'est ce devoir, il m'était d'ailleurs d'autant plus impérieusement imposé, que je tentai autrefois d'être

* Cette Adresse, écrite il y a plus de six mois, avait été envoyée en Suisse pour y être imprimée. On n'a point osé se rendre à ce désir par des considérations de prudence, auxquelles l'Auteur ne saurait plus adhérer. L'unique moyen de préparer la régénération des Genevois, est de leur dire la vérité sans aucun déguisement, & de leur tracer l'unique route qui leur reste pour rentrer dans la carrière de la liberté. Le moment est donc venu d'appeler le glaive des loix sur ceux qui les ont si scandaleusement outragées & renversées. Les trois principaux coupables que je dénonce ici, sont *Bousquet*, Président du Tribunal Révolutionnaire ; *Gasc*, Président des Syndics conspirateurs; & *Bourdillon*, Président de la Commission Liquidatrice. Il était inutile sans doute de les désigner à Genève autrement que par leurs crimes ; mais il ne l'est peut-être pas de les signaler par leurs noms aux lecteurs étrangers, & dans les pays où ils pourraient chercher un asyle & de nouvelles victimes.

l'hiſtorien des vertus de vos pères, & que, dans la confiance de ma jeuneſſe, je me haſardai à vous en repréſenter comme les dignes héritiers.

Tout alors juſtifiait ma confiance & mon erreur, juſqu'à l'hiſtoire même de vos propres diſſentions, que je publiai, *afin qu'elle vous apprît à les haïr & à en prévenir le retour.** En effet, bien qu'elle préſentât de triſtes illuſions, de grandes fautes, & même des excès condamnables, par quels nobles efforts n'avaient-ils pas été conſtamment effacés ? Trop ſouvent ſans doute, l'eſprit de parti avait mis nos citoyens les plus vertueux aux priſes ; mais toujours une eſtime profonde, méritée & mutuelle, reſtait en dépôt dans le fond de leurs cœurs. Dès qu'ils ſe rapprochaient, ils pouvaient ſe tendre des mains fraternelles & pures ; bientôt ils ne rivaliſaient plus qu'en patriotiſme ; & Genève, au milieu même de ſes diſſentions, n'avait préſenté qu'un miracle continuel de proſpérité. C'eſt que ces diſſentions s'étaient bornées à de violens débats ſur l'interprétation des loix qui y avaient fondé l'ordre politique & ſocial ; c'eſt que jamais, juſqu'à ce jour, cet ordre ſocial n'avait été ni renverſé, ni interverti ; c'eſt que les réconciliations étaient d'autant plus ſûres, & d'autant plus faciles, que nous n'avions preſque jamais d'autres bleſſures à guérir, ou à pardonner, que des bleſſures d'amour-propre, ni d'autres armes à dépoſer que des défiances ſouvent injuſtes & toujours exagérées : c'eſt qu'enfin, ſi dans nos chocs populaires,

---

* *Dédicace du* TABLEAU HISTORIQUE ET POLITIQUE DES REVOLUTIONS DE GENEVE, 2 vol. 8vo. Londres, 1789.

quelques citoyens avaient péri les armes à la main, il n'y avait eu du moins ni lâchetés, ni cruautés qui déshonoraſſent la victoire, & que les perſonnes & les propriétés des vaincus avaient toujours été religieuſement reſpectées.

Que les temps ſont changés ! Que d'attentats, que de crimes à placer à côté de l'hiſtoire de vos ancêtres ! Quelles mœurs, quelles loix ont ſuccédé à celles qu'ils vous avaient tranſmiſes ! . . . . Vous avez ſacrifié à une influence étrangère votre démocratie tempérée ; vous lui avez ſubſtitué la plus hideuſe anarchie ; vous avez livré la juſtice, vos tribunaux, & l'élite de vos concitoyens à une poignée de brigands : vous leur avez permis de ſe baigner dans le ſang ; & ſemblables à ces bêtes féroces qui commencent par tuer, & ſe nourriſſent enſuite à loiſir en ſuçant les veines de leurs victimes ; lorſque cette ſcène de carnage a commencé à vous fatiguer, ſes auteurs ſont parvenus à y faire ſuccéder celle du dépouillement qui ſe prolonge encore.

Et c'eſt au ſein de tant de forfaits inouis que vous oſez élever un autel à ce Rouſſeau, dont vous êtes, dites-vous, les vengeurs & les apôtres !.... Blaſphémateurs ! reliſez cette belle *Dédicace* qu'il adreſſa à vos ancêtres, & qui ſera le monument durable de leur gloire & de votre honte. Il vous y préſentait leur *excellente Conſtitution* comme la plus heureuſe combinaiſon *entre l'égalité que la nature a miſe entre les hommes, & l'inégalité qu'ils ont inſtituée.* Et cette belle combinaiſon politique, ſi admirable à ſes yeux, qu'il n'imaginait pas même que *la nature des choſes*

humaines pût en comporter une meilleure, vous venez de la renverser par ces forfaits que vous décorez du nom de *conquête de l'égalité*, & dont vous avez l'impudence de faire honneur à ce même Rousseau, comme s'il eût présidé à vos lâches conseils.

Ah ! s'il vivait encore ! s'il voyait l'abus impie que vous osez faire de son nom & de ses principes, avec quelle indignation il vous dénoncerait aux générations futures, & à vous-mêmes !

" Malheureux !" vous dirait-il, " qu'avez-vous " fait de cette Genève que je m'étais plû à présenter " pour modèle aux autres peuples ? Où est cette " Constitution sainte de nos pères, *dictée par la plus " sublime raison ?* Où sont *ces vénérables pasteurs des " ames, ces zélés dépositaires de nos dogmes sacrés, " qui commencèrent toujours par pratiquer eux-mêmes " les maximes de l'Evangile qu'ils portaient dans les " cœurs ?* Qu'est devenue enfin cette *Magistrature, " le Corps le plus intègre, le plus éclairé, & le plus " respectable de l'univers ?* Parricides ! vos mains " sont dégouttantes de leur sang ; je vous vois tout " couverts de leurs dépouilles ; vous avez réussi à " consommer, en peu de jours, dans Genève, ce que, " pendant un siècle de rivalités & de haines, ses " anciens ennemis n'auraient même jamais pu con- " cevoir. Vous l'avez transformée en une vaste " Bastille, dont presque toutes les maisons sont des " cachots que vos geoliers, par commisération, dai- " gnent ouvrir chaque jour pendant quelques heures. " Quoi ! il ne suffisait pas à vos chefs d'avoir porté " le deuil dans toutes les familles par tant d'empri-

" ſonnemens, de proſcriptions, & de maſſacres ; il
" leur fallait encore interdire aux pères, aux mères,
" aux épouſes, aux enfans, d'en porter les marques
" extérieures ; car les larmes qui coulent en ſecret
" ne ſont rien pour eux, tandis que la timidité d'une
" douleur muette eſt un tribut de plus pour leur
" exécrable autorité.

" Qu'avaient-ils à reprocher à tant de familles ver-
" tueuſes qu'ils ont frappées & diſperſées ? Des
" principes d'ordre que, dans leurs caprices, il leur
" plaît d'appeler de l'ariſtocratie, eux qui lui ont
" fait ſuccéder le vol, l'aſſaſſinat, le parjure & la
" tyrannie. Ah ! leurs premiers eſſais dans cette
" carrière ſurpaſſent les derniers attentats de ce
" deſpotiſme qui avait tant enflammé mon ima-
" gination. Plus odieux encore, s'il eſt poſſible,
" par les raffinemens de leur hypocriſie, que par ceux
" de leurs cruautés, ces faux prêtres de la liberté oſent
" invoquer ſon ſaint nom dans les temples de l'Être
" Suprême, dont ils ont fait leurs écoles de ſédi-
" tion, & où ils proclament ouvertement leurs
" crimes comme des vertus. C'eſt là que, tout en-
" vironnés de victimes palpitantes, ils débitent jour-
" nellement des maximes d'humanité ; & que, tout
" couverts de dépouilles & de pillages, ils atteſtent
" leur juſtice, leur déſintéreſſement, leur modéra-
" tion, ils vous tracent des leçons de ſageſſe, ils vous
" invitent à retourner au travail, à rentrer dans le
" ſein de l'ordre & de la paix. C'eſt là enfin que,
" dans l'eſpoir de m'aſſocier avec eux à l'exécration
" des peuples à venir, leurs mains toutes ſanglantes

" encore, ces mains ſacriléges qui viennent de
" renverſer les autels de notre religion pure,
" s'occupent à en raſſembler les débris pour
" m'en élever à moi-même ! Grand Dieu ! les
" injuſtices de mes contemporains furent pour
" moi des honneurs ; mais les honneurs qu'on me
" rend aujourd'hui, ſont le plus amer comme le plus
" accablant des outrages."

Genevois Révolutionnaires ! qu'auriez-vous à répondre à cette voix gémiſſante ? Répliqueriez-vous que vous vous êtes bornés à ſuivre l'exemple des Français ; que les circonſtances, votre ſituation, ou votre faibleſſe, vous ont fait un devoir de les imiter ?

Vous avez, dites-vous, imité les Français ! mais où étaient dans Genève les courtiſans dilapidateurs ? Où était ici le Clergé qu'il était beſoin d'aſſujettir au pouvoir civil, ou qu'on oſerait accuſer d'inſulter par ſon luxe à l'indigence du peuple, &, par ſes mœurs, à la ſimplicité de la religion ? Où était la claſſe privilégiée que vous aviez à humilier, ou à combattre ? Montrez les priſons d'Etat que vous étiez appelés à attaquer & à détruire ? Indiquez les taxes injuſtes ou les oppreſſions dont le pauvre avait à ſe plaindre. Enfin, les Genevois qui venaient de s'armer contre le vœu de leurs compatriotes, ceux qui avaient ſervi d'eſpions ou d'avant-garde à des troupes étrangères, qui ſont-ils ? Pouvez-vous les nommer ſans rougir ?

Vous avez imité les Français !... Impoſteurs ! Ce peuple enivré croit du moins de bonne foi qu'il a briſé un joug, & que, même à travers le crime, il marche à la liberté : mais vous qui la poſſédiez déjà,

& qui vous vantiez même d'avoir enfin atteint ſans réſiſtance le ſommet de la Démocratie, quel peut avoir été le but de votre dernière révolution ? Rentrez en vous-mêmes, & ſi vous le pouvez, trouvez-y d'autres motifs que la ſoif du ſang & l'amour du pillage... " Oui, vos chefs ont conçu & vous ont fait commettre, ſans prétexte comme ſans contrainte, toutes les atrocités que la France eſſaie du moins de juſtifier aujourd'hui par la loi d'une impérieuſe néceſſité."

Ces Français, que vous n'avez ſu imiter que dans leurs fureurs, ont du moins cherché à les réparer par un noble dévouement, & par le plus brillant courage. Mais vous ! vous qui n'avez oſé regarder vos victimes en face qu'après les avoir deſarmées pendant le ſommeil ; vous qui les aviez attirées dans vos embûches ſur la foi d'un traité juré & violé au moment même ; vous qui êtes tombés ſur votre proie à la manière aſtucieuſe & lâche des ſauvages, à l'improviſte, en ſecret, de nuit, & ſans qu'un ſeul des vôtres ſe ſoit expoſé au plus petit danger perſonnel ; de quel front vos chefs oſent-ils comparer leurs aſſaſſinats clandeſtins, à la Révolution Françaiſe, toute ſouillée de crimes comme la vôtre, mais toute couverte du ſang de ſes défenſeurs, toute environnée de périls, de ſacrifices, de combats & de victoires ? Non, ce ne ſont ni les Français, ni Rouſſeau, c'eſt Robeſpierre & ſes ſatellites dont vos chefs ſe ſont montrés les imitateurs ou les diſciples.

Qu'attendent-ils donc pour aller en tirer gloire auprès de la Convention de Paris, & pour ſolliciter ſes remercimens ? Auraient-ils quelques ſentimens

ſecrets de l'horreur qu'ils y inſpirent peut-être déjà comme par-tout ailleurs ? Ou, cette Convention les aurait-elle repouſſés d'avance, en les prévenant que leur infamie commence à rejaillir au dehors ſur ſa doctrine ; que tout en vous maudiſſant, les propres ſectateurs de cette doctrine, revenus à eux-mêmes, & glacés de ſurpriſe & d'effroi, béniſſent du moins la Providence d'avoir placé Genève à côté de la Révolution Françaiſe, pour en préſerver le reſte du monde. Je les ai entendus, ces ſectateurs, proclamer enfin vos forfaits révolutionnaires comme le produit inévitable des nouvelles théories, & non plus comme celui des réſiſtances étrangères qu'a rencontré la France. Ils conviennent aujourd'hui que, par la nobleſſe de ſon origine, par la grandeur impoſante de ſa marche, & par l'immenſité de ſon objet, la Révolution de France était reſtée juſqu'ici, pour leurs faibles yeux, environnée d'un nuage épais, & que celle de Genève vient de le diſſiper. Ainſi, ſes imitateurs l'ont encore mieux fait apprécier que ſes auteurs.

Enfin, vous aviez cru, dites-vous, imiter les Français.... & bien imitez donc le dernier exemple qu'ils vous donnent : que Genève, ſouillée par ſes *Marat*, par ſes *Hébert*, & ſes *Robeſpierre*, ſe délivre, comme Paris, de leur joug odieux. Que leur châtiment irrémiſſible, prompt & éclatant, ſoit le premier acte public de vos repentirs. Leurs crimes pèſent ſur vos têtes ; vous ne pouvez commencer à les expier que par le ſupplice exemplaire de ceux qui en ont été les inſtigateurs. Ah ! c'eſt ici

ſeulement que *l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs.* Encore, pour que celle-ci fût vraiment ſanctifiée, faudrait-il qu'elle éclatât dans l'une de vos Aſſemblées du Peuple, dans le temple même de Saint Pierre. Oui, c'eſt dans cet antique ſanctuaire de la liberté Genevoiſe que doit s'élever le premier cri, *Périſſent les tyrans !* C'eſt là que doit commencer avec éclat, mais ſe pourſuivre enſuite avec calme, leur procès ſolemnel, à la face du Dieu qu'ils outragent, au ſein du peuple qu'ils oppriment, & qu'ils ont couvert d'opprobre.

Que ſi, dans la ſtupéfaction où j'apprends que vous êtes plongés, vous ne ſaviez à qui demander le premier compte de cet opprobre, je vais vous en ſignaler les principaux auteurs.

Je vous dénonce d'abord celui qui a mérité à leurs propres yeux une horrible prééminence ; cet homme qui n'aurait peut-être été qu'un agitateur ſubalterne, s'il n'avait pas eu pour contemporain, pour modèle & pour maître, le Néron de la France. Je vous le dénonce, ce Genevois qui, après s'être enivré à Paris du ſang qui coulait ſous le glaive du tyran, eſt revenu dans ſa patrie y couvrir les déſordres de ſa première jeuneſſe par les attentats de ſon âge mûr. Tour à tour corrupteur & aſſaſſin, voyez-le, malgré la cataſtrophe de ſon héros, vous inſulter publiquement en ſe croyant ſûr de l'impunité, & ſe délaſſer de ſes conſpirations dans des compagnies fangeuſes comme lui.

Je vous dénonce ſur-tout cet homme bien plus profond, toujours maître de lui-même, doué de ta-

lens rares, & mille fois ſupérieur à tous ceux qui s'agitent dans votre petit tourbillon révolutionnaire. D'autant plus criminel dans tout le cours de cette révolution, qu'il avait rendu plus de juſtice à l'intégrité du Gouvernement légitime qu'elle renverſa, dont il occupe la première place ; qu'il s'était aſſocié à lui dans le moment du danger, & qu'il lui donna ſur les projets des Français les premières alarmes, dont il n'a pas rougi de lui faire enſuite un crime. S'il s'eſt montré lâche dans ſa déſertion ; s'il a voulu effacer, aux yeux de ſes nouveaux aſſociés, le mérite de ſes ſervices patriotiques, par celui de ſes excès révolutionnaires ; s'il s'eſt montré à Juſſy le complice des brigands qu'on l'avait chargé de contenir & de réprimer ; ſi dans cette ſcène odieuſe il a fait taire les ſentimens de la nature, de l'amitié, & de la reconnaiſſance ; s'il a enſuite trahi tous les devoirs de ſa nouvelle magiſtrature, en ſe plaçant dans les rangs des Conjurés qui attaquaient la Conſtitution dont il était le principal auteur, dont vous lui aviez remis le dépôt, & dont il venait de vous jurer d'être le gardien ; ſi enfin il a vu froidement égorger tant d'innocentes victimes qui tombaient autour de lui en invoquant ſon autorité & ſes ſermens ; ce n'eſt peut-être pas qu'il aime encore le ſang, mais il le laiſſe couler avec indifférence : ce n'eſt peut-être pas non plus que le crime ſoit encore un beſoin pour lui, mais c'eſt qu'il lui ſuffit de pouvoir dire qu'il ne l'a *ni provoqué ni empêché :* c'eſt que, ſans entrailles comme ſans principes de moralité, il compte tranquillement avec la tête d'un calculateur, que des hommes

tués font place à des hommes qui renaiſſent; c'eſt que ceux-ci ne ſont plus à ſes yeux que des machines qui ſe détruiſent & ſe remplacent: enfin, c'eſt qu'il fait de la politique ce qu'il avait fait de la religion, un métier plutôt qu'un miniſtère. Le Robeſpierre Genevois, honnête & pur au ſortir de l'enfance, s'eſt du moins dégradé par degrés; mais celui-ci eſt devenu pervers tout-à-coup. En conſidérant ce qu'il avait été & ce qu'il eſt aujourd'hui, voyez l'effrayante rapidité avec laquelle les révolutions dénaturent les hommes! Cet exemple & ce contraſte appellent ſur lui, s'il eſt poſſible, un châtiment plus exemplaire que celui de ſon aſſocié.

Je vous dénonce enſuite le *Marat* de Genève, cet homme qui, après s'être long-temps agité dans ſon caractère atrabilaire & noir, n'a réuſſi à ſortir de ſa nullité fatigante qu'en inventant & en dénonçant les prétendus complots des hommes de bien dont il méditait le carnage. Il s'était engagé à vous en fournir des preuves authentiques; & cependant, ce dénonciateur, aſſis lui-même ſur le Tribunal d'où il les envoyait à la mort, & interpellé par eux, n'a jamais pu répondre un ſeul mot à leurs éclatantes juſtifications.

Mais le ſupplice de cet affreux Triumvirat doit être accompagné ou ſuivi du châtiment de tous ceux des Juges du Tribunal Révolutionnaire, qui ont concouru à ſes ſentences de mort; de tous ceux qui ſe ſont volontairement laiſſés aſſocier à la Commiſſion ſpoliatrice qui lui a ſuccédé, qui diſpoſe des fortunes comme il avait diſpoſé des vies, & qui a

changé votre Hôtel-de-Ville en une caverne de brigands, où le crime tout organisé commande au crime, & en partage les fruits entre ses satellites.

Quand ces monstres auront disparu, quand vous aurez satisfait les mânes de l'innocence par le sang des coupables, alors seulement vous pourrez faire croire au monde que tant de forfaits que vous aurez enfin punis, n'étaient point votre ouvrage, mais celui des chefs sur qui vous les aurez vengés. Alors, après un deuil long, général, sincère & expiatoire, votre République pourra sortir sa tête de la poussière, & solliciter un rang parmi les villes civilisées. Et encore, par quelle suite non interrompue de vertus paisibles ne faudra-t-il pas honorer cette nouvelle Genève, pour rendre un jour à ses enfans l'estime d'eux-mêmes, & celle de l'Europe, & pour effacer le nom de leurs pères du registre des assassins de la liberté !